

Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques
Programme Contrôle bibliographique universel et MARC international

International Federation of Library Associations and Institutions
IFLA Universal bibliographic control and international MARC programme

ISBD(CR)

Description bibliographique internationale normalisée
des publications en série et autres ressources continues

(International standard bibliographic description for serials and other continuing resources)

Révision de l'*ISBD(S)* : *international standard bibliographic description for serials*

Recommandée par l'ISBD(S) Working group

Approuvée par les Bureaux permanents des
Section de catalogage et Section des publications en série de l'IFLA

Paris
Bibliothèque nationale de France
2004

ISBD(CR) [Ressource électronique] : description bibliographique internationale normalisée des publications en série et autres ressources continues = international standard bibliographic description for serials and other continuing resources : révision de l'ISBD(S) international standard bibliographic description for serials / Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques, Programme Contrôle bibliographique universel et MARC international ; [traduction et édition françaises établies par la Bibliothèque nationale de France, Bureau de normalisation documentaire]. – Données textuelles. – Paris : Bibliothèque nationale de France, 2004.

Accès World Wide Web. URL : [http://www.bnf.fr/pages/infopro/outibib/pdf/ISBD\(CR\)_trad.pdf](http://www.bnf.fr/pages/infopro/outibib/pdf/ISBD(CR)_trad.pdf). – Titre provenant de l'écran titre.

ISBN 2-7177-2323-4

RAMEAU : Description bibliographique internationale normalisée des publications en série

Dewey : 025.324

Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques

Bibliothèque nationale de France. Bureau de normalisation documentaire. Éd. et trad.

Note préliminaire

L'édition originale en langue anglaise a été publiée en 2002 sous le titre : *ISBD(CR) : international standard bibliographic description for serials and other continuing resources*, chez KG Saur pour la version imprimée (ISBN 3-598-11599-7) et sur le site IFLANET pour la version électronique en ligne, disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/VII/s13/pubs/isbdcr-final.pdf>

La traduction française de l'*ISBD(CR)* 2002 a été réalisée à la Bibliothèque nationale de France par un groupe de traducteurs réunissant les experts suivants : Dominique Brégiroux, Mireille Chauveinc, Annie Daumont, Marianne Dominique-Spindler, Pierre-Louis Drouhin, Isabelle Masse et Michel Rival, ainsi qu'Alain Roucolle du Centre international de l'ISSN, sous la direction de Joëlle Bellec Martini, Bureau de normalisation documentaire, Agence bibliographique nationale.

Sommaire

Introduction à l'ISBD(CR)	p. IV
Introduction à l'ISBD(S)	p. VI
Membres du groupe de travail sur l'ISBD(S)	p. VIII
Notes préliminaires	p. 1
Objet, objectif et utilisation	p. 1
Définitions	p. 3
Schéma comparatif de l'ISBD(G), de l'ISBD(CR) et de l'ISSN	p. 10
Ponctuation	p. 14
Sources d'information	p. 16
Langue et écriture de la description	p. 18
Suppressions et abréviations	p. 19
Emploi des majuscules	p. 19
Exemples	p. 19
Graphies fautives	p. 19
Symboles, etc.	p. 20
Changements requérant une nouvelle description	p. 20
Changements ne requérant pas de nouvelle description	p. 22
Spécification des éléments	p. 26
1. Zone du titre et de la mention de responsabilité	p. 26
2. Zone de l'édition	p. 42
3. Zone particulière à certains types de documents ou de publications	p. 46
4. Zone de la publication, distribution, etc.	p. 51
5. Zone de la description matérielle	p. 58
6. Zone de la collection	p. 61
7. Zone des notes	p. 65
8. Zone du numéro normalisé (ou autre numéro) et des modalités d'acquisition	p. 79
Annexes	
A. Description à plusieurs niveaux	p. 81
B. Notices combinant deux sens d'écriture	p. 83
C. Exemples	p. 86
Notes de fin	p. 106
Index	p. 108

INTRODUCTION

INTRODUCTION À L'ISBD(CR)

Quel défi passionnant et stimulant ce fut que d'entreprendre la révision de la norme ISBD(S) de l'IFLA ! Il était sûrement temps de mettre à jour la norme existante qui datait de 1988, étant donnés les immenses progrès dans la production électronique et la prolifération des publications en série. Réviser la norme pour prendre en compte la description d'un nombre croissant de publications en série non traditionnelles (ressources sur le Web) était une tâche intimidante en soi. Cependant, comme plusieurs normes servant à décrire des publications en série faisaient également au même moment l'objet d'une révision due à la nécessité de traiter les ressources électroniques, l'occasion parut donc opportune de travailler avec ces autres communautés normalisant dans le domaine, et d'essayer de développer une norme harmonisée de description de publications en série. Et dans une grande mesure cet objectif a été atteint. Quel événement historique ! La communauté de l'ISBD(S), le Réseau ISSN et la communauté des AACR ont étroitement travaillé ensemble afin de réduire les nombreuses différences existant entre les trois normes et afin d'ajouter à ces normes de nouvelles caractéristiques communément acceptées.

Dès la toute première réunion du Groupe de travail de l'ISBD(S) à Amsterdam, lors de la conférence annuelle de l'IFLA en 1998, l'objectif fut clair : réviser la norme ISBD(S) pour tenir compte des nouveaux développements des publications en série et en même temps, harmoniser les changements à l'intérieur des communautés de l'ISSN et des AACR. Les objectifs étaient très ambitieux et le travail de révision prit trois ans pour être mené à terme.

Il est important de noter les changements majeurs introduits dans la norme ISBD(S), changements de nature tout à fait révolutionnaire. Le domaine de la norme a été élargi pour y inclure des ressources continues de tout type : non seulement celles de type publications en série mais également celles qui sont intégratrices par nature, comme les sites Web. En conséquence, le nom de la norme a été changé en *Description bibliographique internationale normalisée des publications en série et autres ressources continues* ou *ISBD(CR)*. Une autre modification est à mentionner : il s'agit de la révision des consignes permettant de déterminer s'il y a bien eu un changement de titre dans une publication en série. Les catalogueurs et utilisateurs des publications en série savent combien est difficile le contrôle bibliographique des différents changements de titre pour une même publication. Nous espérons sincèrement que les consignes révisées seront plus faciles à appliquer et qu'elles réduiront également le nombre de changements de titres qui resteront nécessaires. De plus, la communauté de l'ISSN et celle des AACR ont donné leur accord sur cette liste de consignes ; il en résulte que les catalogueurs et les utilisateurs ne seront plus confrontés à des pratiques différentes pour décrire le même titre de publication en série. Comme dans le cas de toutes les normes IFLA, l'aspect international du nouvel ISBD(CR) a été renforcé afin d'inclure de nombreux exemples de différents pays.

De même, le nouvel ISBD(CR) a été rendu compatible avec le statut «facultatif» tel qu'il est décrit dans les *Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques* (FRBR) de l'IFLA. L'introduction d'un élément de données est considérée comme «obligatoire» dans tous les cas pour certains éléments de données, et dans d'autres cas n'est jugé «obligatoire» que lorsqu'elle est nécessaire pour identifier la publication décrite ou bien jugée importante pour les utilisateurs du catalogue. Pour faciliter l'application de ces prescriptions, l'ISBD(CR), comme tous les ISBD, mentionne comme facultatives des données particulières, c'est-à-dire qu'un établissement de catalogage a liberté de choix dans l'inclusion ou l'exclusion de ces éléments. Dans l'ISBD(CR) un examen du Schéma fourni au paragraphe 0.3 indique quels éléments sont facultatifs. En aucun cas, un élément obligatoire dans les FRBR ne peut être facultatif dans l'ISBD(CR).

Les membres du Groupe de travail de l'ISBD(S) de l'IFLA représentaient 14 pays. En outre, des avant-projets de la norme avaient circulé dans le monde entier via IFLANET afin que chaque personne intéressée pût faire des commentaires. Et les commentaires furent nombreux ! Les membres du groupe de travail s'attelèrent à la tâche de commenter et d'approuver les différentes révisions du texte.

Je voudrais sincèrement remercier tous les membres du groupe de travail, qu'ils aient été permanents, personnes ressource ou correspondants. Tout le monde a travaillé d'arrache-pied, d'après négociations ont eu lieu, mais le consensus a toujours été atteint d'une manière très courtoise.

Je dois mentionner en particulier le travail de quelques personnes qui sont allées au delà de ce que demandait le simple devoir. En premier lieu, l'éditeur du texte Edward Swanson, qui, dès l'origine, a tenu le texte de référence et s'est assuré que tous les commentaires et changements étaient bien notés et incorporés. Être éditeur exige beaucoup de qualités et beaucoup de patience, et Edward s'est montré à la hauteur. Je voudrais mentionner particulièrement la contribution de John Byrum, président du Groupe de révision des ISBD, qui a fourni de sages conseils au cours du processus de révision des ISBD de l'IFLA. Et enfin je voudrais exprimer mes félicitations à Margaret Stewart et Denise Lim de la Bibliothèque nationale du Canada qui ont lu et relu le texte et ont fait de nombreuses suggestions utiles pour son amélioration.

Sur une note de tristesse, je voudrais mentionner Zlata Dimec et son excellent travail avant qu'elle ne nous quittât en février 2002. Réputée pour la pertinence de ses questions, Zlata nous maintenait dans la bonne voie en s'assurant que la norme satisfaisait bien aux besoins de tous les usagers dans le monde entier. Son professionnalisme et ses qualités personnelles d'amie et de collègue au sein de la communauté de l'IFLA vont nous manquer cruellement.

Outre celui des membres du groupe de travail, je voudrais également signaler l'excellent travail fait par Jim Cole de Iowa State University, qui a relu d'un œil neuf et avisé l'avant-projet définitif du texte. Malgré des révisions constantes par les membres du groupe de travail, le texte comportait encore plusieurs anomalies que Jim a détectées et corrigées.

La nouvelle norme ISBD(CR) s'intègre dans la famille des ISBD ; elle est compatible avec le nouvel ISBD(M) et les dispositions des *Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques*. Je voudrais remercier les membres du groupe de révision des ISBD, en particulier Dorothy McGarry pour s'être assurée de la compatibilité du texte de l'ISBD(CR) avec celui de l'ISBD(M) révisé.

Le travail international de normalisation demande non seulement le dévouement et le travail bénévole des membres du groupe de travail mais également des fonds pour financer les rencontres du groupe. La Section de catalogage et la Division du contrôle bibliographique de l'IFLA ont toutes deux aidé financièrement ce travail, de même qu'elles ont fourni des fonds afin d'assurer la participation aux réunions de tous les membres du groupe de travail, indépendamment de leur situation géographique. Je voudrais aussi exprimer ma gratitude à l'U.S. National commission on libraries and information science pour l'octroi d'un soutien financier aux travaux du groupe. En particulier, les fonds fournis par la NCLIS ont permis la réunion d'experts des publications en série à Washington DC en novembre 2000. Pendant ces deux jours, des représentants des communautés de l'ISBD(CR), de l'ISSN et des AACR se réunirent pour réduire les différences importantes entre les trois ensembles de règles décrivant les publications en série. La coopération y fut excellente et je souhaite remercier Ann Huthwaite, présidente du Joint Steering committee for AACR et Françoise Pellé, Directrice du réseau ISSN pour leur engagement constant dans l'harmonisation des normes. Tous les utilisateurs vont bénéficier de cet effort.

Mon message final : l'harmonisation dans le travail de normalisation est un objectif souhaitable ; le dialogue entre les différentes communautés internationales de normalisation doit se poursuivre !

Cette dernière édition de l'ISBD(S) et la première à être connue sous le nom d'ISBD(CR) a été approuvée par la Section de catalogage et la Section des publications en série de l'IFLA.

Ingrid Parent.
Présidente, Groupe de travail de l'ISBD(S)
Mai 2002

INTRODUCTION À L'ISBD(S) : DESCRIPTION BIBLIOGRAPHIQUE INTERNATIONALE NORMALISÉE DES PUBLICATIONS EN SÉRIE. ÉDITION RÉVISÉE. 1988

La description bibliographique internationale normalisée résulte d'une résolution de la Réunion internationale d'experts en catalogage organisée à Copenhague en 1969 par la Commission de catalogage de l'IFLA, qui décidait de normaliser la description bibliographique dans sa forme et dans son contenu.¹ La description bibliographique internationale normalisée des monographies fut le premier des ISBD créés conformément aux instructions de 1969. Le premier texte de l'ISBD(M) a été publié en 1971 sous forme de recommandations. Entre-temps, un projet de la Section des publications en série de l'IFLA s'attachait à la recherche d'une base commune pour le catalogage des publications en série. En 1971 la Commission de catalogage et la Commission des publications en série de l'IFLA mirent sur pied un Groupe de travail commun chargé de préparer un projet d'ISBD pour les publications en série. En 1974, le premier ISBD(S) fut publié sous forme de recommandations du Groupe de travail commun. En préparant ces recommandations, on avait tenu compte du Système international de données sur les publications en série (ISDS) et de ses *Principes de l'ISDS* (1973) destinés à être utilisés par les centres nationaux de données sur les publications en série pour l'enregistrement et le contrôle de ces publications dans le cadre d'un réseau international. La mise en application de ces recommandations pour un ISBD(S) suscita des commentaires sur le travail à poursuivre en tenant compte davantage de l'ISDS : une réunion pour la révision de l'ISBD(S) se tint à Paris en 1975.

En août 1975, le Joint Steering Committee for Revision of the Anglo-American Cataloguing Rules proposa à la Commission de catalogage de l'IFLA d'élaborer une description bibliographique internationale normalisée générale, applicable à tous les types de documents conservés dans les bibliothèques. Cette proposition est à l'origine de l'ISBD(G) publié en 1977. On en a tenu compte lors de l'élaboration de l'ISBD(S) ; aussi la «Première édition normalisée» de l'ISBD(S), publiée en 1977, respectait-elle la structure de l'ISBD(G) et se conformait-elle entièrement à ses exigences.

En août 1977, lors de réunions tenues pendant le congrès de l'IFLA à Bruxelles, le Comité permanent de la Section de catalogage de l'IFLA prit de nouvelles décisions importantes concernant le programme de l'IFLA relatif aux ISBD. On décida que tous les textes des ISBD ne seraient pas modifiés pendant une durée de cinq ans ; au terme fixé, on étudierait la révision, soit de tous les textes, soit de certains textes. En conséquence, un comité de révision des ISBD (ISBD Review Committee) fut constitué par l'IFLA et se réunit à Londres les 10 et 11 août 1981. Ce comité planifia la révision des quatre ISBD : ISBD(CM), ISBD(NBM), ISBD(S) (tous publiés pour la première fois en 1977), et ISBD(M) (dont la dernière édition avait paru en 1978). Pour chaque ISBD on constitua un groupe de travail, ayant chacun un président choisi parmi les membres du comité de révision des ISBD (ISBD Review Committee). L'expérience de plusieurs années d'utilisation de ces quatre ISBD a montré qu'ils sont très consultés (notamment comme sources pour la préparation de règles de catalogage) et que leur application est très répandue (notamment dans les pays sans règles nationales de catalogage). La mise en pratique de ces textes a suscité plusieurs suggestions valables visant leur amélioration et il a été jugé nécessaire d'entreprendre les actions prioritaires suivantes :

- 1) rédiger plus clairement le texte et veiller à la cohérence des définitions et des directives ;
- 2) ouvrir les ISBD aux écritures non latines ;
- 3) revoir l'utilisation du signe égal ;
- 4) donner des exemples plus nombreux et plus pertinents ;
- 5) tenir compte des commentaires reçus, notamment ceux de l'Association internationale d'archives sonores (IAML) et de l'Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux (AIBM) sur l'ISBD(NBM).

Il était nécessaire de vérifier la cohérence générale : les textes élaborés séparément demandaient en particulier une harmonisation de leur libellé, de l'insertion des recommandations, etc., pour rendre les spécifications identiques dans les quatre textes, autant que le permettent les caractéristiques des quatre catégories de documents.

Lorsqu'il devint clair que cette harmonisation représenterait la majeure partie du travail, le Bureau international de l'IFLA pour le Contrôle bibliographique universel a préparé un document afin d'orienter ce travail d'harmonisation. Une seconde réunion du comité de révision des ISBD (ISBD Review Committee) eut lieu du 19 au 21 janvier 1983 à Londres de nouveau, et l'envoi des premiers projets de textes révisés fut fait peu après - suivi d'une période de révision du 31 juillet 1983 au 31 janvier 1984. Les commentaires reçus de personnes et

d'institutions du monde entier ont apporté aux groupes de travail plusieurs éléments utiles pour la poursuite de leur travail de révision.

Les présidents des groupes de travail élaborèrent une seconde version des quatre textes révisés qui tenait compte de l'ensemble des suggestions et commentaires ; puis un troisième projet de texte fut préparé à la Library of Congress, après comparaison des quatre textes afin de les harmoniser. Ce troisième projet fut soumis à nouveau aux présidents qui en firent la révision, y apportèrent les corrections nécessaires et signalèrent les problèmes non résolus. En dernier lieu, à la suite d'une consultation entre les quatre présidents et Barbara Jover (alors Responsable du Programme du Contrôle bibliographique universel), tous les problèmes furent résolus et un texte définitif élaboré. Tout ce travail, depuis les premiers projets de textes réclama plus de temps et d'effort que prévu par les échéanciers établis en 1981 et en 1983. Nous nous devons de remercier tous ceux qui ont commenté les projets de textes ou qui ont gracieusement apporté leur concours. Des remerciements particuliers sont aussi adressés à Barbara Jover et au personnel de la Library of Congress, pour le travail réalisé sur tous les textes, pour avoir assuré la coordination du processus de décision et veillé à l'application fidèle des décisions arrêtées.

L'ISBD(S) comprend un index et trois annexes. La première donne dans leurs grandes lignes les règles normalisées pour la technique particulière de la description à plusieurs niveaux. La deuxième concrétise la volonté exprimée plus haut de satisfaire les usagers qui travaillent sur des publications en langues orientales : elle offre une brève description du mode de transcription des données rédigées dans des écritures qui se lisent, tantôt de droite à gauche, tantôt de gauche à droite. La dernière annexe fournit des exemples illustrant l'application des directives de l'ISBD à toutes les zones d'une notice.

L'ISBD(S) révisé répond à un objectif majeur du processus de révision : la compatibilité non seulement avec les textes des autres ISBD, mais aussi avec la révision des *Principes de l'ISDS* publiés en 1983 sous le titre *ISDS Manual* ⁽¹⁾. (Une résolution de l'ISDS Governing Board, lors de l'Assemblée générale de l'ISDS à Paris en 1982, demandait d'assurer la compatibilité entre l'ISBD(S) et l'*ISDS Manual*.)

Cette nouvelle édition de l'ISBD(S) a été approuvée par la Section de catalogage et la Section des publications en série de l'IFLA.

Washington, D.C. et Budapest
Février 1987

Lucia J. Rather,
Présidente du comité de révision des ISBD (ISBD Review
Committee)
Judith Szilvássy,
Présidente du Groupe de travail sur l'ISBD(S)

¹ N. de trad. : Le texte français a été publié en 1986 sous le titre *Manuel de l'ISDS*.

Membres du Groupe de travail sur l'ISBD(S)

Alex Bloss	Acquisitions librarian, University of Illinois, Chicago, 1999-
Paul V. Bunn	Cataloguing manager, the British library
John D. Byrum, Jr.	Chief, Regional and cooperative cataloguing, Library of Congress
Jean-Arthur Creff	Service de la coordination bibliographique, Bibliothèque nationale de France
Karen Darling	Head, Acquisitions department, University of Missouri-Columbia
Zlata Dimec	Bibliographic control manager, National and university library, Slovénie
Elise Hermann	Library advisory officer, Danish national library authority, membre du groupe en 1998
Jean L. Hiron	CONSER coordinator, Library of Congress
Unni Knutsen	Head, Bibliographic Services Department, National library of Norway, Oslo division
Judith A. Kuhagen	Senior cataloging policy specialist, Cataloging policy and support office, Library of Congress 1999-
Dorothy McGarry	University of California (en retraite)
Ingrid Parent (présidente)	Director general, Acquisitions and Bibliographic services, National library of Canada
Regina Romano Reynolds	Head, National serials data program, Library of Congress
Reinhard Rinn	Head of acquisition and descriptive cataloguing, Die deutsche Bibliothek
Alain Roucolle	Chef du Service bibliographique, Centre international de l'ISSN
Margaret Stewart	Chief, Standards and support division, National library of Canada
Sally Strutt	Bibliographic standards coordinator, the British library
Edward Swanson (éditeur)	Manager, Contract cataloging program, MINITEX library information network, University of Minnesota
Ljudmila Terekhova	Head cataloguing department, Library of foreign literature, Russie

0 NOTES PRELIMINAIRES

0.1 OBJET, OBJECTIF ET UTILISATION

0.1.1 Objet

La Description bibliographique internationale normalisée des publications en série et autres ressources continues (appelée ISBD(CR) dans la suite du texte) spécifie les éléments nécessaires à la description et à l'identification de ces ressources bibliographiques, attribue un ordre à ces éléments et prescrit un système de ponctuation pour cette description. Ses dispositions s'appliquent d'abord aux ressources bibliographiques produites par les agences bibliographiques nationales et ensuite aux notices bibliographiques d'autres établissements de catalogage, qu'elles soient sous forme électronique ou sous forme imprimée.

Les ressources continues sont des ressources bibliographiques dont la publication se poursuit au cours du temps sans que la fin en soit prédéterminée. Ces ressources continues comprennent les publications en série et les publications intégratrices permanentes. Tandis que les publications en série sont publiées en une succession de livraisons¹ ou parties distinctes, les ressources intégratrices sont augmentées ou modifiées par des mises à jour qui ne restent pas distinctes mais sont intégrées à l'ensemble de la ressource. À des fins de catalogage, les ressources continues sont traitées dans l'ISBD(CR) de deux manières différentes selon leur mode de publication.

Sont également traitées selon les règles des ressources continues les ressources bibliographiques publiées en livraisons ou en parties successives portant une numérotation et qui comportent d'autres caractéristiques d'une publication en série (par exemple la périodicité mentionnée dans le titre) mais dont la durée de vie est limitée (par exemple : les journaux d'événements). De même les réimpressions d'une publication en série et de ressources continues finies (un site Web d'une campagne électorale par exemple) sont cataloguées selon les règles des ressources continues.

L'ISBD(CR) est l'un des divers ISBD publiés : les autres couvrent les monographies (ISBD(M)), les monographies antérieures à 1801 (ISBD(A)), la musique imprimée (ISBD(PM)), les documents cartographiques (ISBD(CM)), les «non-livres» (ISBD(NBM)) et les ressources électroniques (ISBD(ER)). Tous les ISBD sont fondés sur l'ISBD général (ISBD(G)) (voir le schéma comparatif en 0.3).

On a voulu faire de chaque ISBD un ensemble de règles cohérentes pour le type de ressource bibliographique qu'il couvre, mais sans les rendre exclusifs les uns des autres. Parfois, les utilisateurs auront besoin de se reporter à plusieurs ISBD lorsque, par exemple, la ressource bibliographique à décrire présente des caractéristiques décrites dans d'autres ISBD. Par exemple, les publications en série sur un support particulier seront décrites selon l'ISBD(CR), sauf pour l'élément 1.2, Indication générale du type de document, la zone 5, Description matérielle, et dans certains cas, des parties de la zone 3, Zone particulière à certains types de documents ou à certaines catégories de publications. Les règles pour cet élément et ces zones se retrouvent dans les ISBD pour les monographies : ISBD(NBM), ISBD(CM), etc. Certains types de ressources continues seront décrits en combinant plusieurs ISBD ; par exemple, pour une carte publiée en série, les zones 3 de l'ISBD(CM) et de l'ISBD(CR) seront utilisées conjointement.

0.1.2 Objectif

L'objectif principal des ISBD est de donner les directives permettant un catalogage descriptif compatible à l'échelle mondiale, afin de faciliter l'échange international de notices bibliographiques entre agences bibliographiques nationales et parmi la communauté internationale des bibliothèques et des centres de documentation. En précisant les éléments requis dans une description bibliographique, en prescrivant leur ordre de présentation et la ponctuation qui les sépare, les ISBD visent à : (a) rendre interchangeables des notices provenant de sources différentes, de sorte que des notices produites dans un pays puissent être facilement

¹ **N. de trad.** : Dans les éditions en français de l'ISBD(S) le terme « issue » avait été traduit par « fascicule » avec pour équivalent « livraison ». C'est ce dernier terme qui est retenu dans cette traduction de l'ISBD(CR) comme n'étant pas lié à la matérialité de la ressource.

intégrées dans les catalogues ou les bibliographies de tout autre pays; (b) aider à la compréhension des notices malgré les barrières linguistiques, de sorte que des notices produites pour les usagers d'une langue puissent être comprises par les usagers d'autres langues; et c) faciliter la conversion des notices bibliographiques sous une forme électronique.

0.1.3 Utilisation

Les ISBD donnent des directives permettant de fournir le maximum d'informations descriptives nécessaires à toute une gamme d'activités bibliographiques ; ils comprennent donc des éléments qui sont essentiels à une ou plusieurs de ces activités, mais pas nécessairement à toutes.

Il est recommandé que dans chaque pays l'agence bibliographique nationale, qui assume la responsabilité de créer la notice bibliographique définitive pour chaque ressource bibliographique éditée dans son pays, prépare la description définitive contenant tous les éléments obligatoires définis par l'ISBD approprié, dans la mesure où les informations s'appliquent à la ressource bibliographique décrite. Il est recommandé aux bibliothèques qui partagent des données bibliographiques de suivre également cette pratique.

Certains éléments sont indiqués comme obligatoires dans tous les cas (ce qui est exprimé dans le texte par une mention telle que "est donné" ou "sont donnés") ; des éléments sont obligatoires dans certains cas (ce qui est exprimé dans le texte par une mention telle que "est donné" ou "sont donnés" mise en relation avec une recommandation telle que "nécessaire à l'identification" ou encore " jugé important pour les utilisateurs du catalogue"). Lorsque le cas ne s'applique pas, l'usage de l'élément est facultatif. D'autres éléments sont indiqués comme facultatifs dans tous les cas (ce qui est exprimé dans le texte par l'usage de la mention "facultatif" ou "on peut") et l'information qui s'y rapporte peut être donnée ou omise, à la discrétion de l'agence.

Les autres organismes de catalogage ont plus de latitude, puisqu'ils ne fournissent pas la notice définitive destinée à l'échange international. Ils peuvent choisir les éléments de l'ISBD, obligatoires ou facultatifs, à inclure dans leurs propres notices, pourvu que les éléments retenus soient donnés dans l'ordre prescrit et soient transcrits avec la ponctuation prescrite, conformément à l'ISBD approprié.

La description ISBD n'est qu'une partie d'une notice bibliographique complète et, normalement, n'est pas utilisée seule. Les autres éléments d'une notice bibliographique complète, tels que les vedettes et l'information «matière» ne sont pas inclus dans les directives des ISBD. Les règles relatives à ces éléments sont normalement données dans les codes de catalogage.

Les éléments d'information sur une collection donnée (localisation des documents, état des collections, etc.) ne sont pas prévus par l'ISBD(CR) ; ce sont des éléments locaux qui peuvent être ajoutés à la description générale.

Les renvois des diverses formes du titre propre ou d'autres renvois qui peuvent être nécessités dans un code national de catalogage ne font pas partie de la description bibliographique des ressources continues et ne sont pas prévus dans l'ISBD(CR). Ils peuvent être cependant indispensables dans les catalogues et les bibliographies.

0.1.3.1 Relations entre l'ISBD(CR) et l'ISSN

La notice de l'ISSN diffère de celle de l'ISBD(CR) en ce qu'elle vise à identifier une ressource continue, et non à la décrire ; ses éléments les plus importants sont un titre clé construit et un ISSN, Numéro international normalisé des publications en série, utilisés conjointement (voir les définitions en 0.2). Une certaine compatibilité existe entre les éléments de la notice ISBD(CR) et ceux d'une notice ISSN. Une liste des éléments les plus importants de l'ISBD(CR) et de leur lien avec les éléments de la notice ISSN apparaît en 0.3.3.

Il est rappelé que, pour une ressource continue, le Registre ISSN fournit une notice brève et faisant autorité, répondant aux besoins de nombreuses bibliothèques et satisfaisant à certaines de leurs fonctions¹.

¹ Pour information, on peut s'adresser au Centre international ISSN, 20 rue Bachaumont, F-75002 PARIS, France

0.2 DÉFINITIONS

Des définitions sont données pour les termes qui, dans l'ISBD(CR), ont une signification particulière ou qui correspondent seulement à l'un des sens que l'usage a consacrés. Quelques termes utilisés dans leur sens bibliographique habituel sont également définis.

Absorption <i>Absorption</i>	Incorporation d'une ou plusieurs ressources continues dans une autre ressource continue ; les ressources continues absorbées perdent alors leur identité distincte.
Achévé d'imprimer <i>Colophon</i>	Mention figurant en général à la fin d'une ressource bibliographique et donnant des informations sur sa publication ou son impression, et quelquefois d'autres informations bibliographiques, dont le titre.
Acronyme <i>Acronym</i>	Mot formé à partir de la ou des lettre(s) initiale(s) de chaque partie successive ou importante, et/ou de chaque mot successif ou important d'une appellation composée, tel que le nom d'une collectivité ou un titre. (Voir aussi : Sigle).
Adresse universelle <i>URL (Uniform Resource Locator)</i>	Voir : URL
Avant-titre <i>Avant-titre</i>	Complément du titre qui introduit le titre propre et qui se présente au-dessus du titre propre de la ressource bibliographique sur la page de titre ou son substitut.
Collection ⁱ <i>Series 1.</i>	Ensemble de ressources bibliographiques distinctes portant chacune son titre propre, reliées entre elles par un titre collectif s'appliquant à l'ensemble. Ce titre collectif est le titre propre de la collection. Chaque ressource bibliographique distincte peut être numérotée ou non. Les volumes faisant partie d'une collection peuvent être des monographies ou des ressources continues.
Collection principale <i>Main series</i>	Collection numérotée comprenant une ou plusieurs sous-collections.
Collectivité <i>Corporate body</i>	Tout organisme ou groupe de personnes et/ou d'organismes identifié par un nom particulier. Ce terme comprend les groupes et manifestations occasionnels ayant un nom, comme les réunions, conférences, congrès, expéditions, expositions, festivals, et foires ² . Les collectivités les plus typiques sont les associations, les établissements, les entreprises commerciales, les entreprises sans but lucratif, les administrations publiques, les départements des administrations publiques, les collectivités religieuses et les conférences. (Voir aussi Collectivité éditrice).
Collectivité éditrice <i>Issuing body</i>	Collectivité sous les auspices de laquelle une ressource bibliographique peut être publiée. La collectivité peut être ou non responsable de la publication sur le plan intellectuel ; elle peut en être ou non l'éditeur commercial.
Complément du titre <i>Other title information</i>	Mot, locution ou groupe de caractères relié et subordonné au titre propre de la ressource bibliographique. Le complément du titre peut aussi être relié et subordonné à d'autres titres (par exemple : titres parallèles, titres d'oeuvres particulières contenues dans la ressource bibliographique, titres dans les mentions de collection ou de sous-collection). Le complément du titre précise, explique ou complète le titre auquel il se rapporte ou indique le caractère, le contenu, etc. de la ressource bibliographique ou des oeuvres qu'elle contient ; il indique aussi le motif ou la circonstance à l'origine de la ressource bibliographique. Ce terme comprend les sous-titres et les avant-titres, mais non les variantes du titre trouvées sur la ressource bibliographique en dehors des sources prescrites d'information (par exemple : les titres de dos, les titres des conteneurs, les titres de pochette).

ⁱ N. de trad. : Le deuxième emploi du terme anglais «series» correspond au terme français «série».

Couverture <i>Cover</i>	Enveloppe extérieure d'une ressource bibliographique quel qu'en soit le matériau.
Description à plusieurs niveaux <i>Multi-level description</i>	Méthode de description bibliographique fondée sur la répartition des informations descriptives sur deux ou plusieurs niveaux. Le premier niveau contient les informations communes à l'ensemble de la ressource bibliographique ou à la ressource principale. Le deuxième niveau et les niveaux suivants contiennent les informations relatives aux parties, sections, sous-collections, etc.
Description bibliographique <i>Bibliographic description</i>	Ensemble de données bibliographiques qui décrivent et identifient une ressource bibliographique.
Édition <i>Edition</i>	Ensemble des exemplaires d'une ressource bibliographique publiés par le même éditeur, ou groupe d'édition ou personne, et produits pour la plupart à partir d'une même composition originale, que ce soit par contact direct ou selon un procédé photographique ou autre. (Voir aussi : Reproduction en fac-similé.)
Élément <i>Element</i>	Mot, locution ou groupe de caractères, représentant une unité d'information bibliographique distincte et faisant partie d'une zone de la description bibliographique.
Encart <i>Insert/Inset</i>	Ressource bibliographique publiée avec une autre ressource dans laquelle elle est insérée, de façon libre ou fixe, régulièrement ou occasionnellement. (Voir aussi : Matériel d'accompagnement, Titre commun, Titre dépendant).
Fac-similé <i>Facsimile reprint</i>	Voir : Reproduction en fac-similé
Fascicule <i>Issue</i>	Voir : Livraison
Feuillets mobiles <i>Loose-leaf</i>	Voir : Publication à feuillets mobiles à mise à jour
Fusion <i>Merger</i>	Union de deux ou plusieurs ressources continues pour former une nouvelle ressource continue ; les ressources continues qui ont fusionné perdent alors leur identité distincte antérieure.
Générique <i>Masthead</i>	Voir : Ours
Illustration <i>Illustration</i>	Figure, image ou toute autre représentation graphique se trouvant à l'intérieur d'une ressource bibliographique.
Indication d'ordre de la section <i>Section designation</i>	Numérotation transcrite à la suite du titre commun, et qui, seule ou avec un titre de section, sert à distinguer une partie à l'intérieur d'un groupe de ressources bibliographiques reliées entre elles et portant un titre commun. (Voir aussi : Indication d'ordre de la sous-collection).
Indication d'ordre de la sous-collection <i>Sub-series designation</i>	Numérotation qui suit le titre de la collection principale. L'indication d'ordre de la sous-collection peut se présenter seule ou associée au titre de la sous-collection. (Voir aussi : Indication d'ordre de la section).
Indication d'ordre du titre dépendant <i>Dependent title designation</i>	Numérotation qui, seule ou avec un titre dépendant, sert à distinguer une ressource continue parmi deux ou plusieurs ressources continues reliées entre elles et portant un titre commun. (Voir aussi : Indication d'ordre de la section, Indication d'ordre de la sous-collection).

Indication générale du type de document <i>General material designation</i>	Terme indiquant, d'une façon générale, le type de document auquel appartient une ressource bibliographique.
Indication spécifique du type de document <i>Specific material designation</i>	Terme précisant le type particulier de document auquel appartient la ressource bibliographique.
ISBN (Numéro international normalisé du livre) <i>International Standard Book Number</i>	Numéro composé de dix chiffres ⁱ , y compris un chiffre de contrôle, et précédé du préfixe <i>ISBN</i> . L'ISBN identifie de façon unique chaque édition d'une oeuvre publiée par un éditeur déterminé. Il est défini par la norme ISO 2108. Chaque ISBN est attribué par l'agence nationale pour l'ISBN.
ISSN (Numéro international normalisé des publications en série) <i>International Standard Serial Number</i>	Numéro composé de huit chiffres, y compris un chiffre de contrôle, et précédé du préfixe <i>ISSN</i> . L'ISSN, lié au titre clé, identifie de façon unique un titre particulier de publication en série (voir l' <i>ISSN Manual</i> ⁱⁱ). Il est défini par la norme ISO 3297. Chaque ISSN est attribué par le Réseau ISSN.
Itération <i>Iteration</i>	Instance d'une ressource intégratrice, au moment de sa première publication ou au moment d'une mise à jour.
Journal <i>Newspaper</i>	Publication en série publiée à intervalles fixés à l'avance et rapprochés, en général quotidiens, hebdomadaires ou bihebdomadaires ; elle signale les événements et traite de sujets d'actualité et d'intérêt général.
Livraison ⁱⁱⁱ <i>Issue 1</i>	Une des parties successives d'une publication en série ; terme utilisé pour désigner la plus petite partie successive d'une publication en série.
Logo <i>Logo</i>	Groupe de lettres fondues en un seul bloc ou planche unique portant une appellation (telle que le nom d'un journal, d'une compagnie, d'un organisme, etc.) souvent représentée sous une forme stylisée ou décorative.
Matériel d'accompagnement <i>Accompanying material</i>	Tout matériel publié avec la ou les partie(s) principale(s) de la ressource bibliographique décrite, et conçu pour être utilisé avec elle(s). (Voir aussi : Encart).
Mention d'édition <i>Edition statement</i>	Mot, locution ou groupe de caractères indiquant que la ressource bibliographique fait partie d'une édition.
Mention de collection <i>Series statement</i>	Principaux éléments d'identification d'une collection, y compris la numérotation de chaque ressource bibliographique à l'intérieur de la collection. (Voir aussi : Mention de sous-collection).
Mention de responsabilité	Nom(s), locution(s) ou groupe(s) de caractères relatif(s) à l'identification et/ou à la fonction de toute personne ou collectivité responsable soit de la création du contenu

ⁱ **N. de trad.** : À la date de publication de la présente traduction, la norme ISO 2108 est en cours de révision afin de passer d'un ISBN à 10 chiffres à un ISBN à 13 chiffres.

ⁱⁱ **N. de trad.** : À la date de publication de la présente traduction, l'*ISSN Manual* 2003 n'a pas de version française.

ⁱⁱⁱ **N. de trad.** : Dans les éditions en français de l'ISBD(S) le terme « issue » avait été traduit par « fascicule » avec pour équivalent « livraison ». C'est ce dernier terme qui est retenu dans cette traduction de l'ISBD(CR), comme n'étant pas lié à la matérialité de la ressource.

<i>Statement of responsibility</i>	intellectuel ou artistique d'une œuvre, soit de la réalisation de celle-ci ou bien y ayant contribué. Des mentions de responsabilité peuvent s'appliquer à des titres (par exemple : le titre propre, les titres parallèles, les titres d'œuvres individuelles contenues dans la ressource bibliographique, les titres dans des mentions de collection ou de sous-collection) ou bien s'appliquer à des mentions d'édition.
Mention de sous-collection <i>Sub-series statement</i>	Principaux éléments d'identification d'une sous-collection, y compris la numérotation de chaque ressource bibliographique à l'intérieur de la sous-collection. Dans le cas d'une sous-collection dont le titre est dépendant du titre de la collection principale, la mention de sous-collection comporte à la fois le titre de la collection principale et le titre de la sous-collection ; elle peut aussi comprendre une indication d'ordre de la sous-collection. (Voir aussi : Mention de collection).
Mention du matériel d'accompagnement <i>Accompanying material statement</i>	Brève description du matériel d'accompagnement.
Monographie <i>Monographic publication</i>	Publication complète en une seule partie ou destinée à être complète en un nombre déterminé de parties.
Numérotation <i>Numbering</i>	Identification de chacune des livraisons ou parties successives d'une ressource continue. Elles peuvent être désignées par un nombre, une lettre, tout autre caractère ou la combinaison de ces éléments, accompagnés ou non d'un mot (volume, numéro, etc.) et/ou d'une mention de chronologie.
Ours ⁱ <i>Masthead</i>	Mention du titre, du propriétaire, des éditeurs, etc., d'un journal ou d'une revue ; bien que sa localisation varie, il se retrouve en général, pour les journaux, sur la page éditoriale ou en tête de la première page et, pour les revues, sur la page du sommaire.
Page de titre <i>Title page</i>	Page située au début d'une ressource bibliographique ; elle porte le titre propre et, en général mais ce n'est pas toujours le cas, la mention de responsabilité ainsi que les données relatives à l'édition commerciale.
Page de titre analytique <i>Analytical title page</i>	Page de titre choisie pour servir de base à la description d'une partie d'une ressource bibliographique pour laquelle une description est également faite à un niveau plus élevé, par exemple la page de titre d'une monographie appartenant à une collection de monographies.
Page Web <i>Web page</i>	Une des pages d'un document hypertexte sur un site Web. Les pages Web, y compris les sous-ensembles "page d'accueil", renvoient vers une immense collection de documents, laquelle constitue le Web. (Voir aussi : Web.)
Parties liminaires <i>Preliminaries</i>	Page(s) de titre ou substitut(s) de la page de titre ainsi que leur verso, ainsi que toute page précédant la ou les page(s) de titre ou son (leurs) substitut(s).
Périodicité <i>Frequency</i>	1) Fréquence de parution d'une publication en série, par exemple quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, annuelle. 2) Fréquence de mise à jour des ressources intégratrices.
Ponctuation prescrite <i>Prescribed punctuation</i>	Ponctuation introduite par l'agence bibliographique et qui précède ou encadre l'information propre à chaque élément (à l'exception du premier élément de la zone 1) ou à chaque zone de la description bibliographique.
Publication <i>Publication</i>	Voir : Ressource bibliographique

ⁱ N. de trad. : Désigné parfois sous l'appellation de générique ou d'encadré.

Publication à feuillets mobiles à mise à jour <i>Updating loose-leaf</i>	Ressource intégratrice constituée d'un ou plusieurs volume(s) de base mis à jour par des pages distinctes qui sont insérées, retirées et/ou substituées.
Publication en série <i>Serial</i>	Ressource continue, publiée en une succession de livraisons ou parties distinctes portant en général une numérotation, et sans fin prédéterminée. Les publications en série comprennent les revues, les magazines, les revues électroniques, les répertoires permanents, les rapports annuels, les journaux et les collections de monographies.
Réimpression <i>Reprint</i>	1) Nouvelle version d'une ressource bibliographique faite à partir de l'original. La version peut reproduire l'original de façon exacte, ou peut comporter des changements plus ou moins nombreux mais bien précisés. 2) Nouvelle édition dont le texte reste, en grande partie, inchangé. (Voir aussi : Édition, Reproduction en fac-similé.)
Reproduction en fac-similé <i>Facsimile reprint</i>	Ressource bibliographique dont le texte principal est une reproduction exacte d'une édition antérieure.
Réseau ISSN <i>ISSN network</i>	Réseau international de centres opérationnels responsables conjointement de la création et du maintien de banques de données informatisées, qui assure un enregistrement faisant autorité des ressources continues du monde entier. Le Réseau ISSN est responsable de l'attribution du Numéro international normalisé des publications en série (ISSN).
Ressource bibliographique <i>Bibliographic resource</i>	Expression ou manifestation d'une œuvre ou item qui sert de base à la description bibliographique. Une ressource bibliographique peut être sur tout support ou combinaison de supports et peut être matérielle ou immatérielle.
Ressource continue <i>Continuing resource</i>	Ressource bibliographique dont la publication se poursuit au cours du temps sans que la fin en soit prédéterminée. Les ressources continues comprennent les publications en série et les ressources intégratrices permanentes.
Ressource intégratrice <i>Integrating resource</i>	Ressource bibliographique augmentée ou modifiée par des mises à jour qui ne restent pas distinctes mais qui sont intégrées à l'ensemble de la ressource. Les ressources intégratrices peuvent être finies ou continues. Les ressources intégratrices comprennent les publications à feuillets mobiles à mise à jour et les sites Web à mise à jour.
Ressource permanente <i>Ongoing resource</i>	Voir : Ressource continue
Revue ⁱ <i>Periodical</i>	Catégorie de publication en série, publiée à intervalles réguliers plus fréquents que l'année, et qui comporte en général des articles distincts.
Série <i>Series 2.</i>	Suite numérotée de livraisons ou parties à l'intérieur d'une publication en série.
Scission <i>Split</i>	Division d'une ressource continue en deux ou plusieurs nouvelles ressources continues distinctes.
Section <i>Section</i>	Partie d'un groupe de ressources bibliographiques liées entre elles et portant un titre commun. La section traite en général d'une catégorie particulière de sujets et est identifiée par le titre commun du groupe et par un titre de section et/ou une indication d'ordre de section. Les sections peuvent comporter deux ou plusieurs niveaux hiérarchiques (sous-sections).
Sigle	Lettres initiales du nom d'un organisme ou d'une autre entité, ou de tout groupe de mots.

ⁱ N. de trad. : Traduit également le terme «journal» utilisé fréquemment en anglais à la place de «periodical», en particulier pour les revues savantes. Désigné aussi par le terme «périodique».

<i>Initialism</i>	(Voir aussi Acronyme).
Site Web <i>World Wide Web site</i>	Localisation sur le Web, identifiée sous forme d'URL, de pages Web stockées aux fins d'accès et d'utilisation. (Voir aussi : URL.)
Source prescrite d'information <i>Prescribed source of information</i>	Source(s) d'où l'on extrait les informations à faire figurer dans chaque élément ou zone de la description bibliographique.
Sous-collection <i>Sub-series</i>	Collection qui se présente comme une partie d'une collection numérotée (collection principale). La sous-collection peut ou non avoir un titre dépendant de celui de la collection principale. (Voir aussi Titre commun, Titre dépendant).
Substitut de la page de titre <i>Title-page substitute</i>	Page, fraction de page, ou toute autre partie d'une ressource bibliographique, comprenant l'information donnée habituellement sur une page de titre et qui, en l'absence de celle-ci, peut en tenir lieu (par exemple : couverture, manchette, ours, pages éditoriales, achevé d'imprimer).
Supplément <i>Supplement</i>	Ressource bibliographique, généralement éditée de façon distincte, qui complète la ressource bibliographique principale en la mettant à jour, ou en la continuant d'une autre manière, ou en traitant un sujet particulier qui n'y figurait pas. Un supplément peut porter ou non un titre dépendant de celui de la publication principale. (Voir aussi Titre commun, Titre dépendant).
Terme générique <i>Generic term</i>	Terme général indiquant le genre de ressource bibliographique et/ou sa périodicité. Les termes tels que <i>Abhandlungen</i> , <i>Annales</i> , <i>annual report</i> , <i>bulletin</i> , <i>cahiers</i> , <i>compte rendu des séances</i> , <i>circular letter</i> , <i>journal</i> , <i>newsletter</i> , <i>occasional paper</i> , <i>proceedings</i> , <i>report</i> , <i>transactions</i> , etc., et leurs équivalents en d'autres langues, sont considérés comme des termes génériques.
Tête-bêche <i>Tête-bêche</i>	Forme de reliure sous laquelle le texte d'une œuvre commence en tête et le texte d'une autre en queue, les deux textes étant inversés l'un par rapport à l'autre.
Titre <i>Title</i>	Mot, locution ou groupe de caractères apparaissant généralement sur une ressource bibliographique et qui forme son nom ou celui de l'œuvre ou d'une des œuvres qu'elle contient. Une ressource bibliographique porte généralement plusieurs titres (par exemple : sur la page de titre, sur la couverture ou sur le dos), et ces titres peuvent être identiques ou différer les uns des autres. (Voir aussi Titre commun, Titre dépendant).
Titre alternatif <i>Alternative title</i>	Seconde partie d'un titre propre composé de deux parties (dont chacune se présente comme un titre) reliées par le mot «ou» ou son équivalent dans une autre langue.
Titre clé <i>Key title</i>	Nom unique attribué à une ressource continue par le Réseau ISSN et indissociable de son ISSN. Le titre clé peut être identique au titre propre, ou, afin d'assurer son caractère unique, être construit par l'ajout d'éléments d'identification ou de qualification, tels que le nom de la collectivité éditrice, le lieu d'édition, la mention d'édition, etc. (Voir <i>ISSN manual</i>).
Titre commun <i>Common title</i>	Partie du titre porté par un ensemble de ressources bibliographiques liées entre elles, et qui s'ajoute à leurs différents titres de section. Le titre commun sert à indiquer cette relation et, joint au titre de section, identifie une ressource bibliographique donnée. Ce titre peut également être commun à une ressource bibliographique principale et à son ou ses supplément(s) ou encart(s) ; à une collection principale et à sa ou ses sous-collection(s), lorsque le ou les supplément(s) encart(s) ou lorsque la ou les sous-collection(s) porte(nt) un ou des titre(s) dépendant(s).
Titre de couverture <i>Cover title</i>	Titre imprimé sur la couverture (d'origine) d'une ressource bibliographique.

Titre de section <i>Section title</i>	Titre particulier d'une section servant à la distinguer dans un ensemble de ressources bibliographiques liées entre elles et portant un titre commun. Le titre de section, qu'il soit distinctif ou non, est dépendant du titre commun pour l'identification d'une ressource.
Titre dépendant <i>Dependent title</i>	Titre qui, à lui seul, ne suffit pas à identifier une ressource bibliographique et qui requiert l'adjonction du titre commun. Comme titres dépendants, on trouve les titres de section, certains titres de suppléments ou d'encarts et certains titres de sous-collections.
Titre en manchette ⁱ <i>Caption title</i>	Titre d'une ressource bibliographique figurant en tête de la page une.
Titre indépendant <i>Independent title</i>	Titre qui, à lui seul, suffit à identifier une ressource bibliographique.
Titre parallèle <i>Parallel title</i>	Titre propre dans une autre langue et/ou écriture, présenté comme un équivalent du titre propre. Les titres parallèles peuvent aussi figurer en relation avec les titres propres dans les mentions de collections et de sous-collections.
Titre précédent <i>Former title</i>	Titre porté antérieurement par une ressource continue dont la publication s'est poursuivie (en tout ou en partie) sous un autre titre, ou qui a fusionné avec une autre ressource continue sous un ou d'autres titre(s), ou qui a été absorbée (en tout ou en partie) par une autre ressource continue sous un autre titre.
Titre propre <i>Title proper</i>	Titre principal d'une ressource bibliographique, c'est-à-dire le titre d'une ressource bibliographique tel qu'il figure sur la page de titre ou son substitut. Le titre propre inclut tout titre alternatif mais exclut les titres parallèles et les compléments du titre. Dans le cas d'une section ou de certains suppléments et de certains titres de sous-collections, le titre propre peut comprendre deux ou plusieurs parties : le titre commun (ou le titre de la ressource bibliographique principale ou le titre de la collection principale), le titre dépendant et l'indication d'ordre du titre dépendant. (Voir aussi Titre commun, Titre dépendant, Indication d'ordre du titre dépendant).
URL (Uniform Resource Locator)	Système d'adresse permettant de localiser une ressource électronique dans un réseau informatique. Une adresse URL est formée de l'identificateur d'un service précédé d'un protocole particulier utilisé pour accéder à la ressource électronique souhaitée (par exemple : http://www.ieee.org/). (Voir aussi : Web)
Web <i>World Wide Web</i>	Service Internet permettant de relier des documents au moyen de la technologie hypertexte. Des liens, sous la forme de mots, d'adresses URL, etc. autorisent la recherche et l'accès à des documents stockés sur l'Internet. (Voir aussi : URL.)
World Wide Web <i>World Wide Web</i>	Voir : Web
Zone <i>Area</i>	Grande section de la description bibliographique comportant des données d'une catégorie particulière ou d'un ensemble de catégories.

ⁱ **N. de trad.** : Selon le type de publication en série, revue ou journal, on emploiera le terme « titre de départ » ou « titre en manchette ».

0.3 SCHEMA COMPARATIF DE L'ISBD(G), DE L'ISBD(CR) ET DE L'ISSN

0.3.1 Schéma de l'ISBD(G)

0.3.2 Schéma de l'ISBD(CR)

0.3.3 Comparaison de l'ISBD(CR) et de l'ISSN

0.3.1 Schéma de l'ISBD(G)

<i>Zone</i>	<i>Ponctuation prescrite précédant (ou encadrant) les éléments</i>	<i>Élément</i>
-------------	--	----------------

Note : Chaque zone, excepté la première, est précédée d'un point, espace, tiret, espace (. –).

1. Zone du titre et de la mention de responsabilité

	1.1	Titre propre
[]	1.2	Indication générale du type de document
=	1.3	Titre parallèle
:	1.4	Complément du titre
	1.5	Mentions de responsabilité
/		Première mention
;		Mention suivante

2. Zone de l'édition

	2.1	Mention d'édition
=	2.2	Mention parallèle d'édition
	2.3	Mentions de responsabilité relatives à l'édition
/		Première mention
;		Mention suivante
,	2.4	Autre mention d'édition
	2.5	Mentions de responsabilité relatives à une autre mention d'édition
/		Première mention
;		Mention suivante

3. Zone particulière à certains types de documents (ou à certaines catégories de publications)

<i>Zone</i>	<i>Ponctuation prescrite précédant (ou encadrant) les éléments</i>	<i>Élément</i>
4. Zone de la publication, distribution, etc. ⁱ		4.1 Lieu de publication, de distribution, etc. Premier lieu
	;	Lieu suivant
	:	4.2 Nom de l'éditeur, du distributeur, etc.
	[]	4.3 Mention de fonction du distributeur
	,	4.4 Date de publication, de distribution, etc.
	(4.5 Lieu de fabrication
	:	4.6 Nom du fabricant
5 Zone de la description matérielle ⁱⁱ		4.7 Date de fabrication
		5.1 Indication spécifique du type de document et nombre d'unité matérielles
	:	5.2 Autres caractéristiques matérielles
	;	5.3 Dimensions
6 Zone de la collection <i>Note : Une mention de collection est mise entre parenthèses. S'il y a deux ou plusieurs mentions de collection, chacune est mise entre parenthèses</i>	+	5.4 Mention du matériel d'accompagnement
		6.1 Titre propre de la collection ou de la sous-collection
	=	6.2 Titre parallèle de la collection ou de la sous-collection
	:	6.3 Complément du titre de la collection ou de la sous-collection
		6.4 Mentions de responsabilité relatives à la collection ou à la sous-collection
	/	Première mention
	;	Mention suivante
7. Zone des notes	,	6.5 Numéro international normalisé des publications en série de la collection ou de la sous-collection
	;	6.6 Numérotation à l'intérieur de la collection ou de la sous-collection
8. Zone du numéro normalisé (ou autre numéro) et des modalités d'acquisition		8.1 Numéro normalisé (ou autre numéro)
	=	8.2 Titre clé
	:	8.3 Modalités d'acquisition et/ou prix
	()	8.4 Observations (positions diverses)

ⁱ **N. de trad.** : Dans les éditions en français de l'ISBD(S), l'intitulé de la zone 4 "Publication, distribution, etc. area" avait été traduit par "Zone de l'adresse bibliographique". Dans la présente traduction de l'ISBD(CR), l'intitulé anglais est traduit par "Zone de la publication, distribution, etc.". L'expression "distribution, etc." recouvre en particulier les notions de distribution et de diffusion. Ce dernier terme est à employer s'il y a lieu.

ⁱⁱ **N. de trad.** : La zone de la description matérielle est également connue sous le nom de zone de la collation.

0.3.2 Schéma de l'ISBD(CR)

Notes générales sur le schéma de l'ISBD(CR)

- A. Les éléments facultatifs sont indiqués comme tels (voir 0.1.3).
- B. Les éléments précédés d'un astérisque peuvent être répétés si nécessaire.
- C. Les zones 6 (Collection), 7 (Notes) et 8 (Numéro normalisé, etc.) peuvent être répétées si nécessaire.
- D. Dans le schéma, les termes «première mention...», «mention suivante...» et autres termes semblables indiquent l'ordre dans lequel ces mentions sont données dans la description et n'ont aucune autre signification.
- E. Chaque fois que, dans la ressource continue, une information normalement associée à une zone ou à un élément apparaît grammaticalement indissociable d'une autre zone ou d'un autre élément, cette indication est transcrite comme elle se présente.

<i>Zone</i>	<i>Ponctuation prescrite précédant (ou encadrant) les éléments</i>	<i>Élément</i>
-------------	--	----------------

Note : Chaque zone, excepté la première, est précédée d'un point, espace, tiret, espace (. –).

1. Zone du titre et de la mention de responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li style="margin-bottom: 0.5em;">1.1 <li style="margin-bottom: 0.5em;">[] 1.2 <li style="margin-bottom: 0.5em;">= *1.3 <li style="margin-bottom: 0.5em;">: *1.4 <li style="margin-bottom: 0.5em;">1.5 <li style="margin-bottom: 0.5em;">/ <li style="margin-bottom: 0.5em;">; 	<ul style="list-style-type: none"> <li style="margin-bottom: 0.5em;">Titre propre <li style="margin-bottom: 0.5em;">Indication générale du type de document <i>(facultatif)</i> <li style="margin-bottom: 0.5em;">Titre parallèle <li style="margin-bottom: 0.5em;">Complément du titre <li style="margin-bottom: 0.5em;">Mentions de responsabilité <li style="margin-bottom: 0.5em;">Première mention <li style="margin-bottom: 0.5em;">*Mention suivante
2. Zone de l'édition	<ul style="list-style-type: none"> <li style="margin-bottom: 0.5em;">2.1 <li style="margin-bottom: 0.5em;">= *2.2 <li style="margin-bottom: 0.5em;">2.3 <li style="margin-bottom: 0.5em;">/ <li style="margin-bottom: 0.5em;">; <li style="margin-bottom: 0.5em;">, <li style="margin-bottom: 0.5em;">*2.4 <li style="margin-bottom: 0.5em;">2.5 <li style="margin-bottom: 0.5em;">/ <li style="margin-bottom: 0.5em;">; 	<ul style="list-style-type: none"> <li style="margin-bottom: 0.5em;">Mention d'édition <li style="margin-bottom: 0.5em;">Mention parallèle d'édition <i>(facultatif)</i> <li style="margin-bottom: 0.5em;">Mentions de responsabilité relatives à l'édition <li style="margin-bottom: 0.5em;">Première mention <li style="margin-bottom: 0.5em;">*Mention suivante <li style="margin-bottom: 0.5em;">Autre mention d'édition <li style="margin-bottom: 0.5em;">Mentions de responsabilité relatives à une autre mention d'édition <li style="margin-bottom: 0.5em;">Première mention <li style="margin-bottom: 0.5em;">*Mention suivante
3. Zone particulière à certains types de documents (ou à certaines catégories de publications)	<ul style="list-style-type: none"> <li style="margin-bottom: 0.5em;">3.1 <li style="margin-bottom: 0.5em;">3.2 	<ul style="list-style-type: none"> <li style="margin-bottom: 0.5em;">Numérotation <li style="margin-bottom: 0.5em;">*Autres données relevant d'un type particulier de document bibliothéconomique ou d'une catégorie particulière de publication
4. Zone de la publication, distribution, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li style="margin-bottom: 0.5em;">4.1 <li style="margin-bottom: 0.5em;">; <li style="margin-bottom: 0.5em;">: <li style="margin-bottom: 0.5em;">[] *4.2 <li style="margin-bottom: 0.5em;">*4.3 <li style="margin-bottom: 0.5em;">, <li style="margin-bottom: 0.5em;">4.4 	<ul style="list-style-type: none"> <li style="margin-bottom: 0.5em;">Lieu de publication et/ou de distribution, etc. <li style="margin-bottom: 0.5em;">Premier lieu <li style="margin-bottom: 0.5em;">*Lieu suivant <li style="margin-bottom: 0.5em;">Nom de l'éditeur et/ou du distributeur <li style="margin-bottom: 0.5em;">Mention de fonction du distributeur <li style="margin-bottom: 0.5em;">Date de publication et/ou de distribution

	(*4.5	Lieu d'impression ou de fabrication
	:	*4.6	Nom de l'imprimeur ou du fabricant
),	4.7	Date d'impression ou de fabrication
5	Zone de la description matérielle		
		5.1	Indication spécifique du type de document et nombre d'unités matérielles
	:	5.2	Autres caractéristiques matérielles
	;	5.3	Dimensions
	+	*5.4	Mention du matériel d'accompagnement (<i>facultatif</i>)
6	Zone de la collection	6.1	Titre propre de la collection ou de la sous-collection
	<i>Note : Une mention de collection est mise entre parenthèses. S'il y a deux ou plusieurs mentions de collection, chacune est mise entre parenthèses</i>	=	*6.2
		:	*6.3
		6.4	Mentions de responsabilité relatives à la collection ou à la sous-collection
	/		Première mention
	;		*Mention suivante
	,	6.5	Numéro international normalisé des publications en série de la collection ou de la sous-collection
	;	6.6	Numérotation à l'intérieur de la collection ou de la sous-collection
7.	Zone des notes		
8.	Zone du numéro normalisé (ou autre numéro) et des modalités d'acquisition	*8.1	Numéro international normalisé ou autre numéro normalisé
		=	8.2
		:	*8.3
	()	*8.4	Observations (<i>facultatif</i>)

0.3.3 Comparaison de l'ISBD(CR) et de l'ISSN

<i>ISBD(CR)</i>	<i>Éléments les plus importants</i>	<i>Données bibliographiques de l'ISSN</i> ³
Zone 1	Titre propre Titre(s) parallèle(s) Complément du titre	Titre clé ou premier élément du titre clé Titre(s) parallèle(s) ⁴
Zone 2	Mention de responsabilité	Nom de la collectivité responsable de la publication ⁵
Zone 3	Mention d'édition	⁶
Zone 4	Numérotation	⁷
Zone 4	Lieu de publication	Lieu de publication
	Nom de l'éditeur	Nom de l'éditeur
	Date de publication	Date de publication ⁸
Zone 5	Dimensions	⁹
Zone 6	Titre propre de la collection	Titre clé de la collection
	ISSN de la collection	ISSN de la collection
	Titre propre de la sous-collection	Titre clé de la sous-collection
	ISSN de la sous-collection	ISSN de la sous-collection
Zone 7	Histoire bibliographique	Histoire bibliographique
Zone 8	ISSN	ISSN ¹⁰
	Titre clé	Titre clé ¹⁰

0.3.3.1 Au-delà de ce qui est suggéré par le schéma ci-dessus comparant les éléments de l'ISBD(CR) et de l'ISSN, le texte actuel de l'ISBD(CR) est le résultat d'un important effort pour réduire leurs différences. On peut noter à ce sujet que le traitement que fait l'ISBD(CR) des titres communs ou de section, des titres des collections principales ou des sous-collections, et des titres des ressources continues principales, des suppléments ou des encarts, suit maintenant de près le traitement de l'ISSN, y compris les précisions terminologiques et, plus encore, les concepts sous-jacents aux termes apparaissant dans l'*ISSN Manual*. La nature complexe des situations impliquant un titre commun et un titre de section et de celles qui impliquent un titre de collection principale et un titre de sous-collection demande plus d'explications, d'autant que ces situations ont été introduites dans l'ISBD(CR) par l'ISSN (voir aussi 0.2 Définitions, pour les termes Titre commun, Titre dépendant, Section, Sous-collection et Supplément).

A. Les ressources continues comportant des sections sont traitées comme suit : un titre de section, qu'il soit distinctif ou non, dépend toujours du titre commun à toutes les sections, appelé «titre commun». Le titre de section est un «titre dépendant» ; il est transcrit après le titre commun, de façon subordonnée. La combinaison de ces deux titres forme le titre propre. Le titre commun ne constitue pas une entité bibliographique séparée ; aucune ressource ne porte uniquement le titre commun.

B. Lorsqu'une ressource continue est une sous-collection d'une autre, elle peut porter ou non un titre dépendant de celui de la collection principale. Un titre de sous-collection distinctif et indépendant est transcrit comme le titre propre. Un titre de sous-collection non distinctif est transcrit après le titre de la collection principale, de façon subordonnée. Dans ce cas, le titre de la collection principale est le «titre commun» et le titre non distinctif de la sous-collection est le «titre dépendant». La combinaison de ces deux titres forme le titre propre. Il est essentiel, dans le cas d'une sous-collection, qu'une collection principale, avec son propre titre et sa numérotation, existe indépendamment de la sous-collection. La collection principale et la sous-collection sont deux entités bibliographiques séparées.

C. On traite les suppléments ou les encarts des ressources continues de la même façon que les sous-collections, même s'ils constituent une catégorie de ressource continue quelque peu différente. Les titres indépendants sont transcrits comme titres propres, tandis que les titres dépendants sont transcrits de façon subordonnée après le titre de la ressource continue principale.

Enfin, pour simplifier la formulation des diverses règles de l'ISBD(CR), on doit comprendre que les expressions «indication d'ordre du titre dépendant» et «titre dépendant» désignent, lorsque cela s'applique, l'indication d'ordre et/ou le titre de la section, l'indication d'ordre de la sous-collection et/ou le titre dépendant de la sous-collection, ou un titre dépendant de supplément ou d'encart. De la même façon, on doit aussi comprendre que l'expression «titre commun» désigne aussi bien le titre de la collection principale que celui de la ressource continue principale.

0.4 PONCTUATION

0.4.1 Chaque élément de la description, excepté le premier élément de la zone 1, est soit précédé, soit encadré par la ponctuation prescrite. (Voir 0.4.3 pour d'autres exceptions.) La ponctuation prescrite est précédée et suivie d'un espace (un simple espace sur un clavier ou un cadratin en imprimerie), à l'exception de la virgule (,) et du point (.) qui sont seulement suivis d'un espace (voir 0.4.7). L'introduction de toute autre ponctuation est à la discrétion de l'agence bibliographique nationale ou de l'organisme de catalogage, de même que l'espacement avant et après cette ponctuation. On maintient la ponctuation de l'ISBD, même si cela entraîne une double ponctuation (voir cependant 0.4.7). Pour la ponctuation des écritures de droite à gauche, voir 0.4.11.

0.4.2 Chaque signe de ponctuation double, c'est-à-dire les parenthèses (()) et les crochets ([]) (voir 0.4.8) doit être traité comme un signe de ponctuation unique ; l'espace qui précède se place donc avant la première parenthèse ou le premier crochet (ouverture) et l'espace qui suit se place après la seconde parenthèse ou le second crochet (fermeture) (voir cependant 0.10). Si les parenthèses ou les crochets sont précédés ou suivis d'une ponctuation prescrite finissant ou commençant par un espace, on ne donne qu'un seul espace.

Ex. : .-#[S.1.]#: Éditeur
et non : .-##[S.1.]##: Éditeur

Commentaire : ce caractère « # » est utilisé dans l'exemple afin de rendre visible l'espace mais n'est pas réellement matérialisé dans une notice bibliographique.

0.4.3 Chaque zone des ISBD, excepté la zone 1, est précédée d'un point, espace, tiret, espace (. –), à moins que cette zone ne soit nettement séparée de la précédente par la répartition en paragraphes, la typographie ou le cadrage ; dans ce cas, on peut omettre le point, espace, tiret, espace, ou le remplacer par un point (.) mis à la fin de la zone précédente.

0.4.4 Lorsque le premier élément d'une zone ne figure pas dans une description, la ponctuation prescrite du premier élément présent est remplacée par le point, espace, tiret, espace (. –) qui précède la zone.

0.4.5 Lorsqu'une zone est répétée, elle est chaque fois précédée d'un point, espace, tiret, espace (. –), sauf (a) dans le cas décrit en 0.4.3, et (b) dans le cas prévu par le schéma de ponctuation B-C de la zone 6 pour les mentions de collection multiples.

0.4.6 Lorsqu'un élément est répété, il est chaque fois précédé de la ponctuation prescrite pour cet élément.

0.4.7 Lorsqu'un élément se termine par un point et que la ponctuation prescrite pour l'élément suivant commence par un point, on ne donne qu'un seul des deux points.

Ex. : 3e éd. –
et non : 3e éd.. –

And then... – 4th ed.
et non : And then.... – 4th ed.

0.4.8 Trois signes de ponctuation peuvent être utilisés dans toutes les zones ou dans la plupart d'entre elles :

A. Les crochets ([]) constituent la ponctuation prescrite pour encadrer des éléments particuliers de la zone 1 (voir 1.2) et de la zone 4 (voir 4.3). Les crochets encadrent l'information trouvée hors des sources prescrites d'information (voir 0.5.4) et les additions dans la description (voir 0.6, 0.7, 0.10, 0.11).

Lorsque des éléments qui se succèdent à l'intérieur de la même zone sont pris hors des sources prescrites, on les donne à l'intérieur d'une seule paire de crochets, sauf si l'un de ces éléments est l'indication générale du type de document qui est toujours encadrée par sa propre paire de crochets. Lorsque des éléments qui se succèdent appartiennent à des zones différentes, chaque élément est encadré par une paire de crochets distincte.

Ex. : . – [S.l. : s.n.]
et non : . – [S.l.] : [s.n.]

. – [2nd ed.]. – [S.l. : s.n.]

B. Les points de suspension, c'est-à-dire trois points (...) indiquent l'omission d'une partie d'un élément (voir 0.7.1, 0.7.2).

C. Les parenthèses (()) constituent la ponctuation prescrite pour encadrer chaque mention de collection dans la zone 6, pour encadrer certains éléments dans la zone 4 et pour encadrer des informations à l'intérieur d'éléments particuliers des zones 5 et 8.

Un signe de ponctuation, le signe plus (+) précédé et suivi d'un espace, constitue une ponctuation prescrite dans la zone 5 (voir 5.4).

0.4.9 Lorsque, dans une zone ou un élément, la même information apparaît en deux ou plusieurs langues et/ou écritures, on applique les dispositions suivantes :

Lorsqu'un élément est transcrit en deux ou plusieurs langues et/ou écritures, l'information dans chaque langue et/ou écriture autre que la première est précédée d'un espace, signe égal, espace (=).

Lorsque, dans une même zone, deux ou plusieurs éléments sont transcrits en deux ou plusieurs langues et/ou écritures, les éléments dans une même langue et/ou écriture sont donnés ensemble, en faisant précéder chaque élément de la ponctuation prescrite appropriée. Tout le groupe des éléments dans la langue et/ou l'écriture transcrite en premier est précédé de la ponctuation prescrite correspondant au premier élément ; chaque groupe suivant est précédé d'un espace, signe égal, espace (=).

0.4.10 On ne fait pas figurer dans la description une zone ou un élément qui ne s'applique pas à la publication. La ponctuation prescrite qui précède ou qui encadre cette zone ou cet élément est également omise.

0.4.11 Lorsque l'information est donnée dans une écriture de droite à gauche, les virgules et les points-virgules de la ponctuation prescrite sont inversés lorsque c'est l'usage de cette écriture. De même, la combinaison point, espace, tiret, espace de la ponctuation prescrite se lit de droite à gauche et l'ouverture et la fermeture des parenthèses et des crochets doit être comprise dans le sens inverse. Lorsqu'on les utilise, on n'inverse ni la barre oblique ni les nombres en chiffres arabes occidentaux que de telles écritures n'inversent pas non plus.

Voir l'Annexe B pour le traitement de l'information donnée à la fois dans des écritures de gauche à droite et dans des écritures de droite à gauche.

Pour chaque zone, le schéma complet de ponctuation est rappelé au début de la zone.

0.5 SOURCES D'INFORMATION

0.5.1 Base de la description

0.5.1.1 Publications en série

La base de la description est la première livraison ou première partie, ou à défaut, la livraison ou partie la plus ancienne dont on dispose. En règle générale, la première (ou la plus ancienne) livraison ou partie est préférée à une source associée à l'ensemble de la publication en série ou à une séquence de livraisons ou parties.

<i>Zone</i>		<i>Base de la description</i>
1.	Titre et mention de responsabilité	Première livraison ou partie ou la plus ancienne
2.	Édition	Première livraison ou partie ou la plus ancienne
3.	Numérotation	Première et dernière livraisons ou parties pour chaque système ou séquence de numérotation
4.	Publication, distribution, etc. Lieu et nom de l'éditeur, du distributeur, etc. Lieu et nom du fabricant Dates	Première livraison ou partie ou la plus ancienne Première livraison ou partie ou la plus ancienne Première et/ou dernière livraison ou partie
5.	Description matérielle	Ensemble des livraisons ou parties
6.	Collection	Ensemble des livraisons ou parties
7.	Notes	Ensemble des livraisons ou parties et toute autre source
8.	Numéro normalisé (ou autre numéro) et modalités d'acquisition	Ensemble des livraisons ou parties et toute autre source

0.5.1.2 Ressources intégratrices

La base de la description est l'itération en cours de la ressource intégratrice à l'exception de la date de début de publication.

<i>Zone</i>		<i>Base de la description</i>
1.	Titre et mention de responsabilité	Itération en cours
2.	Édition	Itération en cours
3.	Particulière à certains types de documents	Non utilisée
4.	Publication, distribution, etc. Lieu et nom de l'éditeur, du distributeur, etc. Lieu et nom du fabricant Dates	Itération en cours Itération en cours Itération en cours Première et/ou dernière itération
5.	Description matérielle	Itération en cours

- | | | |
|----|--|---|
| 6. | Collection | Itération en cours |
| 7. | Notes | Ensemble des itérations et toute autre source |
| 8. | Numéro normalisé (ou autre numéro) et modalités d'acquisitions | Ensemble des itérations et toute autre source |

0.5.2 Source principale pour les ressources imprimées

0.5.2.1 La source principale d'information est la page de titre ¹ ou le substitut de la page de titre. Le substitut de la page de titre d'une ressource continue sans page de titre est (dans cet ordre de préférence) :

- A. Page de titre analytique, couverture, manchette, oursⁱ, pages éditoriales, achevé d'imprimer.
- B. Autres parties liminaires et toute information figurant sur les jaquettes ou les bandes ainsi qu'en haut ou en bas des pages de texte (comme le titre courant).
- C. Le reste de la ressource continue : préfaces, avant-propos, sommaire, texte, annexes, etc.
- D. Sources de référence extérieures à la ressource continue et qui ne lui sont pas associées (par exemple bibliographies, listes d'éditeurs).

Si l'information habituellement donnée sur la page de titre est donnée sur deux pages en regard, et ce avec ou sans répétition, on traite les deux pages comme étant la page de titre.

0.5.2.2 Dans le cas des ressources continues dans des écritures non latines, où les informations bibliographiques complètes sont données à l'achevé d'imprimer, un feuillet situé à l'emplacement de la page de titre et portant le titre propre ne doit pas être considéré comme étant la page de titre dans les cas suivants :

- A. lorsque le feuillet ne porte que le titre propre à la manière d'une page de faux-titre ;
- B. lorsque le feuillet porte le titre propre, avec ou sans autre information bibliographique, sous une forme calligraphique (les informations bibliographiques complètes étant données à l'achevé d'imprimer sous la forme conventionnelle des caractères chinois en usage pour les impressions chinoises, japonaises et coréennes modernes) ;
- C. lorsque le feuillet porte seulement une version dans une langue occidentale du titre et/ou des informations sur la publication.

Dans chacun de ces cas, on donne la préférence à l'achevé d'imprimer comme substitut de la page de titre.

0.5.3 Source principale pour les ressources non imprimées

Pour déterminer la source principale d'information, on suit les instructions trouvées dans l'ISBD approprié au type de document.

0.5.4 Sources prescrites d'information

L'information utilisée pour décrire une livraison ou une partie d'une ressource continue est tirée de certaines sources selon un ordre préférentiel prescrit. Pour les ressources continues sur un support particulier, les sources prescrites sont celles indiquées par l'ISBD approprié (par exemple pour un enregistrement sonore, il faut consulter l'ISBD(NBM)). Pour les publications en série électroniques accessibles en mode local, le support matériel ou ses étiquettes doivent être utilisés.

ⁱ N. de trad. : Désigné parfois sous l'appellation de générique ou d'encadré.

Si les informations pour les zones 1 et 2 se trouvent dans des sources différentes (page de titre + couverture, ou bien couverture + achevé d'imprimer, etc.), on choisit la source selon l'ordre préférentiel des sources (voir ci-dessous) et on transcrit la forme trouvée dans cette source ; s'il y a lieu, on respecte l'ordre des informations trouvées dans cette source.

Pour les zones 3, 4 et 6, plusieurs sources sont prescrites, de sorte que la «source prescrite» est constituée d'une combinaison de sources. Si les informations pour ces zones se trouvent dans des sources différentes, on choisit la source selon l'ordre préférentiel des sources (voir ci-dessous) et on transcrit la forme trouvée dans cette source ; s'il y a lieu, on respecte l'ordre des informations trouvées dans cette source.

Toute information extraite d'une source autre que la source prescrite pour la zone est mise entre crochets ([]) si on la transcrit dans cette zone. Le principe de la mise entre crochets d'une information en rapport avec un substitut de la page de titre lorsqu'une ressource continue ne comporte pas de page de titre est le même que celui de la mise entre crochets d'une information lorsqu'une ressource continue comporte une page de titre. Sinon, on peut donner l'information en zone 7. Des dispositions particulières sont données dans les sections concernées de l'ISBD(CR).

<i>Zone</i>	<i>Sources prescrites d'information</i>
1. Titre et mention de responsabilité	Page de titre ¹¹
2. Édition	Page de titre ¹¹ , parties liminaires, achevé d'imprimer
3. Numérotation	Ensemble de la ressource continue, bibliographies nationales
4. Publication, distribution, etc.	Ensemble de la ressource continue
5. Description matérielle	Ensemble de la ressource continue
6. Collection	Page de titre de la collection, page de titre analytique, couverture, manchette, ours, pages éditoriales, achevé d'imprimer, reste de la ressource continue
7. Notes	Toute source
8. Numéro normalisé (ou autre numéro) et modalités d'acquisition	Toute source

La ou les source(s) prescrite(s) pour chaque zone est (sont) également rappelée(s) au début de chaque zone à la suite du schéma de ponctuation.

0.6 LANGUE ET ÉCRITURE DE LA DESCRIPTION

Les éléments des zones 1, 2, 3, 4 et 6 sont normalement transcrits à partir de la ressource continue et sont donc, partout où c'est possible, dans la ou les langue(s) et/ou écriture(s) dans lesquelles ils apparaissent. Les additions dans ces zones sont mises entre crochets et sont données dans la langue et/ou l'écriture du contexte de cette partie de la description, sauf :

les abréviations prescrites (voir 0.7) et les additions prescrites (voir 0.10, 0.11) ;

l'indication générale du type de document (voir 1.2) et la mention de la fonction de distributeur (voir 4.3) qui, lorsqu'on les ajoute, sont données dans la langue et/ou l'écriture choisie par l'agence bibliographique nationale ou d'autres établissements de catalogage.

Les termes utilisés dans les zones 5, 7 et 8 ne sont pas mis entre crochets et sont donnés dans la langue et/ou l'écriture choisie par l'agence bibliographique nationale ou d'autres établissements de catalogage, sauf :

lorsque des titres sont cités en zone 7 ;

lorsque des citations sont transcrites en zone 7 ;

lorsque le titre clé est donné en zone 8.

Si nécessaire, la description de ressources continues se présentant dans des écritures différentes de celle utilisée par l'agence bibliographique nationale ou d'autres établissements de catalogage peut être translittérée ou transcrite sans crochets dans l'écriture utilisée par l'agence.

0.7 SUPPRESSIONS ET ABRÉVIATIONS

0.7.1 Exceptionnellement, il est permis d'abrégé certains éléments de la description (par exemple un titre propre comprenant une date ou un numéro qui varie d'une livraison à l'autre). Dans ce cas, on indique l'omission par des points de suspension.

0.7.2 Lorsqu'on abrège une mention de responsabilité unique composée de plusieurs noms de personnes ou de collectivités (voir 1.5.5.3), on indique l'omission par des points de suspension et l'ajout de l'abréviation prescrite «et al.» (*et alii* = et autres) ou, pour des notices dans une écriture non latine, de son équivalent dans une autre écriture. L'abréviation est mise entre crochets.

0.7.3 D'autres abréviations sont prescrites dans des directives particulières (par exemple 4.1.15).

0.7.4 Dans diverses directives des ISBD, il est prévu d'utiliser des «abréviations normalisées» (par exemple dans la mention d'édition, voir 2.1.2) sans préciser la forme des abréviations à employer. Ces abréviations ne sont pas prescrites, mais il est recommandé d'utiliser la norme ISO 832, *Information et documentation – Description et références bibliographiques – Règles d'abréviations des mots typiques*, ou une norme nationale similaire.

Les abréviations utilisées à travers les ISBD dans les exemples, à l'exception de celles prescrites ci-dessus en 0.7.2 et 0.7.3, sont données à titre indicatif et non normatif.

0.7.5 À l'exception des suppressions et abréviations autorisées ou expressément prescrites, la transcription des données dans les zones 1, 2, 3 et 6 ne présente pas d'abréviations à moins qu'elles ne figurent sur la source d'information.

0.8 EMPLOI DES MAJUSCULES

En général, la première lettre du premier mot de chaque zone doit être une majuscule ; la première lettre du premier mot de certains éléments (par exemple l'indication générale du type de document, le titre parallèle, le titre alternatif, le titre de section) doit aussi être une majuscule. Tout autre emploi des majuscules doit suivre l'usage propre à la ou aux langue(s) et/ou écriture(s) utilisée(s) dans la description (voir 0.6). Lorsque plusieurs langues et/ou écritures figurent dans la description, l'emploi des majuscules doit suivre à chaque fois l'usage de la langue et/ou écriture transcrite, même s'il en résulte une incohérence dans l'emploi des majuscules pour la description dans son ensemble.

0.9 EXEMPLES

Les exemples donnés dans les ISBD le sont à titre indicatif et non normatif, sauf lorsqu'il est expressément recommandé de suivre la forme trouvée dans le ou les exemple(s). La plupart des exemples sont fondés sur la description de publications existantes, mais quelques exemples fictifs ont été introduits.

Dans le texte français des ISBD, les termes utilisés et les mots ou brèves expressions ajoutés aux exemples dans les zones 5, 7 et 8 sont en français. Il est prévu que dans les traductions des ISBD en d'autres langues, ces termes, mots et expressions seront donnés dans la langue de la traduction. Dans les traductions des ISBD en d'autres langues, ces termes, mots et expressions sont censés être donnés dans la langue de la traduction.

0.10 GRAPHIES FAUTIVES

À l'exception du titre propre (voir 1.1.5.1), les incorrections ou les graphies fautives sont transcrites telles qu'elles apparaissent sur la ressource bibliographique. Elles peuvent être suivies de «sic» entre crochets précédés et suivis d'un espace ([sic]). Ou bien, la forme correcte peut être ajoutée entre crochets, précédée de «i.e.» (*id est* = c'est-à-dire) ou de son équivalent dans une autre langue et/ou écriture. Les lettres ou les chiffres omis dans

des mots ou des dates mal orthographiés peuvent être ajoutés entre crochets (ceux-ci n'étant, dans ce cas, ni précédés ni suivis d'un espace).

0.11 SYMBOLES, ETC.

Un symbole ou un autre signe qui ne peut être reproduit par les moyens dont on dispose (en général, tout signe non alpha-numérique) est remplacé, selon les cas, par sa description ou son équivalent en lettres ou en mots. On met ce substitut entre crochets et on fait une note explicative si nécessaire.

Ex. : [3e éd.]

Note : Le numéro de l'édition est représenté sur la page de titre par trois étoiles.

0.12 CHANGEMENTS REQUÉRANT UNE NOUVELLE DESCRIPTION

0.12.1 Changements majeurs du titre propre des publications en série.

En cas de changements majeurs dans le titre propre, une nouvelle description s'impose pour les publications en série. Sont considérés comme majeurs les changements suivants :

0.12.1.1 Lorsque dans les cinq premiers mots du titre (six pour un titre débutant par un article) un mot est ajouté, supprimé, remplacé ou déplacé. Les exceptions sont indiquées plus loin (voir 0.13.1).

Energy policy and conservation biennial report
devient : Energy policy and conservation report

Металлургия и технология
devient : Metallurgiya i mashinostroeniye

New notes
devient : Upstream journal

La recherche aéronautique
devient : La recherche aérospatiale

Le petit bleu
devient : Le petit bleu des Côtes-d'Armor

Scène
devient : TV 2

IFLANET unplugged
devient : IFLA CD

0.12.1.2 Lorsqu'après les cinq premiers mots du titre (six pour un titre débutant par un article) un mot est ajouté, supprimé, remplacé ou déplacé et que cela change la signification du titre ou bien indique un changement de sujet :

The best bed & breakfasts in the world
devient : The best bed & breakfasts in England, Scotland and Wales
Commentaire : changement de sujet

mais non dans le cas de :

Report on the high-level radioactive waste activities conducted under MS 1990, 116C.712, subd. 5A
qui devient : Report on the high-level radioactive waste activities conducted under Minnesota Statutes 116C.712

0.12.1.3 Lorsque change le nom d'une collectivité figurant à n'importe quel endroit du titre. Les exceptions sont indiquées plus loin (voir 0.13.1.5).

The register of the Kentucky State Historical society
devient : The register of the Kentucky Historical society

NFCR Cancer Research Association symposia
devient : Association for International Cancer Research symposia

0.12.2 Autres changements majeurs dans les publications en série

Une nouvelle description s'impose également pour les publications en série dans les cas suivants :

0.12.2.1 Lorsque le titre propre est un terme générique et que la collectivité éditrice change de nom. (Les exceptions sont indiquées plus loin, voir 0.13.1.5 : changements mineurs du nom de collectivité ne requérant pas de nouvelle description) ; ou bien lorsqu'une autre collectivité reprend la publication en série :

Symposium series / Society for applied Bacteriology
devient : Symposium series / Society for applied Microbiology

0.12.2.2 Lorsque la mention d'édition change et que cela indique un changement significatif du domaine ou du champ couvert par la publication en série :

Transportation directory. New England edition
devient : Transportation directory. Eastern edition

0.12.2.3 Lorsque le support matériel change :

New Zealand national bibliography
Commentaire : Imprimé
devient : New Zealand national bibliography
Commentaire : Microfiche

MacIn Tax deluxe
Commentaire : Disquette, 3,5 pouces
devient : MacIn Tax deluxe
Commentaire : cédérom

0.12.2.4 Lorsque des titres antérieurement dépendants deviennent indépendants :

Fauna norvegica. Series B, Norwegian journal of entomology
devient : Norwegian journal of entomology

0.12.2.5 Lorsqu'une publication en série est cumulée, que les cumulations gardent le même titre et sont dans la même langue que les livraisons initiales, et que le contenu des cumulations est significativement différent (par exemple, lorsque le contenu des index trimestriels est fusionné en une liste alphabétique unique pour la livraison cumulative annuelle) :

Reader's guide to periodical literature
Commentaire : Publié sous forme de cumulations annuelles et plus étendues que l'année, avec une numérotation différente de celle des livraisons bimensuelles.

0.12.2.6 Lorsqu'une publication en série est formée par la fusion de deux ou plusieurs autres publications en série (voir 7.2.4.5) :

Archivio di ottalmologia
fusionne avec : Rassegna italiana di ottalmologia
pour former : Archivio e rassegna italiana di ottalmologia

0.12.2.7 Lorsque deux ou plusieurs publications en série sont formées par la scission d'une autre publication en série (voir 7.2.4.6) :

Geografi i Bergen
devient : Geografi i Bergen. Serie A
et : Geografi i Bergen. Serie B

0.12.3 Changements majeurs des ressources intégratrices

Une nouvelle description s'impose pour les ressources intégratrices dans les cas suivants :

0.12.3.1 Lorsque la mention d'édition change et que cela indique un changement significatif du domaine ou du champ couvert par la ressource continue :

Manual of forestry management practices. Canadian edition
devient : Manual of forestry management practices. North American edition

0.12.3.2 Lorsque le support matériel change :

Cuadernos de historia medieval
(version imprimée)
devient : Cuadernos de historia medieval
(version en ligne)

0.12.3.3 Lorsqu'une ressource est formée par la fusion de deux ou plusieurs autres ressources (voir 7.2.4.5) :

USMARC format for bibliographic data
fusionne avec : Canadian MARC communication format for bibliographic data
pour former : MARC 21 format for bibliographic data

0.12.3.4 Lorsque deux ou plusieurs ressources sont formées par la scission d'une autre ressource (voir 7.2.4.6) :

0.13 CHANGEMENTS NE REQUÉRANT PAS DE NOUVELLE DESCRIPTION

0.13.1 Changements mineurs dans le titre propre des publications en série

En cas de changements mineurs dans le titre propre, une nouvelle description ne s'impose pas pour les publications en série. En règle générale, s'il se produit un changement mineur dans le titre propre, le titre le plus récent est donné en note (voir 7.1.1.5.1). Sont considérés comme mineurs les changements suivants :

0.13.1.1 Changement dans la représentation d'un ou de mot(s), par exemple :

orthographe contre une autre

Statistik aarbog for kongeriget Norge
qui devient : Statistik årbok for kongeriket Norge

Labour history
qui devient : Labor history

Lakeland lib*arian
qui devient : Lakeland librarian

mot abrégé, signe ou symbole (par exemple : «&») contre forme développée

Accommodations and travel services
qui devient Accommodations & travel services

Ga. peach statistics
qui devient : Georgia peach statistics

St. Paul pioneer press
qui devient : Saint Paul pioneer press

Oxf. Hist. Soc.
qui devient : Oxford Historical society

chiffres arabes contre chiffres romains

XXe siècle
qui devient : 20^e siècle

numéro ou date en chiffres contre forme développée

Four wheel fun
qui devient 4 wheel fun

XX century
qui devient Twentieth century

mot avec trait d'union contre mot sans trait d'union

Year-book of the...
qui devient : Year book of the...

mot composé : un seul mot contre deux, avec ou sans trait d'union

Openhouse
qui devient : Open house

0.13.1.2 Changement impliquant un acronyme ou un sigle contre une forme développée (voir aussi 1.1.3.3) :

Research in technological adaptation
qui devient : RITA

0.13.1.3 Changement de flexion d'un mot, par exemple passage du singulier au pluriel :

Fishery report
qui devient : Fisheries report

Research studies
qui devient : Research study

0.13.1.4 Changement par addition, suppression ou modification d'articles, prépositions ou conjonctions à n'importe quel endroit du titre :

Fiscal survey of the states
qui devient : The fiscal survey of the states

0.13.1.5 Changement impliquant le nom de la même collectivité et d'éléments de sa hiérarchie ou leur relation grammaticale à n'importe quel endroit du titre (par exemple : addition, suppression ou réarrangement du nom de la collectivité ou bien substitution d'une variante de forme, y compris une abréviation) :

Rapport de la Société canadienne de l'Église catholique
qui devient : Rapport / Société canadienne de l'Église catholique

Views / Goodridge Area Historical Society
qui devient Views from the Goodridge Area Historical Society
qui devient : Views from the GAHS

Berichte der Deutschen Gesellschaft für Mathematik und Datenverarbeitung
qui devient : GMD-Berichte

Society of Biblical Literature monograph series
qui devient : Monograph series / Society of Biblical Literature

AAPG continuing education course notes series
qui devient American Association of Petroleum Geologists continuing education course notes series

Music Library Association technical reports
qui devient : MLA technical reports

Boletín de la Sociedad Española para la Defensa del Patrimonio Geológico y Minero
qui devient : Boletín S.E.D.P.G.M

0.13.1.6 Changement par addition, suppression ou modification de la ponctuation, à n'importe quel endroit du titre, y compris la présence ou l'absence de ponctuation séparant les lettres des sigles :

GBB
qui devient : G.B.B.

0.13.1.7 Changement de l'ordre des titres lorsque le titre est donné en plusieurs langues sur la source principale d'information, à condition que le titre choisi comme titre propre figure toujours en titre parallèle :

South African medical journal = Suid Afrikaanse tydskrif vir geneeskunde
qui devient : Suid Afrikaanse tydskrif vir geneeskunde = South African medical journal

0.13.1.8 Changement à n'importe quel endroit du titre par addition, suppression ou modification de mots reliant le titre à la numérotation :

Tin
qui devient Tin in...

0.13.1.9 Deux ou plusieurs titres propres sont utilisés sur les différentes livraisons d'une publication en série selon un schéma régulier :

Weekly labor market report
La dernière livraison de chaque mois a pour titre : Monthly labor market report

Minneapolis morning tribune
Les livraisons dominicales ont pour titre : Minneapolis Sunday tribune
Commentaire : les livraisons quotidiennes et dominicales ont une numérotation continue

Annual report / Medical Association of South Africa
Note : Une année sur deux, les rapports ont pour titre : Jaarverslag / die Mediese Vereniging van Suid-Afrika

0.13.1.10 Addition, suppression ou modification dans l'ordre d'une liste de mots à n'importe quel endroit du titre, à la condition qu'il n'en résulte pas un changement significatif du sujet :

Kartboken for Oslo, Bærum, Lørenskog, Nesodden, Oppegård, Ski
qui devient : Kartboken for Oslo, Bærum, Asker, Lørenskog, Nesodden, Oppegård, Ski

0.13.1.11 Addition ou suppression à n'importe quel endroit du titre, de mots indiquant le type de la ressource, tels que « magazine », « journal », « newsletter » ou leurs équivalents en d'autres langues :

Fussball-Jahrbuch
qui devient : Fussball

Handel und Industrie
qui devient : Revue Handel und Industrie

Magazin für Wassersport
qui devient : Wassersport

Minnesota history bulletin
qui devient Minnesota history

Trade and industry
qui devient : Trade and industry review

Biological survey of reserves
qui devient : Biological survey of reserves series

Colección Ciencias y técnicas
qui devient : Ciencias y técnicas

Baubetrieb, Bauökonomie, Baurecht
qui devient : Schriftenreihe Baubetrieb, Bauökonomie, Baurecht

Relatórios de pesquisa
qui devient : Série Relatórios de pesquisa

mais non dans le cas de :

Link magazine
devient : Link journal

Commentaire : Le remplacement du mot indiquant le type de ressource par un autre est un changement majeur lorsqu'il se produit dans les cinq premiers mots du titre (voir 0.12.1.1).

0.13.1.12 En cas de doute, considérer qu'il n'y a pas changement de titre.

0.13.2 Changements mineurs dans les ressources intégratrices

Tout changement d'information pour la même ressource intégratrice dans la notice descriptive (autre que ceux notés en 0.12.3.1 et 0.12.3.2) n'entraîne pas de nouvelle description ; à la place, la description est modifiée pour refléter la nouvelle information.

Himet
qui devient : Terminál

Commentaire : Le seul changement est celui du titre propre du site Web.

SPÉCIFICATIONS DES ÉLÉMENTS

1 ZONE DU TITRE ET DE LA MENTION DE RESPONSABILITE

Sommaire	1.1 Titre propre	p. 26
	1.2 Indication générale du type de document (<i>facultatif</i>)	p. 32
	1.3 Titre parallèle	p. 33
	1.4 Complément du titre	p. 34
	1.5 Mentions de responsabilité	p. 36

Schéma de ponctuation

- A. L'indication générale du type de document est mise entre crochets ; le premier crochet est précédé d'un espace et le second suivi d'un espace ([]).
- B. Chaque titre parallèle ou autre mention parallèle est précédé d'un espace, signe égal, espace (=).
- C. Chaque complément du titre est précédé d'un espace, deux points, espace (:), à moins que la ressource continue ne porte un mot ou une expression qui relie deux (ou des) compléments du titre qui se succèdent.
- D. La première mention de responsabilité suivant un titre est précédée d'un espace, barre oblique, espace (/).
- E. Chaque mention de responsabilité suivante est précédée d'un espace, point-virgule, espace (;), sauf si l'on considère que ces mentions ne forment qu'une seule expression.
- F. Dans le cas de titres composés d'un titre commun et de titres dépendants, chaque indication d'ordre du titre dépendant, si elle existe, ou chaque titre dépendant suivant le titre commun est précédée d'un point, espace (.).
- G. Chaque titre dépendant suivant une indication d'ordre du titre dépendant est précédé d'une virgule, espace (,).
- H. Une indication d'ordre du titre dépendant ou un titre dépendant suivant un complément du titre ou une mention de responsabilité est précédée d'un point, espace (.

Exemples :

Titre propre [Indication générale du type de document]

Titre propre [Indication générale du type de document] : complément du titre

Titre propre [Indication générale du type de document] = Titre parallèle

Titre propre [Indication générale du type de document] / mention de responsabilité

Titre propre [Indication générale du type de document] = Titre parallèle / mention de responsabilité

Titre propre [Indication générale du type de document] = Titre parallèle = Titre parallèle / mention de responsabilité

Titre propre [Indication générale du type de document] = Titre parallèle : complément du titre

Titre propre [Indication générale du type de document] : complément du titre : complément du titre / mention de responsabilité

Titre propre [Indication générale du type de document] : complément du titre = Titre parallèle : complément du titre parallèle / mention de responsabilité

Titre propre [Indication générale du type de document] : complément du titre = complément du titre parallèle

Titre propre [Indication générale du type de document] / mention de responsabilité = Titre parallèle / mention parallèle de responsabilité

Titre propre [Indication générale du type de document] / mention de responsabilité ; deuxième mention de responsabilité ; troisième mention de responsabilité

Titre propre [Indication générale du type de document] / mention de responsabilité = mention parallèle de responsabilité

Titres composés d'un titre commun et de titres dépendants (voir 0.2 et 0.3.3.1) :

Titre commun. Titre dépendant [Indication générale du type de document]

Titre commun. Indication d'ordre du titre dépendant [Indication générale du type de document]

Titre commun. Indication d'ordre du titre dépendant, Titre dépendant [Indication générale du type de document]

Titre commun. Titre dépendant [Indication générale du type de document] = Titre commun parallèle. Titre dépendant parallèle

Titre commun. Titre dépendant [Indication générale du type de document] / mention de responsabilité

Titre commun : complément du titre. Titre dépendant [Indication générale de type de document] : complément du titre

Titre commun / mention de responsabilité. Titre dépendant [Indication générale du type de document] : complément du titre / mention de responsabilité = Titre commun parallèle / mention parallèle de responsabilité. Titre dépendant parallèle : complément du titre parallèle / mention parallèle de responsabilité

Sources prescrites

Page de titre ¹¹

On donne en zone 1 l'information trouvée dans la ressource continue mais non sur la page de titre, et on la met entre crochets ou bien on la donne en zone 7. Des directives particulières (par exemple : 1.1.4.3) limitent la transcription en zone 1 de l'information trouvée dans la ressource continue.

On donne en zone 7 l'information trouvée hors de la ressource continue.

1.1 TITRE PROPRE

1.1.1 Le titre propre est le premier élément de la description, même lorsqu'il est précédé sur la page de titre par des mentions de responsabilité, d'édition, de collection, de publication, une date, un prix ou toute autre information sans rapport avec le titre.

1.1.2 Le titre propre est le titre principal d'une ressource continue :

Ex. :	Titre propre d'
Le monde	un journal
Cartactual	un périodique
Farm & home almanac	un annuaire
Wissenschaftliche Arbeiten aus dem Burgenland	une revue
Kulturwissenschaften	une sous-collection
Amazon.com	une ressource intégratrice
Patient teaching loose-leaf library	une ressource intégratrice
A century of lawmaking for a new nation	une ressource intégratrice
Webdo	une ressource intégratrice

1.1.3 Le titre propre peut prendre diverses formes :

1.1.3.1 Le titre propre peut être composé uniquement d'un ou de terme(s) générique(s).

Ex. : Journal
Textes et documents

1.1.3.2 Le titre propre peut être composé d'un nom de personne ou de collectivité lorsque la page de titre ne porte pas d'autre titre que ce nom.

Ex. : Syndicat national des fabricants de bronzes, luminaires, vitrines et étalages, ferronnerie d'art et industries annexes

1.1.3.3 Le titre propre peut être composé en totalité ou en partie d'un sigle, d'un acronyme, ou d'un logo mis en évidence sur la page de titre.

Ex. : IFLA journal
Collection CAP
ICSU review

Lorsque le titre figure sous une forme développée et sous la forme d'un sigle ou d'un acronyme, on retient la forme développée comme titre propre et on donne comme complément du titre le sigle ou l'acronyme (voir 1.4.3).

1.1.3.4 Le titre propre peut être composé en totalité ou en partie de chiffres ou de lettres (voir cependant 1.1.5.1).

Ex. : Le 01
37 design and environment projects
L und E
Commentaire : Le complément du titre se lit : Österreichisches Zentralorgan für Lebensmittel und Ernährung
Dossiers CH+6

On peut donner la forme développée dans une note (voir 7.1.1.3).

1.1.3.5 Le titre propre peut comprendre une mention de responsabilité, un nom d'éditeur, ou des indications relatives à d'autres éléments de la description (par exemple une mention d'édition), lorsque, pour des raisons grammaticales, cette information fait partie intégrante du titre.

Ex. : Cinema-Ed Bureau films for the year
Poultry Research Centre report
University of California publications in classical archaeology

1.1.3.6 Le titre propre peut être composé d'un titre commun, d'une indication d'ordre du titre dépendant et/ou d'un titre dépendant (c'est-à-dire : titre commun, indication d'ordre de la section et/ou titre de section ; titre de la ressource continue principale et titre non distinctif d'un supplément ou d'un encart ; titre de la collection principale, indication d'ordre de la sous-collection et/ou titre non distinctif d'une sous-collection (voir 1.1.5.2)).

Ex. : IEE proceedings. A
Acta Universitatis Carolinae. Philologica
Geographical abstracts. C, Economic geography
Kits for tots. Bimonthly filmstrip additions
Collection Armand Colin. Section de philosophie
Art of advocacy. Structured settlements
OSHA compliance manual. Application of key OSHA topics
Attorneys' textbook of medicine. Manual of traumatic injuries

1.1.4 Choix du titre propre

1.1.4.1 Ressource continue à page de titre unique

1.1.4.1.1 Lorsque la page de titre porte deux ou plusieurs variantes du titre dans la même langue et/ou écriture, on choisit le titre propre en tenant compte de la typographie des titres sur la page de titre ou de l'ordre de succession des titres sur la page de titre.

1.1.4.1.2 Lorsque les titres sont dans des langues et/ou écritures différentes, le titre propre est celui qui est dans la langue et/ou l'écriture du contenu de la ressource continue. Lorsque ce critère ne peut s'appliquer, on choisit le titre propre en tenant compte de l'importance typographique des titres ou de leur ordre de succession sur la page de titre.

1.1.4.1.3 Lorsque le choix est entre la forme développée du titre et l'acronyme ou le sigle représentant la forme développée, on choisit la forme développée (voir aussi 1.4.3).

Ex. : Lorraine, information, encadrement
Commentaire: le titre apparaît aussi sous la forme LIEN

1.1.4.2 Ressource continue à page de titre multiple

1.1.4.2.1 Lorsque la ressource continue a plusieurs pages de titre, comme c'est le cas pour les ressources continues en plusieurs langues ou écritures ayant une page de titre dans chaque langue ou écriture, on choisit le titre propre sur la page de titre qui est dans la langue et/ou l'écriture du contenu de la partie principale de la ressource continue. Lorsque ce critère ne peut s'appliquer (par exemple, parce que chaque langue représente une part égale du contenu), on choisit le titre propre sur la page de droite (recto) de deux pages disposées en regard, ou bien sur la première des pages de titre lorsqu'elles sont imprimées au recto.

Dans le cas des ressources continues tête-bêche où le texte et les pages de titre en deux langues et/ou écritures différentes sont d'une égale importance, le choix du titre propre est laissé à la discrétion de l'agence bibliographique. Le titre qui n'est pas retenu comme titre propre est donné comme titre parallèle (voir 1.3.1). On donne en zone 7 une note expliquant la présentation tête-bêche.

1.1.4.2.2 Lorsque la ressource continue décrite contient plusieurs ressources continues, ayant chacune sa propre page de titre et sa propre numérotation, on rédige une description séparée pour chacune d'entre elles. On donne en zone 7 (voir 7.2.5) une explication appropriée pour relier les différentes descriptions. Cela s'applique aussi aux ressources continues tête-bêche dont le texte et les pages de titre sont dans la même langue et/ou écriture.

1.1.4.3 On donne en zone 7 (voir 7.1.1.2) les variantes du titre (autres que les titres parallèles, voir 1.3) non retenues comme titre propre, qu'elles figurent sur la ou les page(s) de titre ou dans d'autres parties de la ressource continue.

1.1.5 Transcription

Dans le cas des ressources continues autres que les ressources électroniques, la source du titre propre est donnée en note (voir 7.1.1.1) si : a) dans le cas d'une ressource imprimée elle provient d'un substitut de la page de titre, ou b) elle provient d'une source autre que la source préférentielle dans le cas des ressources non imprimées. Dans le cas des ressources électroniques, la source du titre propre est toujours donnée en note.

1.1.5.1 On transcrit le titre propre tel qu'il figure sur la page de titre en respectant exactement son libellé ; toutefois des modifications peuvent être faites dans l'emploi des majuscules ou dans la ponctuation (voir aussi 0.4, 0.6, 0.7, 0.8).

Ex.: The unabashed librarian

Commentaire: Le titre se présente sous la forme The U*N*A*B*A*S*H*E*D librarian

Les erreurs typographiques évidentes sont corrigées lorsqu'on transcrit le titre propre, et on donne en note le titre tel qu'il se présente sur la ressource continue. Si on doute de l'orthographe d'un ou de plusieurs mots, on transcrit l'orthographe telle qu'on la trouve.

Ex. Housing starts

Commentaire : Sur le vol. 1, n°1, le titre se présente sous la forme : Housing sarts

Mais : Lakeland librarian [sic]

Commentaire : le titre se présente sous la forme : Lakeland lib*arian

Si le titre comprend une date, un nom, un numéro, etc. qui varie d'une livraison ou partie à l'autre, ou d'une itération à l'autre, on omet cette date, ce nom, ce numéro. On signale cette omission par des points de suspension, sauf si l'omission se présente au début du titre.

Ex. : Report on the ... Conference on Development Objectives and Strategy

La sidérurgie française en...

IFLA CD...

Commentaire : Sur l'étiquette du disque : IFLA CD 2001

Frommer's Washington, D.C., on \$... a day

Commentaire : Sur la page de titre : Frommer's Washington, D.C, on \$35 a day

The annual report of Governor...

Commentaire : Sur la page de titre : The annual report of Governor Rhodes. *Le nom du gouverneur change à chaque mandat.*

Tagungsbericht der Österreichischen Gesellschaft für Gefässchirurgie

Commentaire : Sur la page de titre : 2. Tagungsbericht der Österreichischen Gesellschaft für Gefässchirurgie

Exceptionnellement, on peut abrégé un titre propre s'il est très long, à condition de ne pas en altérer le sens, de ne pas perdre d'information essentielle ni d'introduire d'incorrection grammaticale. Si on abrège le titre propre, on met des points de suspension. Lorsqu'on abrège le titre propre, il ne faut omettre aucun des cinq premiers mots (ou des six premiers mots si le premier mot est un article) – et ce, en aucun cas.

Si le titre propre comprend une mention qui fait référence à un titre précédent, à un titre absorbé, etc., et qui peut ou non être grammaticalement reliée au reste du titre, on ne transcrit pas cette mention en tant que partie du titre. On ne met pas les points de suspension. On donne en note les relations avec d'autres ressources continues (voir 7.2).

Ex. : The serpentine muse
et non : The serpentine muse, incorporating World gas report
Note : A absorbé : The ASH newsletter

International gas report
Et non : International gas report, including World gas report
Note : A absorbé : World gas report

1.1.5.2 Titre commun et titre dépendant (voir 0.3.3.1) (voir aussi Annexe A)

Dans le cas d'une ressource continue dont le titre propre est composé d'un titre commun et d'un titre dépendant, le premier élément est le titre commun, suivi d'une indication d'ordre du titre dépendant, d'un titre dépendant ou des deux. Le titre dépendant est relié de façon directe à son titre commun (pour les cas où il faut intercaler un complément du titre ou une mention de responsabilité, voir 1.4.7 et 1.5.5.13).

Ex. : *Sections* :

Acta biologica. Protozoa
Études et documents. Série C
Journal of polymer sciences. Part A, General paper

Section avec sous-sections :

Analele Universității București. Seria științe sociale. Estetică
Pubblicazioni dell'Università cattolica del Sacro Cuore. Contributi. Serie 3^a, Varia

Suppléments :

Dansk periodicafortegnelse. Supplement
La lettre du maire. Textes et documents
The Baker Street journal. Christmas annual

Sous-collections :

Collection Armand Colin. Section de philosophie
Collection Points. Série Science
Studia religiosa Helvetica. Series altera

Lorsqu'on décrit un supplément ou un encart portant un titre dépendant, on donne aussi en zone 7 (voir 7.2.4.9) le titre de la ressource continue principale.

Lorsqu'on décrit une sous-collection portant un titre dépendant, on donne aussi en zone 6 (voir 6.1 - 6.6) le titre de la collection principale.

On donne entre crochets le ou les titre(s) dépendant(s) qui figure(nt) dans la ressource continue mais non sur la page de titre.

1.1.5.3 Indication d'ordre de série (voir aussi Annexe A)

On ne transcrit pas comme titres dépendants les chiffres ou les autres informations qui indiquent une série chronologique ; ces informations sont données en zone 3 (voir 3.1.9 et 1.1.5.2).

Ex. : *Sur les pages de titre* : Nuovo archivio veneto.
Ser. 2 (1891-1900)

Nuovo archivio veneto.
Ser. 3 (1901-)

Titre propre : Nuovo archivio veneto

1.1.6 Variantes

Les variantes du titre propre qui se trouvent dans la ressource continue décrite sont données en zone 7 (voir 7.1.1.2).

1.1.7 Changements

1.1.7.1 Titre propre

Des changements dans le titre propre peuvent entraîner la rédaction d'une nouvelle description (voir 0.12 et 7.1.1.5).

Dans le cas des publications en série, on fait une nouvelle description s'il se produit un changement majeur dans le titre propre (voir 0.12). S'il se produit un changement mineur dans le titre propre, on fait une note sur le changement si on le juge important (voir 7.1.1.5.1).

Dans le cas des ressources intégratrices, on ne fait pas de nouvelle description, on remplace le titre propre dans la description existante par le nouveau titre et on donne le titre précédent en note (voir 7.1.1.5.2).

1.1.7.2 Sections et sous-collections

Lorsqu'au cours de la vie de la ressource continue le titre de section devient un titre indépendant en raison d'un changement permanent dans la présentation de la page de titre, c'est-à-dire lorsqu'il apparaît plus important que le titre commun et peut donc en être dissocié, la ressource est décrite sous ce titre indépendant qui est devenu son titre propre. Dans ce cas, on transcrit l'ancien titre commun en zone 6 comme titre propre de la collection, et, s'il y a lieu, l'indication d'ordre de la section comme numérotation à l'intérieur de la collection.

Ex. : Studia latina Upsaliensia

Mention de sous-collection : (Acta Universitatis Upsaliensis)

British journal of applied physics

Mention de sous-collection : (Journal of physics ; D)

De la même façon, lorsqu'un titre de sous-collection jusque-là dépendant devient indépendant, on décrit la sous-collection sous ce titre indépendant qui est devenu son titre propre. Dans ce cas, on transcrit le titre de la collection principale en zone 6 et, s'il y a lieu, l'indication d'ordre de la sous-collection comme numérotation à l'intérieur de la collection.

1.1.7.3 Suppléments et encarts

Lorsque le titre d'un supplément ou d'un encart jusque-là dépendant devient indépendant, on décrit le supplément ou l'encart sous ce titre indépendant qui est devenu son titre propre.

On transcrit le titre de la ressource continue principale en zone 7 (voir 7.2.4.8).

1.2 INDICATION GÉNÉRALE DU TYPE DE DOCUMENT (FACULTATIF)

1.2.1 L'indication générale du type de document a pour but de signaler, en termes généraux et au début de la description, la catégorie de document à laquelle appartient la ressource continue. Si l'indication générale du type de document est donnée, elle l'est immédiatement après le titre propre. Elle est donnée dans la langue et l'écriture choisies par l'agence bibliographique.

1.2.2 Dans le cas des ressources continues imprimées, on peut utiliser l'indication «Texte imprimé» ou son équivalent dans d'autres langues et écritures. Dans le cas des publications en série imprimées en relief, on peut utiliser l'indication «Texte en braille» ou son équivalent.

1.2.3 Dans le cas des ressources continues non imprimées, on suit les consignes de l'ISBD correspondant à ce type de document pour déterminer, si nécessaire, l'indication générale du type de document.

1.2.4 Lorsque la ressource continue comprend une partie principale et une ou des partie(s) secondaire(s) n'appartenant pas à la même catégorie de document (par exemple : une ressource imprimée accompagnée d'un disque sonore ou d'une carte), l'indication générale du type de document se rapporte uniquement à la partie principale.

1.2.5 Lorsque la ressource continue comprend des parties appartenant à deux ou plusieurs catégories de document, dont aucune n'est prédominante, on utilise l'indication générale du type de document «Multimedia» ou son équivalent, selon le cas.

1.3 TITRE PARALLÈLE

1.3.1 Lorsque la page de titre de la ressource continue porte des titres en plusieurs langues et/ou écritures, le(s) titre(s) non retenu(s) comme titre propre (voir 1.1.4) peu(ven)t être transcrit(s) en titre(s) parallèle(s). Les titres parallèles sont inclus lorsqu'ils sont nécessaires à l'identification ou bien jugés importants pour les utilisateurs du catalogue.

Dans le cas de ressources continues tête-bêche où le texte et les pages de titre se présentent en deux langues et/ou écritures différentes avec une importance égale, le titre non retenu comme titre propre est donné en titre parallèle.

1.3.2 Un titre parallèle est un équivalent du titre propre et peut donc prendre les mêmes formes que celui-ci (voir 1.1.3).

1.3.3 Transcription

1.3.3.1 Si on donne un titre parallèle qui figure sur la page de titre, on le transcrit en respectant exactement son libellé ; toutefois, des modifications peuvent être faites dans l'emploi des majuscules et dans la ponctuation. On suit les consignes données en 1.1.5 pour ce qui est de l'abréviation des titres parallèles très longs, l'omission des dates, des numéros, etc., et la transcription d'erreurs typographiques évidentes.

Lorsqu'une page de titre porte plusieurs titres parallèles, on transcrit ces titres, si on les donne, dans l'ordre indiqué par leur importance typographique ou par leur ordre de succession sur la page de titre.

Ex. : Internationale volkskundliche Bibliographie = International folklore bibliography = Bibliographie internationale des arts et traditions populaires

Art updates in video = Kunst nieuwigheden in video = Lo último del arte en video

Majaladda xeerka = Majallat al-qanun = Law quarterly review

Swiss financial year book = Schweizerisches Finanz-Jahrbuch = Annuaire financier suisse = Annuario finanziario svizzero

On peut donner en zone 7 les titres parallèles qu'on ne donne pas en zone 1 (voir 7.1.2).

1.3.3.2 Titres parallèles communs et dépendants

Dans le cas d'une ressource continue portant un titre propre composé d'un titre commun et d'un titre dépendant, on transcrit le titre commun parallèle et le titre dépendant parallèle, si on les donne, à la suite du titre commun et du titre dépendant.

Ex. : Godišen zbornik na Zemjodelsko-šumarskiot fakultet na Univerzitetot vo Skopje.
Zemjodelstvo = Annuaire de la Faculté d'agriculture et de sylviculture de l'Université de Skopje.
Agriculture
Dansk periodicafortegnelse. Supplement = The Danish national bibliography. Serials. Supplement

1.3.4 Changements

Publications en série.

Si un titre parallèle est ajouté, omis, ou modifié sur des livraisons ou parties suivantes, on indique ces changements dans une note, en zone 7 (voir 7.1.3) lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue.

Ressources intégratrices.

Si un titre parallèle est ajouté, omis ou modifié dans des itérations suivantes, on change la description pour rendre compte de la dernière itération et on donne les premiers titres parallèles en zone 7 (voir 7.1.3) lorsque on le juge important pour les utilisateurs du catalogue.

1.4 COMPLÉMENT DU TITRE

Dans le cas des ressources continues autres que les publications à feuillets mobiles à mise à jour, on omet de la description le complément du titre, sauf si on le juge important pour les utilisateurs du catalogue ; on peut également l'abrèger. Si on l'omet de la description, on peut donner le complément du titre en note (voir 7.1.2). Lorsqu'on abrège le complément du titre, il ne faut omettre aucun des cinq premiers mots. Si on abrège le complément du titre, on indique les omissions par des points de suspension.

Dans le cas des publications à feuillets mobiles à mise à jour, on inclut le complément du titre lorsqu'il est nécessaire à l'identification ou bien jugé important pour les utilisateurs du catalogue. Un complément du titre consistant seulement en termes relatifs à la fréquence du contenu n'est pas retenu.

1.4.1 Un complément du titre peut être lié et subordonné au titre propre ou au titre parallèle.

1.4.2 Une mention de complément du titre peut inclure une mention de responsabilité, une mention relative à la publication ou à la distribution, ou encore des indications relatives à d'autres éléments de la description (par exemple : une mention d'édition), lorsque, pour des raisons grammaticales, une telle mention fait partie intégrante du complément du titre.

Ex. : Helvetia politica : Schriften des Forschungszentrums für Geschichte und Soziologie der schweizerischen Politik an der Universität Bern

1.4.3 Lorsque le titre propre est composé en totalité ou en partie d'un sigle ou d'un acronyme (voir 1.1.3.3) et qu'on peut trouver la forme développée sur une source autre que la page de titre, on peut la donner en zone 7 (voir 7.1.1.3).

Ex. : Collection CAP
Note : Forme développée du titre : Collection Clés de l'amélioration personnelle

Lorsque la forme développée a été retenue comme titre propre (voir 1.1.3.3), on peut donner comme complément du titre le sigle ou l'acronyme figurant sur la page de titre.

Ex. : Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain : CILL
Lorraine, information, encadrement: LIEN

1.4.4 Lorsque le titre propre est composé uniquement du nom de l'auteur (collectivité) de la ressource continue (voir 1.1.3.2) et qu'en pareil cas un complément d'information sur la nature ou le contenu de la ressource continue pourrait être utile, on peut donner cette information comme complément du titre, entre crochets, lorsqu'elle figure dans la ressource continue ; lorsqu'elle est prise hors de la ressource continue décrite, on la donne en zone 7 (voir 7.1.1.4).

Ex. : Société d'études de la province de Cambrai : [bulletin]

1.4.5 Transcription

1.4.5.1 On transcrit une mention de complément du titre qui figure sur la page de titre à la suite du titre propre ou du titre parallèle auquel elle se rapporte (voir 1.4.5.5). On inclut (soit comme complément du titre soit ailleurs dans la notice) toute information qui figure comme complément du titre et qui comprend un des éléments obligatoires (par exemple : une mention de responsabilité). On inclut un autre complément du titre lorsqu'il est nécessaire à l'identification ou bien jugé important pour les utilisateurs du catalogue.

1.4.5.2 On transcrit une mention de complément du titre, si on la donne, en respectant exactement son libellé ; toutefois des modifications peuvent être faites dans l'emploi des majuscules et dans la ponctuation. On suit les consignes données en 1.1.5 en ce qui concerne l'abréviation de longs compléments du titre, l'omission de dates, numéros, etc., et la transcription d'erreurs typographiques évidentes.

1.4.5.3 Une mention de complément du titre qui figure avant le titre propre sur la page de titre (par exemple : un avant-titre) peut être transcrite à la suite du titre propre s'il n'y a pas d'impossibilité grammaticale ou autre. Sinon, on peut donner l'avant-titre en zone 7 (voir 7.1.2).

1.4.5.4 Lorsqu'une page de titre porte plusieurs mentions constituant des compléments du titre, on les transcrit, si on les donne, dans l'ordre indiqué par leur importance typographique ou par leur ordre de succession sur la page de titre.

Ex. : Lorraine, information, encadrement : LIEN : bulletin trimestriel

1.4.5.5 Titres parallèles et compléments du titre parallèles

1.4.5.5.1 Lorsqu'une page de titre porte un ou plusieurs titre(s) parallèle(s) et des compléments du titre en plusieurs langues et/ou écritures, chaque mention de complément du titre est transcrite, si elle l'est, à la suite du titre auquel elle se rattache par la langue. On peut donner en zone 7 (voir 7.1.2) les mentions de complément du titre qui ne s'appliquent ni au titre propre ni au(x) titre(s) parallèle(s).

Ex. : 12 millions d'immigrés : feuille de lutte des travailleurs immigrés en Europe = 12 milhões de imigrados : folha de luta dos operários imigrados na Europa

Security : information and administrative management = Sécurité : gestion de l'information et gestion administrative

1.4.5.5.2 Lorsqu'une page de titre porte un ou plusieurs titre(s) parallèle(s) mais que la mention de complément du titre ne figure qu'en une seule langue et/ou écriture, on donne le complément du titre, si on le donne, après le dernier titre parallèle transcrit.

Ex. : Brecht heute = Brecht today : Jahrbuch der internationalen Brecht-Gesellschaft

1.4.5.5.3 Lorsqu'il n'y a pas de titre parallèle mais que des mentions de complément du titre figurent sur la page de titre en plusieurs langues et/ou écritures, on peut donner la mention qui est dans la langue et/ou l'écriture du titre propre. Lorsque ce critère ne s'applique pas, on peut donner la mention qui figure en premier sur la page de titre. On peut aussi donner les autres mentions, chacune précédée d'un espace, signe égal, espace.

Ex. : L'Europe laitière : annuaire international des produits laitiers = internationale Jahrbuch der Milchprodukte = international directory of dairy products

Swiss cycling journal : officielles Organ / Schweiz. Radfahrer-Bund SRB = organe officiel / Fédération cycliste suisse = organe ufficiale / Federazione ciclistica svizzera

1.4.6 Une mention de complément du titre qui figure dans la ressource continue décrite mais non sur la page de titre est transcrite entre crochets, à la suite du titre propre ou du titre parallèle auquel elle se rapporte, lorsqu'elle est nécessaire à l'identification ou bien jugée importante pour les utilisateurs du catalogue. Normalement on donne cette mention, si on la donne, en zone 7 (voir 7.1.2).

Ex. : Civitas : [Monatsschrift des Schweizerischen Studentenvereins = revue mensuelle de la Société des étudiants suisses = rivista mensile della Società degli studenti svizzeri]

1.4.7 Titre commun et titres dépendants

Dans le cas d'une ressource continue dont le titre propre est composé d'un titre commun et d'un (de) titre(s) dépendant(s) (voir 1.1.5.2), on donne, si on la donne, la mention de complément du titre se rapportant au titre propre à la suite du titre propre en son entier.

On donne, si on les donne, les mentions particulières de complément du titre à la suite du ou des titre(s) au(x)quel(s) elles se rapportent.

Ex. : Revue de l'U.E.R. Cahier A, Technique : publication bimestrielle
Bibliographie de la France Biblio : journal officiel du livre français paraissant tous les mercredis. 1ère partie, Bibliographie officielle : publications reçues par le Service du dépôt légal
Periodica polytechnica : contributions to international technical sciences published by the Technical University of Budapest. Transportation engineering
Publications of the Institute. Historical Studies. Series III, Renaissance Europe : texts and commentaries

1.4.8 Changements

Publications en série.

Si le complément du titre a été retenu dans la zone du titre et de la mention de responsabilité et qu'il change dans les livraisons et parties suivantes, on précise en note la (les) variante(s) lorsque on la (les) juge importante(s) pour les utilisateurs du catalogue (voir 7.1.3). Ou bien, on peut mentionner en note que le complément du titre varie (voir 7.1.3), ou ignorer le changement.

Ressources intégratrices.

Si le complément du titre est retenu dans la zone de titre et de mention de responsabilité et qu'il change dans les itérations suivantes, on modifie la description et on indique le changement en note lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue (voir 7.1.3).

1.5 MENTIONS DE RESPONSABILITÉ

1.5.1 On peut donner une mention de responsabilité pour toute entité (collectivité ou personne) responsable de la création du contenu intellectuel ou artistique de la ressource continue décrite ou y ayant contribué, ainsi que pour toute entité responsable de la réalisation de celle-ci. Seules sont obligatoires les mentions nommant les personnes et/ou collectivités ayant une responsabilité principale. Les mentions de responsabilité suivantes sont incluses lorsqu'elles sont nécessaires à l'identification ou bien jugées importantes pour les utilisateurs du catalogue.

1.5.2 Une mention de responsabilité peut se rapporter à des entités telles que :

auteurs de textes, éditeurs scientifiques, compilateurs, traducteurs, illustreurs ;
adaptateurs d'une oeuvre qui existe déjà, soit sur le même support que l'original, soit sur un autre support ;
collecteurs de données diverses ;
organismes (collectivités) ou particuliers commanditant l'oeuvre de toute personne mentionnée ci-dessus.

Une agence bibliographique peut choisir de ne pas transcrire en mention de responsabilité les noms des personnes éditeurs intellectuels des publications en série. Dans ce cas, on donne ces noms en note lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue (voir 7.1.4). On retient en mention de responsabilité les mentions relatives aux personnes éditeurs intellectuels des publications à feuillets mobiles à mise à jour, lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue.

Ex. : / compiled and edited by Malcolm Evans and Martin Standord

1.5.3 Une mention de responsabilité peut prendre diverses formes :

1.5.3.1 Elle peut être composée de noms(s) de personne(s) ou de collectivité(s) ; elle peut ou non comporter un mot de liaison ou une brève expression indiquant le rôle de la personne ou de la collectivité (voir aussi 1.5.3.6).

Ex. : Villas, pavillons et nouveaux villages / dir. Jean-Paul Rouleau
Prace polonistyczne / Lodzkie Towarzystwo Naukowe
Health news on film / B. H. I.

1.5.3.2 Elle peut être composée d'une expression, sans qu'aucun nom n'y soit cité, lorsqu'une telle expression désigne une contribution intellectuelle ou qu'elle est significative à d'autres égards.

Ex. : College yearbook / compiled and edited by the graduating class

1.5.3.3 Elle peut comprendre un substantif ou une phrase nominale en même temps qu'un ou des nom(s) propre(s), lorsqu'une telle phrase indique le rôle de la personne ou de la collectivité.

Ex. : Soviet Union / text by the Central Intelligence Agency ; maps by Rand McNally

Les autres substantifs ou phrases nominales sont normalement considérés comme des compléments du titre (voir 1.4.2, 1.5.3.10).

1.5.3.4 Elle peut comprendre des indications relatives à d'autres éléments de la description (par exemple : un titre original), lorsque, pour des raisons grammaticales, ces indications font partie intégrante de la mention de responsabilité.

1.5.3.5 Elle peut être composée de mentions relatives aux annexes et autres suppléments lorsque de telles mentions figurent sur la page de titre (voir aussi 1.5.4.3).

1.5.3.6 Elle peut être composée du ou des nom(s) d'une collectivité agissant comme commanditaire d'une ressource continue, lorsque le nom de la collectivité figure sur la page de titre et que la relation entre le commanditaire et la ressource continue est mentionnée explicitement (ou peut être exprimée par l'addition d'un mot approprié ou d'une brève expression).

Ex. : Proceedings of the... annual symposium on reduction of costs in hand-operated glass plants / presented by West Virginia University ; sponsors, Consolidated Gas Supply Corporation, West Virginia University College of Engineering, West Virginia Section of the American Ceramic Society

Lorsque le nom d'une collectivité commanditaire fait partie intégrante de la mention de publication (c'est-à-dire lorsqu'il est précédé d'une expression telle que «publié pour ...»), on transcrit cette collectivité en zone 4.

1.5.3.7 Une mention qui n'exprime pas une responsabilité quant au contenu intellectuel ou artistique de la publication n'est pas considérée comme une mention de responsabilité. Des mentions telles que devises, dédicaces, mentions de soutien financier ou de prix honorifique peuvent être omises ou données en zone 7 (voir 7.1.4.1).

1.5.3.8 Il n'y a pas lieu de donner en mention de responsabilité le nom d'une entité responsable lorsque, pour des raisons grammaticales, celui-ci fait partie intégrante d'autres éléments de la description et qu'il a été transcrit comme tel (par exemple, comme partie du titre propre, voir 1.1.3.5 ; comme partie du complément du titre, voir 1.4.2 ; comme partie de la mention de publication, distribution, etc., voir zone 4).

En outre, si le titre propre comprend seulement une partie du nom de la collectivité éditrice et que l'autre partie du nom figure sur la page de titre, on donne cette dernière partie en mention de responsabilité.

Ex. : Skrifter fra Nordisk institut / Odense universitet

Lorsque une mention de responsabilité n'est pas sur la page de titre, mais se trouve dans la ressource continue décrite, on peut la transcrire en zone 1 entre crochets, ou on peut la donner en zone 7. Lorsqu'on la prend hors de la ressource continue, on peut la donner en zone 7 (voir 7.1.4.1).

1.5.3.9 Il n'y a pas lieu de donner en mention de responsabilité le nom d'une collectivité qui figure sur la page de titre, toutes les fois que la fonction de la collectivité n'est pas précisée et ne peut être déterminée à partir de la ressource continue décrite ou à partir d'une autre source. On donne par contre ce nom en zone 7 (voir 7.1.4.1).

1.5.3.10 Une mention de responsabilité enchâssée dans un complément de titre est traitée en complément de titre (voir 1.4.2).

Ex. : The greenwood tree : newsletter of the Somerset and Dorset Family History Society

1.5.4 Une ou plusieurs mentions de responsabilité

1.5.4.1 On donne une seule mention de responsabilité lorsque le libellé de la source prescrite d'information ne fait apparaître qu'une seule mention. Une telle mention peut comprendre les noms de plusieurs personnes ou collectivités : c'est le cas lorsque la source prescrite d'information indique que celles-ci remplissent la même fonction ou bien relie leurs noms par une conjonction bien qu'elles remplissent des fonctions différentes.

Ex. : R.L.C.'s museum gazette / compiled and edited by Richard L. Coulton with the assistance of voluntary aid

1.5.4.2 On donne plusieurs mentions de responsabilité lorsque le libellé fait apparaître plusieurs mentions : c'est le cas lorsque la source prescrite d'information indique que plusieurs personnes ou collectivités ont rempli des fonctions différentes et que ces mentions ne sont pas reliées par une conjonction.

Ex. : Documents de vulgarisation pratique / Centre national coopératif agricole de traitement antiparasitaire ; dir. technique Marcel Bonnefoi

1.5.4.3 Une mention de responsabilité relative aux annexes et autres suppléments ou bien au matériel d'accompagnement (voir 1.5.3.5) qui figure dans la ressource continue décrite mais non sur la page de titre, peut être donnée en zone 7 (voir 7.1.4.2 ; voir aussi 5.4.2).

1.5.5 Transcription

1.5.5.1 Une mention de responsabilité est transcrite dans les termes où elle figure dans la ressource continue.

1.5.5.2 Une mention de responsabilité qui figure non pas sur la page de titre ou son substitut mais ailleurs dans la ressource continue décrite, peut être transcrite entre crochets en zone 1 ou peut être donnée en zone 7 (voir 7.1.4).

Ex. : The independence : Canadian independent labour news / [Canadian Union of General Employees]

Les mentions de responsabilité trouvées hors de la ressource continue décrite peuvent être données en zone 7 (voir 7.1.4.1).

1.5.5.3 Lorsque les noms de plusieurs personnes ou collectivités sont mentionnés dans une seule mention de responsabilité (voir 1.5.4.1), le nombre de noms transcrits est à la discrétion de l'agence bibliographique. Lorsqu'on transcrit plusieurs noms, on peut les séparer par des virgules ou les relier par des mots de liaison, selon le cas. Si l'on introduit des mots de liaison, on les met entre crochets. On indique les omissions par des points de suspension suivis de «et al.» (ou de son équivalent dans une autre écriture) mis entre crochets.

Ex. : Enquête de conjoncture régionale : situation économique et perspectives dans le Sud-Ouest / Centre d'expansion Bordeaux Sud-Ouest, Institut national de la statistique et des études économiques, Institut d'économie régionale du Sud-Ouest

Saarbrücker Universitätsreden / herausgegeben von der Universität des Saarlandes und der
Vereinigung der Freunde der Universität des Saarlandes

Quarterly report / prepared by U. S. Department of Agriculture, Forest Service [and] Soil
Conservation Service [and] U. S. Department of the Interior, National Park Service, Region 2

Studien zur Poetik und Geschichte der Literatur / herausgegeben von Hans Fromm... [et al.]

1.5.5.4 Lorsque des noms de personnes ou de collectivités figurent sous une forme abrégée dans une mention de responsabilité, par exemple sous la forme d'un acronyme, on peut donner la forme développée en zone 7 (voir 7.1.4.1).

1.5.5.5 Les initiales indiquant l'appartenance à des associations, les diplômes universitaires, etc., de même que les mentions de postes occupés et de qualités qui suivent un nom de personne, sont transcrites lorsque ces initiales ou ces mentions doivent être maintenues pour des raisons grammaticales ou bien lorsqu'elles sont nécessaires pour identifier la personne ou établir le contexte de son activité.

Dans tous les autres cas, on ne considère pas les initiales comme faisant partie de la mention de responsabilité et on les omet.

1.5.5.6 Une mention de responsabilité qui précède le titre propre sur la page de titre est transcrite à la suite du titre propre et du complément du titre, à moins qu'elle ne leur soit liée grammaticalement (voir 1.5.3.8). On peut signaler en zone 7 la position d'origine de la mention de responsabilité sur la page de titre.

1.5.5.7 Une mention de responsabilité qui comprend le nom d'une collectivité exprimé sous une forme hiérarchisée est transcrite sous la forme et dans l'ordre donnés par la ressource continue.

Ex. : Inventaire des périodiques étrangers et des publications en série étrangères reçus en France /
Bibliothèque nationale, Centre bibliographique national

Serie de culturas mesoamericanas / Universidad Nacional Autónoma de México, Instituto de
Investigaciones Históricas

Biographies et conférences / Centre international de dialectologie générale près l'Université catholique
de Louvain

1.5.5.8 Lorsque la mention de responsabilité n'a pas de lien grammatical avec le titre auquel elle se rapporte, on donne le nom de la personne ou de la collectivité à la suite de la barre oblique.

Ex. : Catálogos de escritores médicos españoles / Universidad de Salamanca

1.5.5.9 Lorsque la relation entre une mention de responsabilité et un titre n'est pas claire, on ajoute entre crochets un mot de liaison ou une brève expression.

1.5.5.10 Si on donne plusieurs mentions de responsabilité, on les transcrit selon l'ordre indiqué par leur importance typographique ou par leur ordre de succession sur la page de titre, sans tenir compte de l'étendue ou de l'importance de la responsabilité impliquée par ces diverses mentions. Lorsque ces mentions ne proviennent pas de la page de titre, on doit les donner entre crochets et, dans la mesure du possible, selon un ordre logique.

1.5.5.11 Titres parallèles et mentions de responsabilité parallèles

1.5.5.11.1 Lorsqu'une page de titre porte un ou plusieurs titre(s) parallèle(s) et/ou une ou plusieurs mention(s) parallèle(s) de complément du titre et qu'elle porte également des mentions de responsabilité en plusieurs langues et/ou écritures, on donne, si on la donne, chaque mention de responsabilité à la suite du titre ou du complément du titre auquel elle se rattache par la langue.

Ex. : Statistical yearbook / Statistical Office of the United Nations = Annuaire statistique / Bureau de statistique des Nations Unies

On peut donner en zone 7 (voir 7.1.4.1) les mentions de responsabilité qui ne sont liées ni au titre propre, ni au(x) titre(s) parallèle(s)

1.5.5.11.2 Lorsqu'une page de titre porte un ou plusieurs titre(s) parallèle(s) et/ou une ou plusieurs mention(s) parallèle(s) de complément du titre, mais que la mention de responsabilité ne figure qu'en une seule langue et/ou écriture, on donne, si on la donne, la mention de responsabilité après le dernier titre parallèle ou complément du titre parallèle transcrit.

Ex. : Bieler Jahrbuch = Annales biennoises / Herausgeber Bibliotheksverein Biel

1.5.5.11.3 Lorsqu'il n'y a pas de titre parallèle mais que la page de titre porte des mentions de responsabilité en plusieurs langues et/ou écritures, on donne la mention de responsabilité qui est dans la langue et/ou l'écriture du titre propre. Lorsque ce critère ne s'applique pas, on donne la mention de responsabilité qui est mise en évidence par la typographie ou par l'ordre de succession sur la page de titre. On peut aussi donner les autres mentions, chacune précédée d'un espace, signe égal, espace.

Ex. : Bibliographica belgica / Commission belge de bibliographie = Belgische commissie voor bibliografie

1.5.5.12 Mentions de responsabilité abrégées

1.5.5.12.1 Lorsque sur la page de titre, le nom d'une collectivité figure en tant que partie du titre propre, du titre parallèle ou du complément du titre sous une forme abrégée (incomplète) ou sous la forme d'un acronyme ou d'un sigle, on peut répéter ce nom en mention de responsabilité sous sa forme développée. Si la forme développée se trouve dans la ressource continue décrite mais ne figure pas sur la page de titre, on la donne entre crochets ; si on la trouve hors de la ressource continue, on peut la donner en zone 7 (voir 7.1.4.1).

Ex. : ALA bulletin / American library Association
S.B.I.-rapport / udgivet af Statens bygge-forskningsinstitut
Nouvelles du C.C.E.-B.N.P. / [Comité central d'entreprise de la Banque nationale de Paris]

1.5.5.12.2 Lorsque le titre propre est composé du nom d'une collectivité qui figure sur la page de titre uniquement sous une forme abrégée (incomplète), on peut donner la forme développée en mention de responsabilité. Si la forme développée figure dans la ressource continue décrite, on la donne entre crochets ; si on la trouve hors de la ressource continue, on peut la donner en zone 7 (voir 7.1.4.1).

Ex. : A.C.O.A. / Administrative and Clerical Officers' Association
CASH / [Consumer Association of South Humberside]

1.5.5.13 Titre commun et titre dépendant

Dans le cas d'une ressource continue dont le titre propre est composé d'un titre commun et d'un titre dépendant (voir 1.1.5.2), on donne la mention de responsabilité se rapportant au titre propre à la suite du titre propre en son entier.

On transcrit les mentions de responsabilité particulières à la suite du ou des titre(s) au(x)quel(s) elles se rapportent.

Ex. : Teaching geology with computer software. North America / Bureau of Education
Bulletin / Faculty of Archaeology. Supplement
Publications de la Sorbonne. Série Byzantina / Centre de recherches d'histoire et de civilisation byzantines

1.5.6 Changements

Publications en série.

Si un nom de personne ou de collectivité transcrit dans une mention de responsabilité est ajouté ou supprimé dans une livraison ou partie suivante, et que ce changement ne requiert pas de nouvelle description (voir 0.13.1.5), on donne en note le nom de la nouvelle personne ou collectivité ou on signale en note les disparitions (voir 7.1.4). Si le changement affecte seulement la présentation du nom de la personne ou de la collectivité, on rédige une note lorsque le changement est jugé important pour les utilisateurs du catalogue.

Des changements majeurs du nom dans la mention de responsabilité (par exemple, la collectivité) en relation avec un titre générique requièrent une nouvelle description (voir 0.12.2.1).

Ressources intégratrices.

Si des noms de personnes ou de collectivités transcrits en mention de responsabilité changent dans des itérations suivantes, on modifie la description pour rendre compte de l'itération la plus récente et on donne en note le nom des personnes ou collectivités précédentes (voir 7.1.4.4).

2 ZONE DE L'ÉDITION

Sommaire	2.1 Mention d'édition	p. 42
	2.2 Mention parallèle d'édition (facultatif)	p. 44
	2.3 Mentions de responsabilité relatives à l'édition	p. 44
	2.4 Autre mention d'édition	p. 45
	2.5 Mentions de responsabilité relatives à une autre mention d'édition	p. 45

Schéma de ponctuation

- A. La zone de l'édition est précédée d'un point, espace, tiret, espace (. –).
- B. Chaque mention parallèle d'édition est précédée d'un espace, signe égal, espace (=).
- C. La première mention de responsabilité relative à l'édition (ou à une autre mention d'édition) est précédée d'un espace, barre oblique, espace (/).
- D. Chaque mention de responsabilité suivante relative à l'édition (ou à une autre mention d'édition) est précédée d'un espace, point virgule, espace (;).
- E. Une autre mention d'édition est précédée d'une virgule, espace (,), qu'elle suive une mention d'édition ou une mention de responsabilité relative à l'édition.

Exemples :

- . – Mention d'édition
- . – Mention d'édition = mention parallèle d'édition
- . – Mention d'édition / mention de responsabilité
- . – Mention d'édition / mention de responsabilité ; deuxième mention de responsabilité ; troisième mention de responsabilité
- . – Mention d'édition / mention de responsabilité = mention parallèle d'édition / mention parallèle de responsabilité
- . – Mention d'édition, autre mention d'édition
- . – Mention d'édition / mention de responsabilité, autre mention d'édition / mention de responsabilité

Sources prescrites

Page de titre ¹¹, autres pages liminaires et achevé d'imprimer

2.1 MENTION D'ÉDITION

2.1.1 La mention d'édition est composée d'un mot, d'une expression ou d'un groupe de caractères se rapportant à :

- A) tous les exemplaires d'une ressource continue identifiés de manière explicite dans la ressource continue comme constituant une édition dénommée et/ou numérotée,

ou

B) tous les exemplaires d'une ressource continue se présentant sous une forme particulière dont le contenu intellectuel ou artistique comporte des différences significatives par rapport aux autres exemplaires publiés sous la même forme, que la ressource continue porte ou non une mention explicite à ce sujet.

La mention d'édition comprend généralement le mot «édition» (ou son équivalent dans une autre langue) ou un terme voisin accompagné d'un nombre ordinal («2e édition», etc.), ou un terme indiquant une quelconque différence par rapport à d'autres éditions («nouvelle édition», «standard edition», etc.).

Il convient de prendre en considération les usages éditoriaux dans le pays de publication pour décider si une mention est bien une mention d'édition (par exemple, dans certains pays une mention « d'édition » peut en fait se rapporter au tirage).

2.1.2 La mention d'édition est transcrite dans les termes où elle figure dans la ressource continue décrite. On la met entre crochets si elle ne figure pas sur la source d'information prescrite. On peut utiliser les abréviations normalisées. On substitue les chiffres arabes aux autres chiffres ou aux nombres écrits en toutes lettres. On donne les mentions explicatives jointes à la mention d'édition lorsqu'elles sont nécessaires à l'identification de l'édition (voir 2.3.3).

Si la mention d'édition est composée uniquement ou principalement de symboles ou autres signes qui ne peuvent être reproduits par les moyens dont on dispose (voir 0.11), on remplace ces caractères, selon le cas, par des mots ou des chiffres mis entre crochets. On peut donner une explication en zone 7 (voir 7.2).

2.1.3 Lorsqu'aucune mention d'édition ne figure dans la ressource continue, on peut ajouter entre crochets une mention d'édition appropriée extraite de la ressource continue décrite. Une telle mention ne doit pas indiquer la catégorie générale ou particulière de document (voir 2.1.5.2). On donne la mention d'édition ajoutée dans la langue de la page de titre et en se conformant aux recommandations faites en 2.1.2.

Ex. : . – [Éd. de Grenoble]

2.1.4 Les mentions suivantes sont transcrites comme mentions d'édition :

2.1.4.1 Les mentions indiquant une édition dénommée et/ou numérotée, une réimpression ou une révision de la totalité d'une ressource continue

Ex. : . – Joint ed.
. – 2nd ed.
. – Reprint ed.
. – Annual cum. ed.

Dans le cas des publications en série, les mentions indiquant la numérotation ou l'indication d'ordre des volumes, ou bien la période couverte (par exemple, 1^{ère} éd., éd. 1916) sont données en zone 3.

2.1.4.2 Les mentions indiquant une édition locale

Ex. : . – Northern ed.
. – Overseas ed.
. – Московский вечерний вып

2.1.4.3 Les mentions indiquant une catégorie particulière d'utilisateurs

Ex. : . – Éd. pour le médecin
. – Managers' ed.

2.1.4.4 Les mentions indiquant une présentation matérielle ou un type d'impression particuliers

Ex. : . – Airmail ed.
. – Braille ed.
. – Large print ed.
. – Library ed.

- . – Microform ed.
- . – Student software ed.

2.1.4.5 Les mentions indiquant la langue

- Ex. : . – English ed.
. – Éd. française

2.1.4.6 Les mentions indiquant un encart ou un supplément inclus dans la ressource continue

- Ex. : . – Ausg. mit Supplementen
. – [With supplements] in four languages

2.1.5 Les mentions suivantes ne sont pas transcrites comme mentions d'édition :

2.1.5.1 Les mentions indiquant la numérotation des volumes ou la période couverte. On inclut ces mentions en zone 3 (voir 3.1.1).

2.1.5.2 Les mentions indiquant la catégorie générale ou particulière de document lorsqu'elles ne figurent pas sur la page de titre. On donne ces mentions comme indication générale du type de document en zone 1 et/ou comme indication spécifique du type de document en zone 5 (voir 1.2 et 5.1).

2.1.5.3 Les mentions indiquant une révision régulière ou une mise à jour fréquente (par exemple, Éd. révisée tous les six mois). On en fait une mention de périodicité plutôt qu'une mention d'édition et on les donne en note (voir 7.0, 7.2.1).

2.1.6 Changements

Publications en série.

Si une mention d'édition est ajoutée, supprimée ou modifiée sur des livraisons ou parties suivantes, on note ce changement en zone 7, lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue (voir 7.2.2.1), à moins que l'addition, la suppression ou la modification ne résulte d'un changement majeur et ne requière une nouvelle description (voir 0.12).

Ressources intégratrices.

Si un changement majeur se produit dans l'édition, on fait une nouvelle description (voir 0.12.3.1). Si un changement mineur se produit, on modifie la description et on note le changement en zone 7 lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue (voir 7.2.2.2).

2.2 MENTION PARALLÈLE D'ÉDITION (*facultatif*)

Lorsque la ressource continue porte des mentions d'édition en plusieurs langues et/ou écritures, on donne la mention d'édition dans la langue et/ou l'écriture du titre propre. Lorsque ce critère ne peut s'appliquer, on donne la mention d'édition mise en évidence par la typographie ou celle qui apparaît la première. On peut donner la ou les mention(s) parallèle(s).

- Ex. : . – Canadian ed. = Éd. canadienne

2.3 MENTIONS DE RESPONSABILITÉ RELATIVES À L'ÉDITION

2.3.1 Les mentions de responsabilité relatives à l'édition peuvent se rapporter à des personnes ou à des collectivités ; elles peuvent indiquer des fonctions (comme celle de réviser une nouvelle édition) ou désigner la personne ou la collectivité qui a contribué à enrichir une nouvelle édition par l'apport de suppléments, d'appendices, etc.

2.3.2 Les mentions de responsabilité relatives à l'édition décrite sont données dans la zone de l'édition en se conformant aux recommandations faites en 1.5, lorsqu'on les trouve sur la page de titre de la ressource continue décrite. Lorsqu'on les trouve ailleurs dans la ressource continue, on peut les donner en zone 2 entre crochets ou en zone 7. On peut donner en zone 7 (voir 7.2.1) une note sur les mentions de responsabilité prises hors de la ressource continue.

2.3.3 Les mentions de responsabilité relatives à l'édition décrite (telles que définies en 2.3.2) dans lesquelles aucune personne ou collectivité n'est nommée ou identifiée d'une manière quelconque, sont considérées comme faisant partie de la mention d'édition (voir 2.1.2). De telles mentions se présentent souvent comme des explications.

2.3.4 On peut donner les mentions parallèles de responsabilité relatives à l'édition, précédées d'un espace, signe égal, espace.

2.4 AUTRE MENTION D'ÉDITION

2.4.1 On donne une autre mention d'édition :

A) Lorsque la ressource continue décrite porte une mention explicite l'identifiant comme faisant partie d'une édition à l'intérieur d'une édition, ou d'une édition équivalente à la première édition nommée ;

ou

B) Lorsque la ressource présente des différences de contenu significatives par rapport aux autres impressions de l'édition plus générale à laquelle elle appartient.

Ex. : . – English ed., 2nd ed.

2.4.2 On transcrit les autres mentions d'édition conformément aux recommandations faites en 2.1.2 et 2.1.3.

2.4.3 On peut donner les autres mentions d'édition lorsqu'elles signalent un tirage sans aucune modification.

2.4.4 On peut donner les autres mentions parallèles d'édition, précédées d'un espace, signe égal, espace.

2.5 MENTIONS DE RESPONSABILITÉ RELATIVES À UNE AUTRE MENTION D'ÉDITION

2.5.1 On transcrit les mentions de responsabilité relatives à une autre mention d'édition conformément aux recommandations faites en 2.3.

2.5.2 On peut donner les mentions parallèles de responsabilité relatives à une autre mention d'édition, précédées d'un espace, signe égal, espace.

3 ZONE PARTICULIERE A CERTAINS TYPES DE DOCUMENTS (OU A CERTAINES CATEGORIES DE PUBLICATIONS)

Note d'introduction

Cette zone contient des données spécifiques à un type particulier de documents ou à une catégorie particulière de publications. Dans le cas des ressources continues cette zone est utilisée pour transcrire les éléments de date et/ou de numérotation, ainsi que pour transcrire les données mathématiques des documents couverts par l'ISBD(CM), la présentation musicale des documents couverts par l'ISBD(PM) et pour transcrire les principales caractéristiques de la ressource électronique des documents couverts par l'ISBD(ER).

Lorsqu'une ressource continue appartient à la fois à un type de documents et à une catégorie de publications pour lesquels la zone 3 est utilisée (par exemple une publication en série électronique), la zone 3 est répétable.

Lorsque la zone 3 est répétée, la zone 3 relative au contenu intellectuel de la ressource continue (par exemple l'information sur l'échelle d'un document cartographique) est donnée en premier ; la zone 3 spécifique aux publications en série (numérotation) est donnée en dernier. On intercale entre les deux tout autre type de zone 3 (par exemple l'indication du type de ressource pour les ressources électroniques).

- . – Échelle 1:650 000 (W 94°3' – W 88°49' / N33°1' – N 28°55'). – 1981-
- . – Partition et parties. – N° 1-
- . – Données textuelles électroniques. – Vol. 3, no. 4 (avr. 1996)-
- . – Échelles diverses. – Données cartographiques électroniques. – No. 1-

Sommaire	3.1 Numérotation	p. 46
	3.2 Présentation musicale (musique imprimée)	p. 50
	3.3 Données mathématiques (documents cartographiques)	p. 50
	3.4 Type et taille de la ressource (ressources électroniques)	p. 50

Schéma de ponctuation

Chaque occurrence de la zone est précédée d'un point, espace, tiret, espace (. –).

3.1 NUMÉROTATION ¹²

Note d'introduction

La zone de la numérotation comprend les numéros et/ou les dates de recouvrement de la première et/ou de la dernière livraison ou partie portant le titre propre donné en zone 1. Dans le cas des ressources intégratrices, cette information n'est en général pas applicable.

Les dates données en zone 3 peuvent être identiques ou non aux dates de publication données en zone 4.

Lorsque la description est rédigée à partir d'une livraison ou partie intermédiaire, la numérotation de la première et/ou de la dernière livraison ou partie peut être donnée en zone 3 entre crochets, si elle a été trouvée dans une autre source. Si aucune source n'est disponible pour la numérotation de la première et/ou de la dernière livraison ou partie, on peut donner en zone 7 (voir 7.3.2) toute information sur la première et/ou la dernière livraison ou partie. La zone est omise si aucune source n'est disponible pour la numérotation tant de la première livraison ou partie que de la dernière. Lorsque la description n'est pas rédigée à partir de la première et/ou de la dernière livraison ou partie, l'information sur la (les) livraison(s) ou partie(s) ayant servi à la description est donnée en zone 7 (voir 7.10.1).

Toute donnée sur la numérotation autre que celle relative à la première et/ou à la dernière livraison ou partie peut aussi être donnée en zone 7 (voir 7.3.1, 7.3.4).

Schéma de ponctuation de la numérotation

- A. Un tiret (-) après le numéro et/ou la date de la première livraison ou partie de la publication en série lie cette numérotation au numéro et/ou à la date de la dernière livraison ou partie de la publication en série, ou bien indique que la publication en série continue de paraître. Si on ne donne que le numéro et/ou la date de la dernière livraison ou partie, on fait précéder le numéro et/ou la date d'un tiret (-).¹³
- B. Lorsqu'il y a à la fois un numéro et une date, la date est mise entre parenthèses (()) après le numéro, à moins que le numéro ne soit une division de la date (voir 3.1.3).
- C. Chaque système de numérotation autre que le premier, et utilisé en même temps que celui-ci dans les livraisons décrites, est précédé d'un espace, signe égal, espace (=).
- D. Le numéro de la première livraison ou partie d'une nouvelle séquence de numérotation qui ne contient pas de mention de la nouvelle séquence est précédé d'un espace, point-virgule, espace (;).
- E. La désignation d'une nouvelle séquence de numérotation est précédée d'un espace, point-virgule, espace (;), et sa numérotation est précédée d'une virgule suivie d'un espace (,).

Exemples :

Date de la première livraison ou partie-date de la dernière livraison ou partie

Date de la première livraison ou partie-

Numéro de la première livraison ou partie-numéro de la dernière livraison ou partie

Numéro de la première livraison ou partie-

Numéro de la première livraison ou partie (date de la première livraison ou partie)-numéro de la dernière livraison ou partie (date de la dernière livraison ou partie)

Numéro de la première livraison ou partie (date de la première livraison ou partie)-

-numéro de la dernière livraison ou partie (date de la dernière livraison ou partie)

Numéro de la première livraison ou partie-numéro de la dernière livraison ou partie = autre numéro de la première livraison ou partie-autre numéro de la dernière livraison ou partie

Numéro de la première livraison ou partie-numéro de la dernière livraison ou partie ; numéro de la première livraison ou partie utilisant une nouvelle séquence de numérotation-numéro de sa dernière livraison ou partie

Numéro de la première livraison ou partie-numéro de la dernière livraison ou partie ; mention de la nouvelle séquence (si elle existe), numéro de sa première livraison ou partie-numéro de sa dernière livraison ou partie

Sources prescrites

L'ensemble de la ressource continue, les bibliographies nationales.

3.1.1 Transcription

3.1.1.1 La numérotation est transcrite dans la forme et dans l'ordre où elle figure dans la livraison ou partie, à cette exception que les chiffres arabes sont substitués aux autres chiffres ou aux nombres écrits en toutes lettres. Ces chiffres sont donnés avec le terme désignant la livraison, s'il existe, ou l'équivalent dans une forme abrégée normalisée. Les abréviations normalisées sont utilisées à la place des mots.

Ex. : . – Bd. 1-	. – 2e trim. 1973-
. – Vol. 1-	. – 1969-
. – Pt. 1-	. – 1. köt.-
. – 15 Jan. 1970-	. – 1974 febr.-
. – mai 1972-	. – 1980/1981-
. – 1916 ed.-	

On complète ou on corrige les données incomplètes, erronées ou mal orthographiées en ajoutant entre crochets, soit le(s) élément(s) manquant(s), soit la forme correcte (voir aussi 0.10).

Ex. : . – [19]76-
. – Vol. 1 ([19]83)-
. – 1986 [i.e. 1968]-
. – Vol. 20 [i.e. 21] (1846)-

3.1.1.2 Les dates d'un calendrier autre que le calendrier grégorien sont transcrites telles qu'elles figurent sur les sources prescrites d'information. On ajoute entre crochets les dates correspondantes du calendrier grégorien si elles ne figurent pas sur la ressource continue.

Ex. : . – 1353 [1979]
. – N° 1 (22 haha 85 E.P. [27 oct.1957])-
. – N° 1 (3 niv. an 6 [23 déc. 1797])-

3.1.2 Lorsque les livraisons ou parties d'une publication en série sont identifiées par un numéro ou une date, on transcrit le numéro ou la date de la première livraison ou partie.

Ex. : . – Vol. 1-
. – Bd. 1-
. – 1925-
. – 1936-

3.1.3 Lorsque les livraisons ou parties d'une publication en série sont identifiées par un numéro et une date, on transcrit les deux éléments figurant sur la première livraison ou partie. Le numéro précède la date.

Ex. : . – Vol. 1, no. 1 (Jan. 1971)-
. – Vol. 1 (1960)-

Toutefois, lorsque le numéro constitue une division de la date, le numéro est généralement donné après la date.

Ex. : . – 1971, no. 1 (Jan. 1971)-
. – 1967, no. 1-
. – [19]85, 1-
Commentaire : la numérotation figure sur la livraison sous la forme 1-85

3.1.4 Lorsqu'une publication en série fait suite à une ou plusieurs publications en série (voir 7.2), on donne le numéro et/ou la date de la première livraison ou partie qui porte le nouveau titre propre.

Ex. : . – Bd. 5 (1957/63)-
. – 6 (1963)-

3.1.5 Lorsque les termes désignant les livraisons figurent en plusieurs langues et/ou écritures dans la livraison ou partie, on donne en zone 3 le terme dans la langue et/ou l'écriture du titre propre ou, si ce critère ne s'applique pas, celui qui figure en premier. On peut aussi donner les formes parallèles, précédées d'un espace, signe égal, espace.

Ex. : . – Vol. 20-
Ou . – Vol. 20- = T. 20- = Bd. 20-

3.1.6 Lorsque la (les) livraison(s) ou partie(s) décrite(s) porte(nt) un système de numérotation unique qui comprend plus d'une numérotation et/ou des dates dans plusieurs calendriers, tous les numéros et termes désignant les livraisons sont donnés en zone 3.

- Ex. : . – Bd. 1, Nr. 1 (Frühling 1970)- = Nr. 1-
. – Vol. 6, no. 2- = Vol. 13, no. 3 (Mar. 1969)-
 Commentaire : chaque livraison poursuit la numérotation des deux titres précédents
. – 1976, broj 1 (1 siecanj = 1 jan.)-
. – N° 1 (13 sept. 1797 = 27 fruct. an 7)-

3.1.7 Lorsqu'on décrit une publication en série qui a cessé de paraître, on donne le numéro et/ou la date de la dernière livraison ou partie à la suite du numéro et/ou de la date de la première livraison ou partie. Si le numéro et/ou la date de la première livraison ou partie est inconnu(e), on donne seulement le numéro et/ou la date de la dernière livraison ou partie.

- Ex. : . – Vol. 1, no. 1 (Jan. 1971)-vol. 5, no. 12 (Dec. 1975)
. – Bd. 1-Bd. 70
. – 1936-1975
. – 1971, no. 1 (Jan. 1971)-1975, no. 12 (Dec. 1975)
. – [19]85, 1-[19]93, 3
. – Bd. 5 (1957/63)-Bd. 6 (1964/70)
. – Bd. 1, Nr. 1 (Frühling 1970)-Bd. 6, Nr. 3 (Winter 1975) = Nr. 1-Nr. 24
. – -årg. 38, n:r 4 (26. mars 1892)
. – N° 188 (22 oct. 1796 = 1er brum. an 5)-n° 500 (4 sept. 1797 = 18 fruct. an 5)
. – N° 1 (15 clinamen 77 E.P. [6 avr. 1950])-n° 28 (1er absolu 85 E.P. [8 sept. 1957])
. – Vol. 1, pt. 1 (Dec. 1989)
 Commentaire : seule livraison parue

3.1.8 Lorsqu'une publication en série adopte une nouvelle séquence de numérotation sans changer de titre propre, on donne la numérotation de la première séquence suivie de la numérotation de la nouvelle séquence. En général, la publication en série porte une mention telle que "nouvelle série", "deuxième série", etc., indiquant qu'il s'agit d'une nouvelle séquence de numérotation et non d'une nouvelle publication en série. Lorsque elle existe, la mention de la nouvelle séquence précède sa numérotation.

- Ex. : . – Bd. 1 (1962)-Bd. 6 (1967) ; n.F., Bd. 1 (1968)-
. – Vol. 1, no. 1 (Jan. 1941)-vol. 4, no. 5 (May 1950) ; n.s., vol. 1, no. 1 (June 1950)-vol. 2, no. 12 (May 1952)
. – Vol. 1, no. 1 (Mar. 1950)-vol. 4, no. 5 (Aug. 1954) ; Dec. 1954-
. – Vol. 1 (1921)-vol. 19 (1939) ; n.s., vol. 1 (1946)-vol. 30 (1975) ; vol. 50 (1976)-
. – Vol. 1, no. 1 (Nov. 23, 1936)-vol. 73, no. 25 (Dec. 29, 1972) ; vol. 1, no. 1 (Oct. 1978)-
. – 31 Mar. 1961-26 Sept. 1969 ; year 1, no. 1 (1 Oct. 1969)-
. – T. 12, 40/41 (janv.-juil. 1962)-t. 27, 103 (déc. 1977) ; nuova serie, 1-2 (sett. 1978)-
. – 1-v. 101 ; new ser., v. 1-

3.1.9 Lorsque l'on décrit une sous-collection ou un supplément/encart portant un titre dépendant (voir 1.1.5.2), on donne en zone 3 la numérotation de la sous-collection ou du supplément/encart. On donne la numérotation de la collection principale en zone 6 ou, si cela ne s'applique pas, on donne en zone 7 (voir 7.3.3., 7.6.3) une note sur la numérotation relative à la collection principale ou à la ressource continue principale.

- Ex. : Dunántuli tudományos gyűjtemény. Series geographica
 Commentaire :
 En zone 3 : . – 31. sz.
 En zone 6 : . – (Dunántuli tudományos gyűjtemény ; 58 sz.)

3.1.10 Lorsque l'on décrit une reproduction en fac-similé ou toute autre reproduction photographique, les éléments donnés en zone 3 sont les numéros et/ou les dates de la publication en série originale.

3.1.11 Absence de terme désignant les livraisons sur la première livraison ou partie

Si la première livraison ou partie d'une publication en série ne porte aucune numérotation, mais qu'un modèle de terme désignant les livraisons peut être déduit à partir des livraisons ou parties suivantes, on attribue une numérotation à la première livraison ou partie en suivant le même modèle. Si aucune information n'est disponible sur les termes désignant les livraisons ou parties suivantes, on attribue à la première livraison ou partie la mention [N° 1]- (ou son équivalent dans la langue du titre propre), ou une mention de chronologie, selon ce qui convient le mieux.

Ex. : . – [Pt. 1]-

Commentaire : les livraisons suivantes portent Partie 2, Partie 3, etc.

. – [N° 1]-

. – [1968]-

Commentaire : rapport annuel, pour lequel une désignation chronologique convient mieux

3.2 PRÉSENTATION MUSICALE (MUSIQUE IMPRIMÉE)

3.2.1 La mention spécifique à la musique imprimée indique la présentation musicale d'une œuvre, permettant de la distinguer des autres présentations d'une même œuvre.

3.2.2 On suit les instructions de la zone 3 de l'ISBD(PM) pour transcrire la présentation musicale.

3.3 DONNÉES MATHÉMATIQUES (DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES)

3.3.1 La zone des données mathématiques donne des informations sur l'échelle, la projection, les coordonnées géographiques et l'équinoxe d'un document cartographique.

3.3.2 On suit les instructions de la zone 3 de l'ISBD(CM) pour transcrire les données mathématiques.

3.4 TYPE ET TAILLE DE LA RESSOURCE (RESSOURCES ÉLECTRONIQUES)

3.4.1 La zone du type et de la taille de la ressource décrit les principales caractéristiques d'une ressource électronique. Ces caractéristiques comprennent : (a) l'indication du type de ressource, et (b) des informations sur la taille de la ressource. Cette zone est obligatoire pour une ressource électronique accessible à distance. Elle peut aussi être donnée pour une ressource électronique accessible localement.

3.4.2 On suit les instructions de la zone 3 de l'ISBD(ER) pour transcrire le type et la taille de la ressource.

4 ZONE DE LA PUBLICATION, DISTRIBUTION, ETC.ⁱ

Note d'introduction

On peut inclure dans cette zone toutes les personnes ou organismes responsables sur le plan commercial de la production matérielle ou de la diffusion d'une ressource continue.

Sommaire	4.1 Lieu de publication et/ou de distribution	p. 52
	4.2 Nom de l'éditeur et/ou du distributeur	p. 54
	4.3 Mention de la fonction de distributeur	p. 55
	4.4 Date de publication et/ou de distribution	p. 55
	4.5 Lieu d'impression ou de fabrication	p. 57
	4.6 Nom de l'imprimeur ou du fabricant	p. 57
	4.7 Date d'impression ou de fabrication	p. 57
	4.8 Changements	p. 57

Schéma de ponctuation

- A. La zone de la publication, distribution, etc. est précédée d'un point, espace, tiret, espace (. –).
- B. Chaque lieu, excepté le premier, est précédé d'un espace, point-virgule, espace (;).
- C. Chaque nom est précédé d'un espace, deux points, espace (:).
- D. Les éléments d'information parallèles sont précédés d'un espace, signe égal, espace (=).
- E. Une mention restituée de la fonction de distributeur est mise entre crochets ([]).
- F. La date est précédée d'une virgule, espace (,).
- G. Un tiret (-) après la date de publication de la première livraison ou partie ou de la première itération de la ressource continue lie cette date à la date de la dernière livraison ou partie ou de la dernière itération de la ressource continue, ou indique que la ressource continue à paraître.
- H. Le lieu d'impression ou de fabrication, le nom de l'imprimeur ou du fabricant, et la date d'impression ou de fabrication sont mis entre parenthèses (()). A l'intérieur des parenthèses, on utilise la même ponctuation qu'en B, C et F.

Exemples :

. – Lieu de publication : nom de l'éditeur, date

. – Lieu de publication ; lieu de publication : nom de l'éditeur, date (lieu d'impression : nom de l'imprimeur, date)

. – Lieu de publication : nom de l'éditeur ; lieu de publication : nom de l'éditeur, date

. – Lieu de publication = mention parallèle du lieu de publication : nom de l'éditeur, date

. – Lieu de publication : nom de l'éditeur = mention parallèle du lieu de publication : mention parallèle du nom de l'éditeur, date

ⁱ **N. de trad.** : Dans les éditions en français de l'ISBD(S), « Publication, distribution, etc. area » avait été traduit par « Zone de l'adresse bibliographique ». Dans cette traduction de l'ISBD (CR), l'intitulé anglais est traduit par « Zone de la publication, distribution, etc ». L'expression « distribution, etc. » recouvre en particulier les notions de distribution et de diffusion. Ce dernier terme est à employer s'il y a lieu.

. – Lieu de distribution : nom du distributeur [fonction], date (lieu de fabrication : nom du fabricant, date)

. – Lieu de publication : nom de l'éditeur, date (lieu d'impression : nom de l'imprimeur)

Sources prescrites

L'ensemble de la ressource

4.0 La mention de publication est celle de la ressource continue décrite. Dans la description d'un fac-similé ou de toute autre reproduction photographique, microphotographique ou numérisée, c'est la mention de publication de la reproduction qui est donnée dans la zone de la publication, distribution, etc. La mention de publication de l'original est donnée en zone 7 (voir 7.2.4.2).

Dans le cas des ressources intégratrices, on donne la date de publication de la première et/ou de la dernière itération dans la zone 4 et on donne les autres dates en zone 7 (voir 7.4.2.2).

4.1 LIEU DE PUBLICATION ET/OU DE DISTRIBUTION

4.1.1 Le lieu de publication et/ou de distribution est le nom de la ville ou de la localité, associé dans la ressource continue au nom de l'éditeur (ou de l'éditeur principal s'il y en a plusieurs) ou encore du distributeur (voir 4.2). Si aucun nom d'éditeur ou de distributeur n'est cité, c'est le lieu où la ressource continue a été publiée ou à partir duquel elle a été distribuée.

4.1.2 Si l'on sait que l'information figurant dans la ressource continue est inexacte, on peut ajouter la forme corrigée entre crochets (voir 0.10) ou la donner en zone 7 (voir 7.4.1).

4.1.3 Lorsque plusieurs lieux sont associés au nom d'un seul éditeur ou distributeur, on donne le lieu mis en évidence par la typographie. Lorsqu'il n'y a pas de différence typographique, on donne le premier lieu cité (voir aussi 4.2.1). Lorsqu'il n'y a pas de différence typographique et que l'on ne peut déterminer un ordre de succession, on donne le lieu jugé le plus important pour les utilisateurs du catalogue.

4.1.4 On peut donner le deuxième lieu ou un lieu suivant.

4.1.5 Lorsqu'on omet le deuxième lieu de publication ou un lieu suivant, on peut indiquer cette omission par «etc.» ou son équivalent dans une autre écriture, mis entre crochets (voir aussi 4.2.3).

Ex. : . – Lausanne [etc.] : Payot

4.1.6 Lorsqu'on donne plusieurs noms d'éditeurs, on donne le lieu de publication correspondant à chaque éditeur immédiatement avant son nom, à moins que ce lieu ne soit identique à celui de l'éditeur mentionné en premier.

4.1.7 Lorsqu'on donne à la fois un éditeur et un distributeur, le lieu de distribution n'est donné que s'il diffère du lieu de publication.

4.1.8 Le lieu de publication ou de distribution est donné avec l'orthographe et sous la forme grammaticale figurant dans la ressource continue.

Ex. : . – V Praze

4.1.9 Si on le juge nécessaire pour faciliter l'identification, on peut ajouter au lieu de publication ou de distribution un qualificatif, tel qu'un nom de pays, d'État, etc. On donne ce qualificatif entre parenthèses s'il provient des sources prescrites d'information, ou entre crochets s'il provient d'une autre source.

Ex. : . – London (Ontario)
. – Cambridge [England]
. – Cambridge (Mass.)
. – Santiago [Chile]

Si on le juge nécessaire pour faciliter l'identification, on peut ajouter au nom du lieu l'adresse complète de l'éditeur ou du distributeur. On donne cette adresse entre parenthèses.

Ex. : . – Paris (66, avenue de Versailles, 75016)

4.1.10 Si on le juge nécessaire pour faciliter l'identification, on peut ajouter entre crochets une autre forme ou une forme corrigée du nom du lieu (voir 0.10).

Ex. : . — Christiania [i.e. Oslo]

4.1.11 Lorsque le nom du lieu de publication ou de distribution figure en plusieurs langues et/ou écritures dans la ressource continue, on donne la forme qui est dans la langue ou l'écriture du titre propre. Si ce critère ne s'applique pas, on donne la forme du nom mise en évidence par la typographie ou, s'il n'y a pas de différence typographique, celle qui figure en premier.

4.1.12 On peut donner les mentions parallèles, chacune étant précédée d'un espace, signe égal, espace. Si on ne les donne pas, on ne signale pas cette omission.

Ex. : . – Genf = Genève

4.1.13 Lorsque le lieu de publication ou de distribution ne figure nulle part dans la ressource continue, on restitue entre crochets le nom de la ville ou de la localité. Si la ville ou la localité est incertaine ou inconnue, on restitue entre crochets le nom de la ville ou de la localité probable, suivi d'un point d'interrogation.

Ex. : . – [Hamburg?]

4.1.14 Lorsqu'on ne peut donner aucun nom de ville ou de localité, on donne le nom de l'État, de la province ou du pays, en suivant les mêmes règles que pour les noms de villes ou de localités.

Ex. : . – Canada

Commentaire: Lieu de publication connu; figure sur les sources prescrites d'information

. – [Surrey]

Commentaire: Lieu de publication connu; trouvé en dehors des sources prescrites d'information

. – [Guatemala?]

Commentaire: Lieu de publication probable mais sans certitude

4.1.15 Lorsqu'on ne peut donner aucun lieu, l'abréviation «s.l.» (sine loco), ou son équivalent dans une autre écriture, est donnée entre crochets.

Ex. : . – [S.l.]

. – [Б.м.]

4.1.16 Changement de lieu de publication et/ou de distribution

4.1.16.1 Publications en série.

Si le lieu de publication et/ou de distribution change dans les livraisons ou parties suivantes, on donne le dernier lieu en note (voir 7.4.2.1) lorsqu'il est nécessaire à l'identification ou bien jugé important pour les utilisateurs du catalogue.

4.1.16.2 Ressources intégratrices.

Si le lieu de publication et/ou de distribution change dans les itérations suivantes, on modifie la description et on donne le premier lieu en note (voir 7.4.2.2) lorsqu'il est nécessaire à l'identification ou bien jugé important pour les utilisateurs du catalogue.

4.2 NOM DE L'ÉDITEUR ET/OU DU DISTRIBUTEUR

4.2.1 Lorsque plusieurs éditeurs sont cités dans la ressource continue, on donne le nom mis en évidence par la typographie ou, s'il n'y a pas de différence typographique, celui qui figure en premier. S'il n'y a pas de différence typographique et que l'on ne peut déterminer un ordre de succession, on donne le nom qui est jugé le plus important pour les utilisateurs du catalogue (voir aussi 4.2.7).

4.2.2 On peut donner le deuxième éditeur et les éditeurs suivants.

4.2.3 Lorsqu'on omet le deuxième éditeur ou des éditeurs suivants, on peut indiquer cette omission par «etc.», ou son équivalent dans une autre écriture, mis entre crochets (voir aussi 4.1.5).

Ex. : . – Lausanne : Payot [etc.]

4.2.4 Lorsqu'à la fois le nom d'un éditeur et d'un distributeur figure sur les sources prescrites d'information, on peut donner le nom du distributeur. Lorsque le nom du distributeur figure sur une autre source, on peut le donner en zone 7 (voir 7.4.1). Si seul le distributeur est cité, on doit le donner.

4.2.5 On peut abrégier le nom de l'éditeur ou du distributeur, à condition qu'il puisse être compris et identifié sans ambiguïté.

4.2.6 Lorsque le nom de l'éditeur ou du distributeur figure sous sa forme complète en zone 1, on peut soit répéter la forme complète en zone 4, soit y donner une forme abrégée ou une expression permettant de l'identifier. On ne met pas entre crochets ces formes abrégées données à la place des formes complètes, même si la forme abrégée ne figure pas sur les sources prescrites d'information.

Ex. : Liste des périodiques reçus au Centre national de recherche agronomique. – Versailles : C.N.R.A.

4.2.7 Lorsque le nom d'un éditeur ou d'un distributeur figure en plusieurs langues et/ou écritures dans la ressource continue, on donne la forme qui est dans la langue ou l'écriture du titre propre. Si ce critère ne s'applique pas, on donne la forme du nom mise en évidence par la typographie ou, s'il n'y a pas de différence typographique, celle qui figure en premier.

4.2.8 On peut donner les mentions parallèles, chacune étant précédée d'un espace, signe égal, espace. Si on ne les donne pas, on ne signale pas cette omission.

Ex. : . – Bern : Bundeskanzlei = Chancellerie fédérale

4.2.9 Le nom de l'imprimeur ne se substitue pas au nom de l'éditeur ou du distributeur si ceux-ci sont inconnus. Cependant, lorsqu'une personne ou une collectivité cumule les activités d'impression ou de fabrication et celles de publication ou de distribution, ou bien que l'on ne peut déterminer quelle est la responsabilité assumée, on considère que l'imprimeur cité fait également fonction d'éditeur.

Ex. : . – London : Oxford University Press
. – Paris : Imprimerie nationale

4.2.10 Lorsqu'on ne peut donner aucun nom d'éditeur ou de diffuseur, l'abréviation «s.n.» (*sine nomine*), ou son équivalent dans une autre écriture, est donnée entre crochets.

Ex. : . – [S.l. : s.n.]
. – London : [s.n.]

4.2.11 Changement du nom de l'éditeur et/ou du distributeur

4.2.11.1 Publications en série.

Si le nom de l'éditeur et/ou du distributeur change dans les livraisons ou parties suivantes, on donne le nom du dernier éditeur et/ou distributeur en note (voir 7.4.2.1) lorsqu'il est nécessaire à l'identification ou bien jugé important pour les utilisateurs du catalogue.

4.2.11.2 Ressources intégratrices.

Si le nom de l'éditeur et/ou du distributeur change dans les itérations suivantes, on modifie la description pour prendre en compte la dernière itération et le(s) premier(s) nom(s) est (sont) donné(s) en note (voir 7.4.2.2) lorsqu'il(s) est (sont) nécessaire(s) pour l'identification ou bien jugé(s) important(s) pour les utilisateurs du catalogue.

4.3 MENTION DE LA FONCTION DE DISTRIBUTEUR

4.3.1 Lorsque les sources prescrites d'information incluent comme faisant partie intégrante de la mention de publication une indication de la fonction remplie par le distributeur, on transcrit intégralement cette mention.

Ex. : . – Montréal : Éditions HRW ; Paris : diffusion A. Lecot

4.3.2 Lorsque la fonction remplie par le distributeur n'est pas explicitement mentionnée, on peut donner entre crochets un mot ou une brève expression indiquant la nature de son activité.

Ex. : . – Cincinnati : National Directory Service ; Oxford : Vacation Work [distributeur]
. – London : Longman ; [Paris : A. Colin, distributeur]
. – Ottawa : Oak Lane Software : Information Insights [distributeur]

4.4 DATE DE PUBLICATION ET/OU DE DISTRIBUTION

4.4.1 La zone de publication, distribution, etc. contient des dates relatives à l'histoire éditoriale de la ressource continue.

4.4.2 Publications en série.

Dans le cas des publications en série, les dates de publication sont l'année (ou les années) de publication de la première livraison ou partie et de la dernière livraison ou partie. Elles peuvent correspondre à la (aux) date(s) de recouvrement donnée(s) en zone 3 et être identiques à cette (ces) date(s).

On donne la date de publication de la première livraison ou partie, suivie d'un tiret. Quand on décrit une publication en série terminée, on donne les dates de publication de la première livraison ou partie et de la dernière livraison ou partie, séparées par un tiret. Quand on décrit une publication en série terminée pour laquelle la première livraison ou partie n'est pas disponible, on donne la date de publication de la dernière livraison ou partie, précédée d'un tiret.

Ex. : , 1965-
En zone 3 : Vol. 5, n° 7 (July 1963)-
, 1936-1960
En zone 3 : Vol. 1, n° 17 (Winter 1936)-vol. 24, n°4 (Winter 1959-60)
, -1896
En zone 3 : -vol. 47, n° 121 (Aug. 29,1896)
, 1962
En zone 3 : Бр. 1 (17септ. 1962 г.)-бр. 21 (10 окт. 1962 г.)
, 1989
En zone 3 : Vol. 1, pt. 1 (Dec. 1989)
Commentaire : pas d'autre livraison

Quand on rédige la description d'après des livraisons ou parties autres que la première et/ou la dernière, on peut donner la (les) date(s) de publication de la première et/ou dernière livraison ou partie dans la zone 4 entre crochets si on la (les) trouve dans une bibliographie nationale ou dans une autre source ou si on peut facilement la (les) déterminer (voir 4.4.8)

Si la (les) date(s) de publication de la première et/ou dernière livraison ou partie n'est (ne sont) pas disponible(s), on les omet de la zone 4. Dans ce cas, on peut donner l'information sur les dates de publication en zone 7 (voir 7.4.1)

4.4.3 Ressources intégratrices.

On donne comme date de début de publication l'année de première mise à disposition de la ressource intégratrice, si on la connaît. Lorsqu'on décrit une ressource intégratrice terminée, on donne également la date de fin, si on la connaît.

Publications à feuillets mobiles à mise à jour.

On donne comme date de début de publication l'année de première publication de l'édition, de la révision, etc. Quand on décrit une publication à feuillets mobiles à mise à jour terminée, on donne comme date de fin la date qui apparaît sur la source principale ; on donne également la date de la dernière mise à jour si on la trouve facilement.

Ex. : ,1990-1995 [dernière mise à jour en 1999]

4.4.4 Les dates du calendrier grégorien sont données en chiffres arabes. Les dates des autres calendriers sont transcrites telles qu'elles figurent sur les sources prescrites d'information et on ajoute entre crochets la date correspondante du calendrier grégorien lorsqu'on peut l'établir.

Ex. : , 1374 [2000]

Lorsque des dates de calendriers différents apparaissent dans la ressource continue, on donne toutes les dates, séparées par un espace, signe égal, espace

Ex. : , an III-an IV = 1795-1796

4.4.5 Quand on sait que la date de publication figurant sur les sources prescrites d'information est inexacte, on la transcrit telle qu'elle figure et on ajoute la correction entre crochets.

Ex. : , 1905 [i.e. 1950]-1970

4.4.6 Lorsqu'on ne trouve aucune date de publication ou de distribution, on donne à la place la date de copyright ou la date d'impression. Ces deux dates sont indiquées comme telles.

Ex. : , impression 1960
, cop. 1970-

Dans le cas des enregistrements sonores publiés en série, les dates «p» (phonogramme) sont transcrites comme suit :

Ex. : , p 1985

4.4.7 Une date de copyright est ajoutée à la date de publication ou de distribution lorsqu'elle est jugée importante pour les utilisateurs du catalogue.

4.4.8 Si on ne trouve ni date de publication ou de distribution, ni date de copyright, ni date d'impression, on donne entre crochets la date de publication ou une date approximative si on peut facilement la déterminer.

Ex. : , [1969?]-
, [196-]-
, [ca 1835]-

4.4.9 Les irrégularités dans les dates de publication d'une ressource continue sont indiquées en zone 7 (voir 7.4.1).

4.5 LIEU D'IMPRESSION OU DE FABRICATION

et

4.6 NOM DE L'IMPRIMEUR OU DU FABRICANT

4.5.1 et 4.6.1 On doit donner le lieu d'impression ou de fabrication et le nom de l'imprimeur ou du fabricant lorsqu'ils figurent dans la ressource continue décrite et que l'on ne connaît ni le lieu de publication ou de distribution, ni le nom de l'éditeur ou du distributeur. Lorsque l'information est prise hors de la ressource continue, on la donne entre crochets.

Ex. : , 1974- ([Manchester : Unity Press])
. – [S.l. : s.n.], 1980- (Asnières : Kopp et Lahure)

4.5.2 et 4.6.2 Lorsque le lieu d'impression ou de fabrication et le nom de l'imprimeur ou du fabricant figurent dans la ressource continue, on peut les ajouter au lieu de publication ou de distribution et/ou au nom de l'éditeur ou du distributeur.

4.5.3 et 4.6.3 Lorsqu'on donne plusieurs lieux d'impression ou de fabrication et plusieurs noms d'imprimeurs ou de fabricants, on utilise la même ponctuation que lorsqu'on donne plusieurs lieux de publication ou de distribution et plusieurs noms d'éditeurs ou de distributeurs.

4.7 DATE D'IMPRESSION OU DE FABRICATION

4.7.1 Lorsque la date d'impression ou de fabrication est donnée à la place de la date de publication ou de distribution (voir 4.4.7), on ne la répète pas ici.

4.7.2 Lorsque la date d'impression ou de fabrication diffère des dates connues déjà données (date de publication ou de distribution, ou encore date de copyright), on peut également la donner.

4.7.3 La date d'impression ou de fabrication peut être donnée soit comme un élément placé à la suite du nom de l'imprimeur ou du fabricant, soit isolément. Dans ce dernier cas, on ajoute un mot ou une brève expression pour expliciter la signification de cette date.

Ex. : . – Budapest : Akadémiai K., 1977- (Debrecen : Alföldi Ny., 1978-)
. – Paris : F. Nathan, 1976 (impr. en 1977)-

4.8 CHANGEMENTS

4.8.1 On suit les consignes données en 4.1.16 dans le cas de changements du lieu de publication et/ou de distribution et on suit celles données en 4.2.11 dans le cas de changements du nom de l'éditeur et/ou du distributeur.

5 ZONE DE LA DESCRIPTION MATERIELLEⁱ

Sommaire	5.1 Indication spécifique du type de document et nombre d'unités matérielles	p. 58
	5.2 Autres caractéristiques matérielles	p. 59
	5.3 Dimensions	p. 59
	5.4 Mention du matériel d'accompagnement (facultatif)	p. 60

Schéma de ponctuation

- A. La zone de la description matérielle est précédée d'un point, espace, tiret, espace (. –).
- B. La mention des autres caractéristiques matérielles est précédée d'un espace, deux points, espace (:).
- C. La mention des dimensions est précédée d'un espace, point-virgule, espace (;).
- D. La mention du matériel d'accompagnement est précédée d'un espace, signe plus, espace (+).
- E. Le nombre d'unités matérielles, les autres caractéristiques matérielles et les dimensions du matériel d'accompagnement, s'ils sont donnés, le sont entre parenthèses (()).

Exemples :

. – Indication spécifique du type de document et nombre d'unités matérielles : mention d' autres caractéristiques matérielles ; dimensions + mention du matériel d'accompagnement (nombre d'unités matérielles : autres caractéristiques matérielles ; dimensions)

. – Indication spécifique du type de document et nombre d'unités matérielles

Sources prescrites

L'ensemble de la ressource continue

5.1 INDICATION SPÉCIFIQUE DU TYPE DE DOCUMENT ET NOMBRE D'UNITÉS MATÉRIELLES

5.1.1 L'indication spécifique du type de document identifie la catégorie particulière de document à laquelle appartient la ressource continue ; elle est donnée dans la langue choisie par l'agence bibliographique (voir aussi 2.1.5.2).

5.1.2 Dans le cas de ressources continues terminées, on précise l'indication spécifique du type de document par le nombre d'unités matérielles, en chiffres arabes. ¹⁴

5.1.3 Publications en série imprimées.

Une publication en série imprimée est décrite selon les consignes de l'ISBD(M) en utilisant l'indication spécifique du type de document « volume », « numéro », ou « partie », selon le cas, ou le terme équivalent dans la langue de l'agence bibliographique. Les indications sont données sous leur forme abrégée normalisée. Dans le cas de publications en série en cours, ou de publications en série terminées pour lesquelles on ne peut déterminer le nombre d'unités bibliographiques, on ne donne que l'indication spécifique du type de document.

Ex. : . – 90 vol.
. – 120 n°
. – 17 parties
. – vol.
. – partie

ⁱ **N.de trad.** : La zone de la description matérielle est également connue sous le nom de zone de la collation.

5.1.4 Publications à feuillets mobiles à mise à jour

On décrit une publication à feuillets mobiles à mise à jour qui est en cours par : *vol. (publication à feuillets mobiles)* ou en employant les termes équivalents dans la langue de l'agence bibliographique. On décrit une publication à feuillets mobiles à mise à jour terminée par : *1 vol. (publication à feuillets mobiles), 2 vol. (publication à feuillets mobiles)*, etc., selon le cas, ou en employant les termes équivalents dans la langue de l'agence bibliographique.

Ex. : . – 3 vol. (publication à feuillets mobiles)

5.1.5 Ressources continues non imprimées

On décrit une ressource continue non imprimée selon les consignes de l'ISBD correspondant au type de document.

Ex. : . – 33 microfiches
. – 5 films fixes
. – disques
. – cassettes magnétiques numériques
. – 3 microfilms en bobines

5.2 AUTRES CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES

On suit les consignes de l'ISBD correspondant au type de document lorsqu'on donne des précisions sur d'autres caractéristiques matérielles.

Ex. : . – 3 microfilms en bobines : ill.
. – vol. : ill., cartes
. – n° : plans
. – 33 microfiches : presque tout en ill.
. – 15 vol. : ill. (certaines en coul.)
. – cassettes vidéo : son., coul.
. – disques : 33 1/3 tours, stéréo
. – disques optiques numériques : coul. ; 12 cm

On peut donner en zone 7 (voir 7.5) des précisions sur d'autres caractéristiques matérielles.

5.3 DIMENSIONS

On suit les consignes de l'ISBD correspondant au type de document lorsqu'on précise les dimensions.

Ex. : . – vol. : ill., cartes ; 18 cm
. – n° : 21 x 30 cm
. – cassettes vidéo : son., coul. ; ½ pouce
. – disques : 33 1/3 tours, stéréo ; 30 cm

Si les dimensions de la ressource continue varient, on peut donner en zone 5 les dimensions extrêmes (minimale et maximale), séparées par un tiret, ou bien une note en zone 7 signalant que les dimensions des livraisons ou parties ou des itérations varient (voir 7.5).

5.4 MENTION DE MATÉRIEL D'ACCOMPAGNEMENT (*FACULTATIF*)

5.4.1 On suit les consignes de l'ISBD correspondant au type de document lorsqu'on précise le matériel d'accompagnement.

Ex. : . – vol. : ill. ; 31 cm + liste hebdomadaire de prix
. – vol. : ill. ; 28 cm + disquettes (son., coul. ; 9 cm)
. – 47 vol. : ill., cartes ; 27 cm + 114 microfiches (11 x 15 cm)

5.4.2 On peut donner en zone 7 (voir 7.5 ; voir aussi 1.5.4.3) le titre et la mention de responsabilité du matériel d'accompagnement (par ex. un encart) ou d'autres caractéristiques.

5.4.3 On peut aussi décrire séparément le matériel d'accompagnement, soit dans une note en zone 7 soit selon la méthode de description à plusieurs niveaux (voir Annexe A).

6 ZONE DE LA COLLECTION

Note d'introduction

On n'utilise la zone 6 que lorsque toutes les livraisons ou parties, ou toutes les itérations de la ressource continue sont publiées (ou doivent être publiées) dans la même collection ou sous-collection. Dans les autres cas on peut donner en zone 7 (voir 7.6.1) la mention de collection ou de sous-collection.

Lorsque toutes les livraisons ou parties, ou toutes les itérations d'une ressource continue sont publiées (ou doivent être publiées) dans plusieurs collections ou sous-collections, on répète la zone. L'ordre des mentions est déterminé par l'ordre préférentiel des sources pour la zone ; dans le cas où celles-ci sont d'égale valeur, l'ordre des mentions respecte l'ordre des informations trouvées sur la source choisie.

Le titre propre de la collection ou de la sous-collection correspond au titre propre de la description bibliographique de la collection ou de la sous-collection elle-même lorsqu'on la décrit comme une ressource continue. Voir la zone 1 pour toutes les dispositions au sujet de ce titre propre (voir aussi 0.3.3.1).

Sommaire	6.1 Titre propre de la collection ou de la sous-collection	p. 62
	6.2 Titre parallèle de la collection ou de la sous-collection	p. 62
	6.3 Complément du titre de la collection ou de la sous-collection	p. 63
	6.4 Mentions de responsabilité relatives à la collection ou de la sous-collection	p. 63
	6.5 Numéro international normalisé des publications en série de la collection ou de la sous-collection	p. 63
	6.6 Numérotation à l'intérieur de la collection ou de la sous-collection	p. 64

Schéma de ponctuation

- A. La zone de la collection est précédée d'un point, espace, tiret, espace (. –).
- B. Chaque mention de collection ou de sous-collection est mise entre parenthèses (()).
- C. La deuxième mention de collection ou de sous-collection et chaque mention suivante sont précédées d'un espace.
- D. Chaque titre parallèle est précédé d'un espace, signe égal, espace (=).
- E. Chaque complément du titre est précédé d'un espace, deux points, espace (:).
- F. La première mention de responsabilité est précédée d'un espace, barre oblique, espace (/).
- G. Chaque mention de responsabilité suivante est précédée d'un espace, point-virgule, espace (;), à moins que ces mentions ne soient considérées comme ne formant qu'une seule expression.
- H. Le numéro international normalisé des publications en série est précédé d'une virgule, espace (,).
- I. La numérotation à l'intérieur de la collection ou de la sous-collection est précédée d'un espace, point-virgule, espace (;).
- J. L'indication d'ordre de la section ou de la sous-collection, ou le titre dépendant, lorsqu'ils suivent un titre commun, sont précédés d'un point, espace (.).
- K. Le titre dépendant, lorsqu'il suit une indication d'ordre de la section ou de la sous-collection, est précédé d'une virgule, espace (,).

Exemples :

. – (Première collection) (Deuxième collection)

- . – (Première sous-collection) (Deuxième sous-collection)
- . – (Titre propre de la collection / mention de responsabilité relative à la collection ; numérotation dans la collection)
- . – (Titre propre de la collection : complément du titre de la collection / mention de responsabilité relative à la collection ; numérotation dans la collection)
- . – (Titre propre de la collection, ISSN ; numérotation dans la collection)
- . – (Titre propre de la collection, ISSN ; numérotation dans la collection = numérotation parallèle dans la collection)
- . – (Titre propre de la sous-collection = Titre parallèle de la sous-collection, ISSN ; numérotation dans la sous-collection)
- . – (Titre propre de la collection, ISSN ; numérotation dans la collection = Titre parallèle de la collection, ISSN ; numérotation parallèle dans la collection)
- . – (Titre de la collection. Titre de la sous-collection ; numérotation dans la sous-collection)
- . – (Titre de la collection. Titre de la sous-collection / mention de responsabilité relative à la sous-collection, ISSN de la sous-collection ; numérotation dans la sous-collection)

Sources prescrites

Page de titre de la collection, page de titre analytique, couverture, manchette, oursⁱ pages éditoriales, achevé d'imprimer, reste de la ressource continue.

6.1 TITRE PROPRE DE LA COLLECTION OU DE LA SOUS-COLLECTION

6.1.1 On donne le titre propre de la collection ou de la sous-collection tel qu'il figure sur les sources prescrites d'information.

- Ex. : . – (Acta Universitatis Stockholmiensis)
 . – (Lecture notes in artificial intelligence)
Note en zone 7 : Collection principale : Lecture notes in computer science

Lorsque le titre de la sous-collection est un titre dépendant, le titre propre de la sous-collection est constitué du titre de la collection principale suivi de l'indication d'ordre de la sous-collection et/ou du titre de la sous-collection. On ne répète pas le titre de la collection principale en zone 7.

- Ex. : . – (Collection Armand Colin. Section de droit)
 . – (Acta Universitatis Carolinae. Philologica)

6.1.2 Le choix et la transcription du titre propre de la collection ou de la sous-collection suivent les dispositions de la zone 1 (voir 1.1.4-1.1.5).

6.1.3 Lorsque le titre clé de la collection ou de la sous-collection diffère du titre propre, on le donne en note (voir 7.6.4).

6.2 TITRE PARALLÈLE DE LA COLLECTION OU DE LA SOUS-COLLECTION

Lorsque le titre propre de la collection ou de la sous-collection figure en plusieurs langues et/ou écritures dans la (les) livraison(s) ou partie(s), ou itération(s) décrite(s), on peut donner le ou les titre(s) parallèle(s) de la

ⁱ N. de trad. : Désigné parfois sous l'appellation de générique ou d'encadré.

collection ou de la sous-collection (voir aussi 1.3.3.1). On introduit les titres parallèles de collection ou de sous-collection lorsqu'ils sont nécessaires à l'identification ou bien jugés importants pour les utilisateurs du catalogue.

Ex. : . – (Материалы к познанию фауны и флоры СССР = Contributiones pro fauna et flora URSS = Contributions à la connaissance de la faune et de la flore de l'URSS = Proceedings on the study of the fauna and flora of the USSR)

6.3 COMPLÉMENT DU TITRE DE LA COLLECTION OU DE LA SOUS-COLLECTION

6.3.1 On donne un complément du titre (ou un complément parallèle du titre) relatif à la collection ou à la sous-collection lorsqu'il est nécessaire à l'identification de la collection ou de la sous-collection ou bien jugé important pour les utilisateurs du catalogue.

Ex. : . – (Collection I.P.N. : les industries, leurs productions, leurs nuisances)

6.3.2 La mention d'édition relative à une collection ou une sous-collection est traitée comme un complément du titre. On la donne conformément aux recommandations de la zone 2.

Ex. : . – (Sammlung Göschen : 2. Ausg.)

6.4 MENTION DE RESPONSABILITÉ RELATIVE À LA COLLECTION OU À LA SOUS-COLLECTION

6.4.1 Lorsque le titre propre de la collection ou de la sous-collection est un terme générique, la première mention de responsabilité est *obligatoire*.

Ex. : . – (Mededeling / Instituut voor Toegepast Biologisch Onderzoek in de Natuur)

Dans les autres cas, on donne la première mention de responsabilité et les mentions suivantes lorsqu'elles figurent sur les sources prescrites d'information et sont nécessaires à l'identification de la collection ou de la sous-collection ou bien jugées importantes pour les utilisateurs du catalogue.

On peut donner des mentions parallèles de responsabilité, chacune étant précédée d'un espace, signe égal, espace(=).

6.5 NUMÉRO INTERNATIONAL NORMALISÉ DES PUBLICATIONS EN SÉRIE DE LA COLLECTION OU DE LA SOUS-COLLECTION

On donne le numéro international normalisé des publications en série (ISSN) relatif à la collection ou à la sous-collection quand on le connaît. On le transcrit conformément aux prescriptions de la norme dont il relève (voir aussi 8.1.2).

Ex. : . – (Actualités scientifiques et industrielles, ISSN 0365-6861)

Dans les cas où le titre de la sous-collection est dépendant de celui de la collection principale, on omet l'ISSN de la collection principale mais on peut le donner en zone 7 (voir 7.6.2).

Ex. : . – (Dunántúli tudományos gyűjtemény. Series historica, ISSN 0475-9923)
Note en zone 7 : ISSN de la collection principale : ISSN 0475-9915

6.6 NUMÉROTATION À L'INTÉRIEUR DE LA COLLECTION OU DE LA SOUS-COLLECTION

6.6.1 Lorsque toutes les livraisons ou parties, ou toutes les itérations d'une ressource continue portent le même numéro à l'intérieur d'une collection ou d'une sous-collection, on donne ce numéro dans la mention de collection, accompagné s'il y a lieu, du terme désignant la livraison ou partie, ou l'itération (vol., n°, etc.).

La numérotation à l'intérieur de la collection ou de la sous-collection est donnée dans les termes où elle figure sur les sources prescrites d'information. On peut utiliser des abréviations normalisées. On substitue les chiffres arabes aux autres chiffres ou aux nombres écrits en toutes lettres.

Ex. : . – (Public health service publication ; n° 1124)

Dans le cas d'une sous-collection dépendante on omet la numérotation de la collection ; on peut donner une note appropriée ou faire la corrélation en zone 7 (voir 7.6.3) entre la numérotation de la collection principale et celle de la sous-collection.

6.6.2 Lorsqu'au cours de la vie de la ressource continue la numérotation à l'intérieur de la collection ou de la sous-collection varie, on peut le mentionner en zone 7 (voir 7.6.3).

6.6.3 Si la numérotation figure en plusieurs langues, on la donne selon le cas, à la suite du titre propre ou du titre parallèle qui est dans cette langue.

6.6.4 Lorsque les livraisons ou parties, ou les itérations portent des systèmes multiples de numérotation, on donne toutes les numérotations (voir 3.1.6).

7 ZONE DES NOTES

Note d'introduction

Les notes peuvent rendre compte de n'importe quel aspect de l'histoire bibliographique et de la présentation matérielle de la ressource continue décrite et de son contenu.

Les notes, de par leur nature, ne peuvent être énumérées de façon exhaustive, mais on peut les regrouper en catégories selon les zones de l'ISBD(CR). Outre les notes relatives à ces zones, il peut y avoir des notes relatives à la description de la ressource continue mais ne correspondant à aucune des zones de l'ISBD(CR) : par exemple des notes sur la nature, le domaine, etc., de la ressource continue.

Les notes peuvent être utilisées pour lier la description d'une ressource continue aux descriptions d'autres ressources continues ou à la description d'une ressource monographique. Dans les notes de lien à d'autres ressources continues, la forme privilégiée et recommandée pour citer le titre des autres ressources continues est le titre clé et l'ISSN. Lorsque ces derniers ne sont pas connus, on doit citer l'autre ressource continue par son titre propre ou, par exception, utiliser une forme appropriée au contexte pour lequel la notice ISBD(CR) est établie (par exemple la vedette et le titre sous lesquels la ressource continue figure dans le catalogue de la bibliothèque). Dans les notes de lien à des ressources monographiques, la ressource monographique doit être citée par son titre propre et sa mention de responsabilité, si elle existe.

Les notes sont facultatives et leur ordre de présentation est libre, sauf lorsqu'il est indiqué qu'elles sont *obligatoires* (à condition que l'information soit disponible). L'agence bibliographique peut combiner deux ou plusieurs notes en une seule lorsqu'elle le juge préférable.

Ex. : *Note* : Description d'après : Vol. 1, n° 2 (été 1966) ; titre propre provenant de la couverture

Dans le cas d'une note spécifique à un type particulier de document (par exemple les publications en série électroniques), on consulte l'ISBD propre à ce type de documents (par exemple l'ISBD(ER)).

A chaque fois qu'un nouveau titre clé et un nouvel ISSN sont attribués en raison d'un changement de titre d'une ressource continue, les notes sur l'histoire de la ressource ainsi que le(s) titre(s) clé(s) et ISSN qui lui sont liés sont *obligatoires*.

Sommaire	7.0 Mention de périodicité	p. 66
	7.1 Notes sur la zone du titre et de la mention de responsabilité	p. 66
	7.2 Notes sur la zone de l'édition et de l'histoire bibliographique de la ressource continue	
	7.3 Notes sur la zone de la numérotation	p. 69
	7.4 Notes sur la zone de la publication, distribution, etc.	p. 75
	7.5 Notes sur la zone de la description matérielle	p. 76
	7.6 Notes sur la zone de la collection	p. 76
	7.7 Notes sur le contenu	p. 77
	7.8 Notes sur le numéro normalisé et les modalités d'acquisition	p. 77
	7.9 Notes sur la nature, le domaine, etc.	p. 77
	7.10 Notes sur l'item décrit	p. 77
	7.11 Autres notes	p. 78

Schéma de ponctuation

Chaque note est séparée de la suivante par un point, espace, tiret, espace (. –). Cette ponctuation est remplacée par un point si chaque note est donnée sur une ligne différente.

A l'intérieur des notes, il est recommandé, lorsque c'est possible, d'utiliser la ponctuation prescrite des zones 1 à 6 ; par exemple, un titre est séparé d'une mention de responsabilité par un espace, barre oblique, espace (/).

Lorsque le titre clé et l'ISSN sont donnés dans la zone des notes, ils sont reliés par un espace, signe égal, espace (=) ; lorsque le titre propre et l'ISSN sont donnés, l'ISSN est précédé d'une virgule, espace (,).

Sources prescrites

Toute source

7.0 MENTION DE PÉRIODICITÉ

Lorsque la périodicité n'est pas mentionnée en zone 1, on donne *obligatoirement* une note sur la périodicité d'une publication en série ou la périodicité des mises à jour d'une ressource intégratrice.

Ex. : Bimestriel
Irrégulier
Mensuel (livraisons de juillet et août combinées)
Mise à jour permanente
Quatre fois par trimestre
Trihebdomadaire pendant l'année académique

Lorsque la périodicité est mentionnée en zone 1, on peut la répéter en note si cela est nécessaire pour apporter une information supplémentaire.

Ex. : Hebdomadaire (10 livraisons par semestre)
Titre propre : The Mac weekly

On peut donner en note les changements dans la périodicité d'une ressource continue

Ex. : Trimestriel à partir de 1975, n° 1-

7.1 NOTES SUR LA ZONE DU TITRE ET DE LA MENTION DE RESPONSABILITÉ

7.1.1 Notes sur le titre propre

7.1.1.1 Dans le cas des ressources continues imprimées, on donne *obligatoirement* en note la source du titre propre si celui-ci est pris sur un substitut de la page de titre. Dans le cas des ressources continues non imprimées, on donne la source du titre propre selon les instructions de l'ISBD propre au type du document décrit.

Ex. : *Note* : Titre propre provenant de la couverture
Note : Titre provenant du classeur

7.1.1.2 On donne en note les variantes du titre propre telles que le titre de couverture, le titre de dos, le titre courant, le titre d'une page de titre additionnelle, etc., lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue.

Ex. : *Note* : Titre de couverture : ... és játék

Note : Titre de l'étiquette du disque : Journal of the U.S. House of Representatives
Titre propre : Journal of the House of Representatives of the United States

Note : Avant-titre : Bizmap navigator
Titre propre : Singapore yellow pages with electronic maps

Note : Certaines livraisons portent aussi un titre en allemand : Hobbes OS/2 archiviert
Titre propre : Hobbes archived OS/2

Note : Titre de la barre de titre : Antarctic meteorology research center home page

7.1.1.3 Lorsque le titre propre est composé en totalité ou en partie d'un sigle ou d'un acronyme (voir 1.1.3.3), on peut donner en note la forme développée, trouvée dans une source différente de la page de titre de la ressource continue décrite (voir 1.4.3).

Ex. : *Titre propre* : IRLS

Note : Forme développée du titre propre : Interrogation recording and location system

Titre propre : K. en E.

Note : Forme développée du titre propre : Kantoor en efficiency

Lorsque le titre propre est composé en totalité ou en partie de chiffres (voir 1.1.3.4), on peut donner en note la forme développée.

Ex. : *Titre propre* : Le 01

Note : Forme développée du titre propre : Le zéro un

7.1.1.4 Lorsque le titre propre est composé uniquement du nom d'une collectivité, on peut donner en note une information descriptive prise hors de la ressource continue décrite (voir 1.4.4).

Ex. : *Titre propre* : City Theatre

Note : Programme des représentations pour la saison

7.1.1.5 Changements du titre propre

7.1.1.5.1 Publications en série.

Les changements majeurs du titre propre des publications en série imposent une nouvelle description. Dans le cas des notes sur les changements majeurs du titre propre d'une publication en série qui sont la conséquence ou la cause de changements dans son histoire bibliographique, voir 7.2.

Lorsque cela est nécessaire pour l'identification de la publication en série, ou bien jugé important pour les utilisateurs du catalogue, on donne en note les changements *mineurs* ¹⁵ du titre propre qui surviennent après la première ou la plus ancienne livraison ou partie, ainsi que la numérotation des livraisons ou parties concernées. Sinon, on signale en note que le titre propre varie (voir 1.1.4.2). On peut donner une note générale lorsque des livraisons ou parties isolées portent un titre propre différent.

Ex. : Titre des livraisons à partir de 1999 : Annual report on pipeline safety

Titre propre de la plus ancienne livraison : Annual report of pipeline safety

Titre des livraisons de janv. 1928-juil. 1952 : The magazine antiques ; titre des livraisons d'août 1952-févr. 1971 : Antiques ; titre des livraisons à partir de mars 1971 : The magazine antiques

Titre propre de la plus ancienne livraison : Antiques

Certaines livraisons ont pour titre : Viet-Nam bulletin

Titre propre de la plus ancienne livraison : Vietnam bulletin

Certaines livraisons ont pour titre : SLIS newsletter

Titre propre de la plus ancienne livraison : Newsletter

Titre des vol. à partir de 1995 : Tax strategies for corporate acquisitions, dispositions, spin-offs, joint ventures, financings, reorganizations, and restructuring (varie légèrement)

(Titre propre de la plus ancienne livraison : Tax strategies for corporate acquisitions, dispositions, spin-offs, joint ventures and other strategic alliances)

Titre des livraisons à partir d'oct./déc. 1995 : African woman & health

Titre propre de la plus ancienne livraison : African women & health

Le titre varie légèrement

7.1.1.5.2 Ressources intégratrices.

On rédige des notes sur les titres antérieurs de la ressource (voir 1.1.7.1).

Ex. : Variante historique du titre : Australian industrial safety, health & welfare, 1979-mars 1996

Titres antérieurs : Euroinfo international (consulté le 10 mai 1998) ; Telephone directories international (consulté le 9 sept. 1999)

7.1.1.5.3 Publications en série électroniques.

Les publications en série électroniques qui ne conservent pas leur(s) titre(s) antérieur(s) sont traitées comme des ressources intégratrices, avec rédaction d'une note sur le(s) titre(s) précédent(s).

Ex. : L'ensemble des livraisons parues précédemment sous le titre *BMMR* a été reformaté sous le titre courant

7.1.2 On peut donner en note les titres parallèles et les compléments du titre figurant sur la page de titre lorsqu'ils ne peuvent être intégrés en zone 1 dans la description (voir 1.3.3.1, 1.4.5.3 et 1.4.5.5.1) ou bien lorsqu'ils sont très longs.

Ex. : Les livraisons de juil./août 1962-sept./oct. 1966 ont un titre parallèle en chinois : Wen hua

Les livraisons à partir d'oct. 1975 ont un titre parallèle en anglais : The half-yearly law review
Titre parallèle anglais des livraisons précédentes : Law quarterly review

7.1.3 Lorsque les titres parallèles et les compléments du titre varient au cours de la vie de la publication en série décrite et lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue, on donne en note les titres parallèles et/ou les compléments du titre, ainsi que la numérotation des livraisons ou parties correspondantes ; sinon, on peut signaler en note que les titres parallèles et/ou les compléments du titre varient (voir 1.3.4 et 1.4.8). Dans le cas des ressources intégratrices, le titre parallèle et le complément du titre les plus récents peuvent être donnés en zone 1 ; les informations antérieures (y compris l'absence de titre(s) parallèle(s) sur des itérations antérieures) sont données en note lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue (voir 1.3.4, 1.4.8).

7.1.4 Notes sur la mention de responsabilité

7.1.4.1 Elles peuvent comprendre

les mentions de responsabilité prises hors de la ressource continue décrite (voir 1.5.3.8, 1.5.5.2) ;

les notes sur les variantes ou les formes développées des noms de personnes ou de collectivités et sur les pseudonymes (voir 1.5.5.4, 1.5.5.12.2) ;

les notes sur les personnes ou les collectivités liées à l'oeuvre qui ne peuvent être mentionnées dans les autres zones de la description (par exemple, parce que leur fonction n'est pas précisée, voir 1.5.3.9) ;

Ex. : Livraisons [1]- établies par : Truong Ky

les notes sur les personnes ou les collectivités liées à des éditions antérieures, mais non à l'édition en main ;

les notes sur les mentions de responsabilité parallèles qui ne s'appliquent ni au titre propre, ni à aucun des titres parallèles (voir 1.5.5.11.1).

Ex. : Titre propre : Journal of the Professional institute

Note : Nom complet de l'institut : Professional institute of the public service of Canada

Titre propre : IRTU

Note : Forme développée du titre propre : International road transport union

7.1.4.2 On peut donner en note les mentions de responsabilité relatives aux annexes et à tout autre supplément figurant ailleurs que sur la page de titre dans la ressource continue décrite (voir 1.5.4.3).

7.1.4.3 On peut donner en note la source d'une mention de responsabilité figurant ailleurs que sur la page de titre dans la ressource continue décrite.

7.1.4.4 Changements dans les mentions de responsabilité

Publications en série. Lorsque cela est nécessaire à l'identification de la publication en série ou bien jugé important pour les utilisateurs du catalogue, on mentionne en note les changements dans la mention de responsabilité, y compris les changements mineurs de la forme du nom d'une collectivité qui surviennent ultérieurement à la première ou la plus ancienne livraison ou partie. Les changements dans la forme du nom d'une collectivité considérés comme *mineurs* ¹⁶ comprennent par exemple, *lorsque l'usage de la langue le permet* :

le remplacement, l'ajout ou la suppression d'articles, de prépositions et de conjonctions ;

un changement dans l'orthographe ou la ponctuation qui n'affecte pas la signification ;

un changement dans la flexion d'un mot, par exemple du singulier au pluriel ;

un changement dans l'ordre des éléments du nom.

Ressources intégratrices. Lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue, on donne en note les mentions de responsabilité qui ne figurent plus sur l'itération courante, ou qui figuraient sous une forme différente sur une itération antérieure. Si les changements ont été nombreux, on peut rédiger une note générale.

Ex. : L'éditeur varie

7.2 NOTES SUR LA ZONE DE L'ÉDITION ET SUR L'HISTOIRE BIBLIOGRAPHIQUE DE LA RESSOURCE CONTINUE

7.2.1 Elles peuvent comprendre des notes sur la source ou la nature de la mention d'édition (voir 2.1.2).

On donne *obligatoirement* une note sur la révision régulière d'une ressource continue (voir 2.1.5.3).

Ex. : Édition révisée publiée tous les 6 mois

On peut donner en note la mention de responsabilité relative à l'édition lorsqu'elle a été trouvée hors de la ressource continue décrite.

7.2.2 Changements dans la zone de l'édition

7.2.2.1 Publications en série.

Lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue, on donne en note les changements dans la mention d'édition qui surviennent ultérieurement à la première ou la plus ancienne livraison ou partie (voir 2.1.6).

7.2.2.2 Ressources intégratrices.

Lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue, on donne en note les mentions d'édition qui ne figurent plus sur l'itération courante, ou qui figuraient sous une forme différente sur une itération antérieure (voir 2.1.6).

7.2.3 Histoire bibliographique.

On peut donner, si nécessaire, des précisions sur l'histoire bibliographique de la ressource décrite, avec la numérotation montrant le lien avec d'autre(s) ressource(s).

Ex. : Éd. révisée de : Mental capacity : medical and legal aspects of the aging. 1977

7.2.4 Liens avec d'autres ressources continues

Les liens de la ressource continue avec d'autres ressources continues et avec les autres éditions de la ressource continue, y compris la parution antérieure de réimpressions ou de rééditions, sont indiqués comme suit :

7.2.4.1 Traductions

Lorsqu'il est établi que la ressource continue décrite est une traduction d'une autre ressource continue et qu'elle est publiée postérieurement à cette ressource continue, la première note (*obligatoire*) de la zone 7 est celle qui donne le titre (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) de la ressource continue originale sous la forme suivante :

Ex. : Soviet radiochemistry

Note : Traduction de : Radiohimiâ = ISSN 0033-8311

Dans le cas des éditions d'une ressource continue publiée simultanément en plusieurs langues, voir 7.2.4.3.

7.2.4.2 Reproductions

Lorsque la ressource continue décrite est une reproduction exacte d'une autre ressource continue (par exemple une reproduction en fac-similé ou toute autre reproduction photographique ou micro-reproduction d'un titre imprimé, une copie sur cassette d'un enregistrement sonore sur disque, une reproduction vidéo d'un film cinématographique, une version numérisée) on indique *obligatoirement* en note que la ressource continue décrite est une reproduction (voir 2.1.4.1, 3.1.10, 4.0). On donne le titre de la ressource continue originale, lorsqu'il est différent du titre de la reproduction, le(s) lieu(x) de publication d'origine et le nom de l'éditeur ou des éditeurs ; on peut aussi donner la périodicité de la ressource continue originale.

Ex. : Le banquet. – Reprod. [en fac-sim.] – N° 1 (mars 1892)-n° 8 (mars 1893). – Genève : Slatkine, 1971. – 23 cm

Note : Reproduction de la publication mensuelle, Paris : Librairie Rouquette

Le pianiste : [journal spécial, analytique et instructif]. – [Reprod. en fac-sim.]. – 1 (1833/34)-2 (1834/35). – Genève : Minkoff, 1972. – Portr. ; 31 cm

Note : *Reproduction* de la publication mensuelle puis bimensuelle, Paris : H. Lemoine

7.2.4.3 Ressources comportant différentes éditions

Lorsque la ressource continue décrite est une édition qui diffère par une partie du contenu et/ou par la langue d'une ou plusieurs autre(s) édition(s), on donne le nom de l'autre ou des autres édition(s). Si le nom de cette ou ces autre(s) édition(s) n'est pas disponible sur le moment, on rédige une note générale. Si une ressource continue est publiée en un nombre d'éditions trop important pour qu'on puisse toutes les nommer, on rédige une note générale.

Ex. : *Note* : Autres éditions : Première édition, Édition 2 étoiles, Édition 3 étoiles
Commentaire : Titre décrit : Dernière édition

Note : Autre édition : National edition
Commentaire : Titre décrit : City edition

Note : La mention d'édition se rapporte aux annonces des programmes.
Commentaire : Publié en plusieurs éditions de contenu éditorial identique ; les annonces des programmes concernent des aires géographiques spécifiques

Note : Nombreuses éditions

Note : Paraît également en français et en allemand

Note : Édition en anglais de : Bulletin critique du livre français = ISSN 0007-4209.

Commentaire : Titre propre : New French books

Note : A partir du n° 46, également disponible en ligne

7.2.4.4 Continuation

Lorsque la ressource continue décrite est la suite d'une ressource continue publiée précédemment, on donne *obligatoirement* en note le titre (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) de la ressource continue *précédente*. Cette note se présente ainsi :

Suite de :

Ex. : Pointer

Note : Suite de : Monthly Scottish news bulletin = ISSN 0307-5273

Lorsque la ressource continue décrite est continuée par une ressource continue publiée ultérieurement, on donne *obligatoirement* en note le titre (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) de la ressource continue *suivante*. Cette note se présente ainsi :

Devient :

Ex. : Report of the General manager for the year... / presented to the Glasgow Corporation transport committee

Note : Devient : Annual report of the General manager - Transport department, Glasgow Corporation = ISSN 0308-4140

7.2.4.5 Fusion (voir aussi 7.2.4.7) [17](#)

Lorsque la ressource continue décrite est le résultat de la fusion d'au moins deux ressources continues publiées précédemment, on donne *obligatoirement* en note le titre (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) des ressources continues *précédentes*. Cette note se présente ainsi :

Fusion de : ; et de :

Ex. : Journal of applied chemistry. Abstracts

Note : Fusion de : British abstracts. B 1, Chemical engineering, fuels metallurgy, applied electrochemistry and industrial inorganic chemistry = ISSN 0365-8740 ; et de : British Abstracts. B 2, Industrial organic chemistry = ISSN 0365-8929

Nordia tiedonantoja / Oulun yliopiston maantieleen lait

Note : Fusion de : Nordia tiedonantoja. Sarja A = ISSN 0359-2510 ; et de : Nordia tiedonantoja. Sarja B = ISSN 0359-2529

Commentaire : ISSN 1238-2078 = Nordia tiedonantoja (1995)

Berner Zeitung

Note : Fusion de : Emmenthaler Blatt ; et de : Neue Berner Zeitung

Lorsque la ressource continue décrite a fusionné avec une ou plusieurs ressources continues publiées précédemment pour former une nouvelle ressource continue, on donne *obligatoirement* en note le titre (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) des autres ressources continues qui ont fusionné et de la nouvelle ressource *qui leur fait suite*. Cette note se présente ainsi :

Fusionne avec : ; pour donner :

Ex. : Transactions / British ceramic society

Note : Fusionne avec : Journal - British ceramic society = ISSN 0524-5133 ; pour donner : Transactions and journals of the British ceramic society = ISSN 0307-7357

Revista de actualidades, artes y letras

Note : Fusionne avec : Gran vía ; pour donner : Revista Gran vía de actualidades, artes y letras

Nordia tiedonantoja. Sarja A

Note : Fusionne avec : Nordia tiedonantoja. Sarja B = ISSN 0359-2529 ; pour donner : Nordia tiedonantoja (1995) = ISSN 1238-2078

Commentaire : ISSN 0359-2510 = Nordia tiedonantoja. Sarja A

Euro centre Suisse

Note : Fusionne avec : L'exportation en pratique ; pour donner : Commerce extérieur Suisse

7.2.4.6 Scission ou séparation ¹⁸

Lorsque la ressource continue décrite est une nouvelle ressource résultant de la scission d'une ressource continue en deux ou plus de deux ressources continues, on donne *obligatoirement* en note le titre (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) de la ressource continue *précédente* (celle qui a été scindée). Cette note se présente ainsi :

Succède après scission à :

Ex. : Proceedings / Institution of Mechanical Engineers. Part 2

Note : Succède après scission à : Proceedings – Institution of Mechanical Engineers = ISSN 0020-3483

On peut aussi donner des précisions sur les autres ressources continues résultant de la scission.

Dans la description d'une ressource continue qui se scinde en au moins deux publications en série, on donne *obligatoirement* en note le titre (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) des ressources continues *suivantes*. Cette note se présente ainsi :

Scindé en : ; et en :

Ex. : Comparative biochemistry and physiology

Note : Scindé en : Comparative biochemistry and physiology. A, Comparative physiology = ISSN 0300-9629 ; et en : Comparative biochemistry and physiology. B, Comparative biochemistry = ISSN 0305-0491

Nordia tiedonantoja / Pohjois-Suomen maantieteellinen seura

Note : Scindé en : Nordia tiedonantoja. Sarja A = ISSN 0359-2510 ; et en : Nordia tiedonantoja. Sarja B = ISSN 0359-2529

Commentaire : ISSN 0356-0686 = Nordia tiedonantoja (1970)

Lorsque la ressource continue décrite s'est séparée d'une autre ressource continue, on donne *obligatoirement* en note le titre (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) de la ressource continue dont elle a fait partie. Cette note se présente ainsi :

Suite partielle de :

Ex. : Jeugboekengids
Note : Suite partielle de: Boekengids

7.2.4.7 Absorption (voir aussi 7.2.4.5)

Lorsque la ressource continue décrite a absorbé une ou plusieurs autre(s) ressource(s) continue(s) mais a conservé son propre titre, on donne *obligatoirement* en note le titre (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) des ressources continues qui ont été *absorbées*. Cette note se présente ainsi :

Absorbe :

Ex. : Philosophical magazine
Note : Absorbe : Annals of philosophy = ISSN 0365-4915

Notizie economiche UBS
Note : Absorbe : Panorama congiunturale

Lorsque la ressource continue décrite a été absorbée par une autre ressource continue, on donne *obligatoirement* en note le titre (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) de la ressource continue *qui l'a absorbée*. Cette note se présente ainsi :

Absorbé par :

Ex. : Marketing forum
Note : Absorbé par : Quarterly review of marketing = ISSN 0307-7667

Le cultivateur de la Suisse romande
Note : Absorbé par : Journal d'agriculture suisse

Lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue, on ajoute dans la note la date à laquelle l'absorption s'est produite.

Ex. : Philosophical magazine
Note : Absorbe en 1827 : Annals of philosophy = ISSN 0365-4915

Marketing forum
Note : Absorbé en 1975 par : Quarterly review of marketing = ISSN 0307-7667

7.2.4.8 Ressources continues comportant des suppléments, des encarts

Lorsque la ressource continue décrite comporte un ou des supplément(s) et/ou encart(s), on peut donner en note le titre (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) des suppléments et/ou encarts.

Ex. : Numismatic chronicle
Note : A pour supplément : Journal of the Royal Numismatic Society = ISSN 0307-8019

Der Kreis = Le cercle = The circle
Note : A pour supplément : Das kleine Blatt

Lorsque ces suppléments sont nombreux, on peut signaler leur existence par une note générale.

Ex. : *Note* : Les 8e-10e éd. sont mises à jour par des suppléments trimestriels et annuels cumulatifs

Note : A de nombreux suppléments

7.2.4.9 Supplément ou encart

Lorsque la ressource continue décrite est un supplément ou un encart d'une autre ressource continue, on donne *obligatoirement* en note le titre (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) de la ressource continue principale (voir aussi 1.1.5.2).

Ex. : Advances in physics

Note : Supplément de : Philosophical magazine = ISSN 0031-8086

La lettre du maire (Paris). Textes et documents

Note : Supplément de : La lettre du maire = ISSN 0395-0182

Das kleine Blatt = La petite feuille = The leaflet

Note : Supplément de : Der Kreis

Action transport

Note : Encarté dans : Transport public = ISSN 0249-5643

7.2.4.10 Collection avec sous-collection(s)

Lorsque la publication en série décrite est une collection qui a des sous-collections avec des titres indépendants, on peut donner en note le titre (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) de la ou des sous-collection(s) publiée(s) à l'intérieur de la collection.

Ex. : Documentos de la Facultad de filosofía, letras y ciencias

Note : Sous-collections : Cuadernos de geohistoria regional ; Cuadernos de investigación social

Lorsque ces sous-collections sont nombreuses, on peut signaler leur existence par une note générale.

Ex. : *Note* : Nombreuses sous-collections

7.2.4.11 Sous-collection

Lorsque la publication en série décrite est une sous-collection, on donne les précisions sur la collection principale en zone 6 (voir Mention de collection) et non en zone 7.

7.2.5 Autres liens

On peut signaler en note tout lien particulier entre une ressource continue et d'autres ressources continues, à condition de préciser la nature du lien, le titre (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) des autres ressources continues.

Lorsque plusieurs ressources continues sont publiées ensemble, chaque ressource continue est décrite séparément ; on peut signaler en note dans chaque description que plusieurs ressources sont publiées ensemble.

Ex. : La sucrerie belge ...

Note : Publié avec : Sugar industry abstracts

Sugar industry abstracts ...

Note : Publié avec : La sucrerie belge

Newsletter / Friends of Driftwood public library

Note : A partir du vol. 4, n° 1 publié dans : Driftwood public library gazette

Commentaire : Les livraisons antérieures ont paru séparément

7.3 NOTES SUR LA ZONE DE LA NUMÉROTATION

7.3.1 On peut donner en note les précisions sur la numérotation qui n'ont pas été données en zone 3 ; ou bien, on peut signaler la raison de l'absence de telles précisions en zone 3 (voir 3.1).

Ex. : *Note* : N'a pas paru de 1939 à 1945

Note : Collection non numérotée

7.3.2 Lorsque la description est rédigée à partir d'une livraison ou partie intermédiaire de la publication en série, on peut donner en note la numérotation de la première livraison ou partie. Si la publication en série a cessé de paraître, mais que la dernière livraison ou partie n'est pas disponible au moment où la description est faite, on peut donner en note la numérotation de la dernière livraison ou partie (voir 3.1).

Ex. : *Note* : Débute avec : vol. 1, n° 1 (1972)

Note : Cesse avec : vol. 1, n° 6 (oct. 1976)

Note : Débute avec : n° 1, publié en 1968

Note : Cesse avec le vol. de 1982

Note : Débute avec : vol. 1, n° 1 (May 1974) ; cesse avec : vol. 1, n° 6 (Oct. 1974)

Note : Débute en 1962 et cesse en 1975.

7.3.3 Lorsqu'on décrit un supplément ou encart dépendant d'une publication en série principale, on peut donner une note sur la numérotation de la publication en série principale (voir 3.1.9).

Ex. : *Titre propre* : Külpolitika. English language supplement

Note : Le n° 1 (1983) du supplément correspond à 10. évf. (1983) 1. sz. de la publication principale

Commentaire : En zone 3 : N° 1 (1983)

7.3.4 On donne aussi en note toute numérotation complexe ou irrégulière qui ne se trouve pas dans la zone de numérotation, ainsi que toute autre particularité de numérotation que l'on juge importante pour les utilisateurs du catalogue (voir 3.1)

Ex.: *Note*: Vol. 29, n° 3-vol. 39, n° 2 omis dans la numérotation

Note : La numérotation commence chaque année avec le n° 1

7.4 NOTES SUR LA ZONE DE LA PUBLICATION, DISTRIBUTION, ETC.

7.4.1 Elles peuvent comprendre des précisions sur d'autres éditeurs ou distributeurs de la ressource continue, des notes sur des variantes dans les informations de publication, distribution, etc., sur des anomalies et sur des dates additionnelles.

Ex. : *Note* : Vol. 4 publié en 1939, vol. 5 en 1946

7.4.2 Changements dans la zone de la publication, distribution, etc.

7.4.2.1 Publications en série.

Lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue, on donne en note les changements dans le lieu de publication et/ou le nom de l'éditeur commercial qui surviennent ultérieurement à la première ou la plus ancienne livraison ou partie, ainsi que la numérotation des livraisons ou parties concernées. Lorsque les changements ont été nombreux, on peut le signaler par une mention générale (voir 4.1.16.1, 4.2.11.1).

Ex. : *Note* : Publication : Redwing [sic] (Minn.), 1866-1865 ; Le Sueur (Minn.), 1865
Note : La mention de publication varie

7.4.2.2 Ressources intégratrices.

Lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue, on donne en note les lieux de publication et/ou les noms d'éditeurs commerciaux antérieurs qui ne figurent plus sur l'itération courante, ou qui apparaissaient sous une forme différente sur des itérations antérieures (voir 4.1.16.2, 4.2.11.2).

Ex. : *Note* : Publication : New York : McGraw-Hill, 1974-1975 ; South Hackensack (N.J.) : F.B. Rothman, 1976-1978

7.5 NOTES SUR LA ZONE DE LA DESCRIPTION MATÉRIELLE

Elles peuvent comprendre des informations supplémentaires sur la description matérielle de la ressource continue complétant la mention formelle donnée en zone 5, une note sur le matériel d'accompagnement si ce dernier ne constitue pas un élément habituel de la ressource continue et des mentions sur des spécificités matérielles particulières. Par exemple, on peut signaler les changements dans les dimensions d'une ressource continue imprimée, en donnant la plus petite et la plus grande dimensions reliées par un trait d'union. On donne aussi en note des précisions sur des caractéristiques matérielles antérieures qui ne figurent plus dans l'itération courante d'une ressource intégratrice, lorsqu'on les juge importantes pour les utilisateurs du catalogue.

Ex. : *Note* : 21-30 cm
Note : A partir du vol. 9, n° 1 (janv. 1970), la hauteur est 38 cm
Note : Paraît en 2 vol., 8e-10e éd. ; en 3 vol., 11e-15e éd. ; en 4 vol., 16e-20e éd. ; en 5 vol., 21e éd.-

7.6 NOTES SUR LA ZONE DE LA COLLECTION

7.6.1 Lorsqu'au cours de la publication de la ressource continue décrite, la ressource continue a été publiée dans plusieurs collections ou sous-collections, on peut donner en note les titres de ces collections ou sous-collections, ou signaler par une mention générale l'existence de ces collections ou sous-collections (voir 6, Note d'introduction).

7.6.2 Lorsque la ressource continue décrite est publiée dans une sous-collection portant un titre distinctif, et qu'une mention de sous-collection est donnée en zone 6, on peut donner en note le titre et l'ISSN de la collection principale (voir 6.1.1 ; voir aussi 7.6.4).

Lorsque la ressource continue décrite est publiée dans une sous-collection qui porte un titre dépendant de celui de la collection principale, et qu'une mention de sous-collection appropriée est donnée en zone 6, on peut donner en note l'ISSN de la collection principale (voir 6.1.1).

7.6.3 On peut donner en note la numérotation de la collection principale et/ou la corrélation entre la numérotation de la collection principale et celle de la sous-collection (voir 3.1.9, 6.6.1).

On peut donner en note les variations dans la numérotation de la collection ou de la sous-collection (voir 6.6.2).

Ex. : *Note* : Chaque livraison est numérotée 10, 20, 30, etc., dans la collection

7.6.4 On donne *obligatoirement* en note le titre clé de la collection ou de la sous-collection s'il diffère du titre propre (voir 6.1.3).

7.7 NOTES SUR LE CONTENU

Elles peuvent comprendre le sommaire, des notes sur les annexes (telles qu'index, encarts, bibliographies), les différentes unités matérielles constituant une ou plusieurs livraison(s) ou partie(s) de la ressource continue, etc.

Ex. : *Note* : Contient : Bibliography of Northwest materials
Note : Index : vol. 1-25 (1927-1951) in vol. 6, no. 1
Note : Sommaire : vol. 1/1. Alphabetic index. 527 p. ; vol. 1/2. Subject index. 300 p.

Pour ce qui est de la description à plusieurs niveaux, par exemple dans le cas où des unités matérielles différentes constituent la (les) livraison(s) ou partie(s), ou itération(s) de la ressource continue, voir l'Annexe A.

7.8 NOTES SUR LE NUMÉRO NORMALISÉ ET LES MODALITÉS D'ACQUISITION

Elles peuvent comprendre des notes indiquant un tirage limité ou une diffusion restreinte.

On donne *obligatoirement* en note un numéro normalisé erroné lorsqu'on trouve un numéro erroné sur la ressource continue décrite (voir 8.1.3).

7.9 NOTES SUR LA NATURE, LE DOMAINE, ETC.

On peut donner en note la nature, le domaine et la forme littéraire, artistique, ou matérielle de la ressource continue.

7.10 NOTES SUR L'ITEM DÉCRIT

7.10.1 Publications en série.

Cette note est *obligatoire* lorsque la description de la publication en série n'est pas rédigée à partir de la première livraison ou partie publiée.

On donne la numérotation et la date de la livraison ou partie qui a servi de base à la description. La numérotation est transcrite dans la forme où elle aurait été transcrite en zone 3.

Ex. : *Note* : Description d'après : vol. 3, n° 3 (May/June 1975)
Note : Description d'après : 43 (19-6-1996)
Note : Description d'après : 1964

On donne une note sur la livraison ou partie la plus récente qu'on a pu consulter si : (a) on sait que la publication en série a cessé de paraître, que la dernière livraison ou partie n'est pas disponible au moment où la description est faite, et que l'information sur la dernière livraison ou partie n'est pas disponible à partir d'une autre source ; (b) on sait que des livraisons ou parties ont paru postérieurement au moment où la description a été préparée ; (c) on modifie la description pour rendre compte d'informations sur des livraisons ou parties ultérieures ; ou (d) on tient à montrer la fraîcheur des informations de la description.

Ex. : *Note* : Dernière livraison consultée : Nr. 43 (Mai 2001)
Note : Description d'après : 3rd ed. (1980). Dernière livraison consultée : 24th ed. (2001)
Note : Description d'après la dernière livraison consultée : vol. 5, n° 11 (déc. 1977)

7.10.2 Collection de monographies sans numérotation.

Si on rédige une description pour la collection elle-même, on cite en note le volume le plus ancien consulté et sa date de publication, etc. Si on a pu consulter d'autres volumes et identifier le volume le plus récent, on cite également ce volume et sa date de publication.

Ex. : *Note* : Description d'après : The wood demon / by Anton Pavlovich Chekhov ; translated by Nicholas Saunders and Franck Dwyer, 1993.
Volume le plus récent consulté: Ibsen : four major plays / translated by Rick Davis and Brian Johnson, 1995

7.10.3 Ressources intégratrices.

Si la description n'est pas fondée sur la première itération, on donne en note l'itération la plus récente consultée lors de la préparation de la description.

Ex. : *Note* : Description d'après : éd. 1994, jusqu'à la 10e mise à jour

7.10.4 Ressources électroniques accessibles à distance.

On indique toujours en note la date à laquelle la ressource électronique a été consultée en vue de sa description.

Ex. : *Note* : Ressource consultée le 19 déc. 1999
Note : Titre d'après la barre de titre (ressource consultée le 13 janv. 2000)

7.11 AUTRES NOTES

On donne en note toute information particulière à la description d'une ressource continue que l'on juge importante pour les utilisateurs du catalogue.

8 ZONE DU NUMERO NORMALISE (OU AUTRE NUMERO) ET DES MODALITES D'ACQUISITION

Sommaire	8.1 Numéro normalisé (ou autre numéro)	p. 79
	8.2 Titre clé	p. 80
	8.3 Modalités d'acquisition et/ou prix (facultatif)	p. 80
	8.4 Observations (facultatif)	p. 80

Schéma de ponctuation

- A. La zone du numéro normalisé (ou autre numéro) et des modalités d'acquisition est précédée d'un point, espace, tiret, espace (. –).
- B. Le titre clé est précédé d'un espace, signe égal, espace (=).
- C. Les modalités d'acquisition et/ou le prix sont précédés d'un espace, deux points, espace (:).
- D. Une observation ajoutée au numéro normalisé (ou autre numéro) ou aux modalités d'acquisition et/ou au prix est mise entre parenthèses (()).

Exemples :

- . – ISSN = titre clé
- . – Prix
- . – ISSN = titre clé : prix
- . – ISSN (observation) = titre clé : modalités d'acquisition : prix (observation)
- . – ISSN = titre clé : prix (observation) . –
- . – ISBN
- . – ISBN (observation)
- . – ISBN : modalités d'acquisition ; prix
- . – ISBN (observation) ; prix

Sources prescrites

Toute source

8.1 NUMÉRO NORMALISÉ (OU AUTRE NUMÉRO)

8.1.1 Le Numéro international normalisé des publications en série (ISSN) ou le Numéro international normalisé des livres (ISBN) attribué à une ressource continue est donné lorsqu'il est connu. Un ISBN attribué par un éditeur à une livraison ou partie d'une publication en série n'est pas donné dans la description de la publication en série.

8.1.2 Le numéro normalisé est transcrit conformément à la norme dont il relève¹⁹ dont il relève.

Ex. : . – ISSN 0075-2363
. – ISBN 0-86325-016-5

8.1.3 Lorsqu'un numéro normalisé imprimé sur la ressource continue décrite est faux, on donne, si on le connaît, le numéro normalisé exact et on ajoute entre parenthèses le terme «corrigé» ou son équivalent dans une autre langue et/ou écriture. Le numéro normalisé erroné est transcrit en zone 7 (voir 7.8).

Ex. : . – ISSN 0027-7495 (corrigé)

8.1.4 On peut également signaler des numéros autres que les numéros normalisés trouvés dans la livraison ou partie ou dans l'itération.

Ex. : . – Supt. of Docs. no.: LC 26.3

8.2 TITRE CLÉ

Le titre clé attribué par le Réseau ISSN est donné même lorsqu'il est identique au titre propre de la ressource continue. Toutefois, un titre clé n'est donné que si l'ISSN auquel il s'applique est donné.

Ex. : . – ISSN 0308-1249 = Medicos (Nottingham)
. – ISSN 0028-5390 = The new Hungarian quarterly

8.3 MODALITÉS D'ACQUISITION ET/OU PRIX (FACULTATIF)

8.3.1 On peut donner une mention indiquant les modalités selon lesquelles la ressource continue est disponible. Si la ressource continue est commercialisée, on peut indiquer le prix lorsqu'il est constant pour une suite de livraisons ou parties ou d'itérations, ou lorsqu'un abonnement est proposé. Lorsque ces deux informations sont disponibles, on peut les donner toutes deux, en indiquant en premier le prix d'une livraison ou partie ou d'une itération. On donne le prix exprimé en chiffres, accompagnés du symbole normalisé officiel de l'unité monétaire correspondante.

Ex. : : hors commerce
: prêt gratuit
: en location
: 4 £ par an
: 1,20 FF le n° : 20 FF par an
: gratuit pour les membres de l'Université et des collègues

8.3.2 Lorsqu'il y a un tarif spécial d'abonnement, on le donne entre parenthèses après le prix normal.

8.4 OBSERVATIONS (FACULTATIF)

On ajoute des observations là où une information supplémentaire est nécessaire : après le numéro normalisé (voir 8.1.3) et après le prix (voir 8.3.2).

Dans le cas des publications à feuillets mobiles à mise à jour, on ajoute l'observation (*publication à feuillets mobiles*) ou son équivalent dans une autre langue.

Ex. : . – ISBN 0-86325-016-5 (publication à feuillets mobiles)
Commentaire éditorial : l'item décrit est une ressource intégratrice

ANNEXE A : DESCRIPTION A PLUSIEURS NIVEAUX

La description à plusieurs niveaux est l'une des méthodes possibles pour la description bibliographique des parties. À titre de simple illustration des différentes possibilités de description sur un seul niveau, on peut se reporter aux exemples suivants :

1. Descriptions où l'on a retenu comme titre propre le titre commun aux parties, les titres des parties distinctes étant donnés dans une note de contenu (voir 7.7) ;
2. Descriptions où l'on a retenu comme titre propre le titre de chaque partie distincte, le titre commun aux parties étant donné dans la zone de la collection ;
3. Descriptions où l'on a retenu comme titre propre une combinaison a) du titre commun aux parties et b) du titre de chaque partie distincte (voir 1.1.3.6);
4. Descriptions où l'on a analysé chaque partie distincte comme une *partie composante* (voir les *Principes directeurs pour l'application des ISBD à la description des parties composantes* de l'IFLA).

La description à plusieurs niveaux est fondée sur la répartition des informations descriptives sur deux ou plusieurs niveaux. Le premier niveau contient les informations communes à l'ensemble de la publication ou à la publication principale. Le second niveau et les niveaux suivants contiennent les informations relatives au volume particulier ou à toute autre unité. On établit autant de niveaux qu'il est nécessaire pour faire une description complète de la publication et de ses différentes parties.

A chaque niveau, les éléments de la description sont donnés dans le même ordre et avec la même ponctuation que dans les descriptions sur un seul niveau. Certains éléments peuvent être donnés à plus d'un niveau. Lorsque le titre d'un volume ou d'une section ou d'une sous-collection est précédé d'un numéro ou d'une indication d'ordre de section/sous-collection, les deux mentions sont séparées par deux points, espace (:).

Dans l'ISBD(CR), la description à plusieurs niveaux s'applique à :

1. La description des unités matériellement séparées d'une livraison en plusieurs volumes (plusieurs parties) d'une publication en série (voir 7.7).
2. La description des unités matériellement séparées jointes à une autre publication, en tant que suppléments ou que matériel d'accompagnement (voir 5.4.3 et 7.7).
3. La description d'une publication en série dont le titre est composé d'un titre commun et d'un titre dépendant.
4. La description d'une publication en série comportant une suite chronologique de séries.

Description à plusieurs niveaux

<i>Élément</i>	<i>Niveau correspondant à la publication principale</i>	<i>Second niveau</i>
1.1 Titre propre (titre commun, indication d'ordre du titre dépendant, titre dépendant)	Bibliographie de la France Biblio	1ère partie : Bibliographie officielle
1.2 Indication générale du type de document		[Texte imprimé]-
1.3 Complément du titre	: journal officiel du livre français paraissant tous les mercredis	: publications reçues par le Service du dépôt légal
1.4 Mention de responsabilité		/ notices établies par la Bibliothèque nationale
3 Numérotation		. – 1975, n° 1-
4.1 Lieu de publication	. – Paris	

4.2 Nom de l'éditeur	: Cercle de la librairie	
4.4 Date de publication		. – 1975-
4.5 Lieu d'impression		(Nancy
4.6 Nom de l'imprimeur		: Berger-Levrault)
5.3 Dimensions	. – 23 cm	
7 Notes	Scindé en deux publications en série en 1975	Sur la page de titre de cette section : Bibliographie de la France. 1ère partie. – Contient : Numéro hebdomadaire Livres et 4 suppl. : 1, Publications en série ; 2, Publications officielles ; 3, Musique ; 4, Atlas, cartes et plans ISSN 0335-5667 = Bibliographie de la France. 1ère partie, Bibliographie officielle : France et pays francophones 500 FRF par an (autres pays 550 FRF)
8.1 ISSN		
8.2 Titre clé		
8.3 Prix		

L'analyse ci-dessus donne la description suivante :

Bibliographie de la France Biblio : journal officiel du livre français paraissant tous les mercredis. – Paris : Cercle de la librairie. – 23 cm.

Scindé en deux publications en série en 1975.

1ère partie : Bibliographie officielle [Texte imprimé] : publications reçues par le Service du dépôt légal / notices établies par la Bibliothèque nationale. – 1975, n° 1- . – 1975- (Nancy : Berger-Levrault).

Sur la page de titre de cette section : Bibliographie de la France. 1ère partie. – Contient : Numéro hebdomadaire Livres et 4 suppl. : 1, Publications en série ; 2, Publications officielles ; 3, Musique ; 4, Atlas, cartes et plans.

ISSN 0335-5667 = Bibliographie de la France. 1ère partie, Bibliographie officielle : France et pays francophones 500 FRF par an (autres pays 550 FRF).

ANNEXE B : NOTICES COMBINANT DEUX SENS D'ECRITURE

Les notices combinant deux sens d'écriture sont des notices rédigées dans plusieurs écritures dont les unes se transcrivent de gauche à droite et les autres de droite à gauche.

Chaque fois que l'écriture change, on commence une nouvelle ligne de la description sur la marge appropriée, sauf si le changement d'écriture s'effectue à l'intérieur d'un élément. On donne la ponctuation prescrite au début du nouvel élément, en respectant l'usage de l'écriture, à l'exception du point, de la virgule ou du point-virgule : ces trois signes de la ponctuation prescrite sont donnés à la fin de l'élément précédent en respectant toujours l'usage de l'écriture (voir aussi 0.4 Ponctuation). Ainsi dans l'ensemble point, espace, tiret, espace (. –), le point met un terme à l'élément précédent et le tiret introduit l'élément suivant sur une nouvelle ligne et sur la marge appropriée.

Exemples comprenant de l'écriture Kawi qui se lit de droite à gauche :

Exemple 1

سبر جمعه. – تاهون 1، بيل. 1، (سفتيمبر 1980)-
– كوالا لمفور : بهگين اگام، جباتن فردانا متري،
1980- . – جيليد ؛ 31 سيتتي ميتر.
دويلنن.
فرچوما.

L'exemple 1 montre les ponctuations ISBD en image inverse utilisées dans l'écriture Kawi (qui s'écrit de droite à gauche) c'est-à-dire ، (virgule) et ؛ (point-virgule). Cet exemple illustre aussi le schéma de ponctuation dans l'écriture Kawi pour la ponctuation point, espace, tiret, espace. Chaque nouvelle zone est précédée par un espace, tiret, espace, point (—).

Exemple 2

Ar-Ridzwan

= الرضوان / جتابن حال احوال اگام فيرق.
– Bil. 1 (Dis. 1978)- . – Ipoh : Jabatan Hal Ehwal Agama Perak, 1978- .
– جيليد : ايلوستراسي، 27 سيتتي ميتر

L'exemple 2 montre une notice dont le titre propre est en écriture latine (de gauche à droite) et dont le titre parallèle et la mention d'auteur sont en écriture Kawi (de droite à gauche). L'adresse bibliographique est en écriture latine.

Exemple 3

بريتا فماسران

= Berita pemasaran

. لمبگ فماسران فرتائين فرسکتوان. – بيلاغن 1, (ديسمبر 1981)-
– Petaling Jaya : Jabatan Perkembangan Pasaran, Lembaga Pemasaran Persekutuan,
1981- .

– جيليد السبراسى وارن ؛ 26 سيتتي ميتر
سوکو تاهونن
فرچوما اتتوق اهلى

L'exemple 3 présente une notice dont le titre propre est en écriture Kawi (de droite à gauche) et le titre parallèle en écriture latine (de gauche à droite). La mention d'auteur et la zone de la numérotation sont en écriture Kawi, mais l'adresse bibliographique est en écriture latine.

Exemple 4

Al-Nahdah

= النهضة.

– Vol. 1, no. 1 (Mar. 1981)- . – Kuala Lumpur : Al-Nahdah, 1981- . – j. : ill. ; 26 cm.
Suku tahunan.

L'exemple 4 montre une notice dont le titre propre est en écriture latine (de gauche à droite) et le titre parallèle en écriture Kawi (de droite à gauche).

Exemple 5

Seruan

= سروان

: keluaran khas Persuatan Kebajikan Pekerja-Pekerja Islam L.L.N. – [1978]- . – [Kuala Lumpur : Persuatan Kebajikan Pekerja-Pekerja Islam L.L.N., 1978]- . – Ill. ; 28 cm.
Tahunan.

ISSN 0127-0648 = Seruan : Percuma untuk ahli

L'exemple 5 illustre l'utilisation d'une ponctuation telle que les deux points dans les publications en plusieurs écritures. Dans cet exemple, les deux points précèdent le complément du titre qui est dans l'écriture du premier titre.

Exemple comprenant de l'écriture hébraïque :

= Hamvaker. המבקר
= Vol. 1, no. 32 (Sept. 3, 1982)- . - 15 אלוּל, 5742-
= Los Angeles, CA : Hamvaker-Learaf Inc., [1982-]. - : המבקר-לירף בעייס, [1982-

L'indication chronologique figure dans les deux langues, mais le terme désignant la livraison (vol., no.) est donné uniquement en anglais.

Le lieu de publication et le nom de l'éditeur figurent tous deux en anglais, mais seul le nom de l'éditeur est également donné en hébreu.

Exemple comprenant de l'écriture arabe :

= Statistical yearbook. الكتاب الإحصائي السنوي
= 1976- . - ١٩٧٦ -
= Abu Dhabi, U.A.E. - أبو ظبي، الإمارات العربية المتحدة
= Statistical Section, Dept. of planning, : الشعبة الإحصائية، دائرة التخطيط
= [1977-]. [- ١٩٧٧]

ANNEXE C : EXEMPLESⁱ

Texte imprimé

1. Les 600 noms de la communication. – [19]84-85- . – [France ?] : INA ; Toulouse : Privat, cop. 1984- .
– vol. ; 24 cm.

Annuel. – Titre développé : Les six cents noms de la communication

2. Aranzadi social. – Pamplona : Aranzadi. – vol. ; 25 cm.

Trimestral. – Accumule la publicación semanal (quincenal a partir de abr. 1991) del mismo tít. – Son suplementos de esta publicación : Aranzadi social. Índices auxiliares = ISSN 1139-0611 y : Estudio sistemático de la jurisprudencia recaída en unificación de doctrina = ISSN 1139-062X. – Fusión de : Tribunales Superiores de Justicia. Social. Madrid = ISSN 1136-6915 y de : Tribunales Superiores de Justicia. Social (Pamplona) = ISSN 1136-6923. – Comenzó con : 1991, vol. 1. – Descripción basada en : 1991, vol. 2.

ISSN 1131-5369 = Aranzadi social

3. Aranzadi social : revista semanal. – N. 1 (en. 1991)- . – Pamplona : Aranzadi, 1991- . – vol. ; 24 cm.

Semanal ; quincenal (abr. 1996-). – Se acumula trimestralmente.

ISSN 1139-031X = Aranzadi social (Ed. quincenal)

- 4a. Årbog / udgiven af Poe-klubben. – København : Spektrum. – vol. : ill. ; 23 cm.

Published also in Swedish with title : Årbosk. – Description based on : 1967-68

- 4b. Årbosk / utgiven af Poe-klubben. – Stockholm : Bonniers. – vol. : ill. ; 23 cm.

Translation of : Årbog / utgiven af Poe-klubben. – Description based on : 1965

5. The Baker Street journal. Christmas annual. – 1956-1960. – Morristown (N.J.) : Baker Street Irregulars, 1956-1960. – 5 vol. : ill. ; 22 cm.

Title from cover.

- 6a. Blackwood's Edinburgh magazine. – Vol. 1, no. 1 (Apr. 1817)-vol. 178, no. 1082 (Dec. 1905). – Edinburgh : William Blackwood ; London : T. Cadell and W. Davis, 1817-1905. – 178 vol. : ill. ; 22-24 cm.

Monthly. – Title from caption. – Indexed in: Poole's index to periodical literature. – Indexed in: Reader's guide to periodical literature. – Indexes: Vol. 1-50. 1 vol. – Issued also in New American ed., beginning in 1833. – Continued by: Blackwood's magazine.

ⁱ **N. de trad.** : Dans les exemples, les zones normalement rédigées dans la langue de l'établissement de catalogage (c'est-à-dire les zones 5, 7 et 8) sont plutôt rédigées dans la langue de la publication décrite. Quelques exemples de publications en série françaises (numéros 77 et suivants) ont été ajoutés dans la présente traduction de l'*ISBD(CR)*.

- 6b. Blackwood's magazine. – Vol. 179, no. 1083 (Jan. 1906)-vol. 328, no. 1982 (Dec. 1980). – London : William Blackwood, 1906-1980. – 150 vol. : ill. ; 23 cm.

Title from cover. – Indexed in: Reader's guide to periodical literature. – Indexed in: America, history and life, 1972-1980. – Indexed in: Historical abstracts. Part A, Modern history abstracts, 1972-1980. – Indexed in: Historical abstracts. Part B, Twentieth century abstracts, 1972-1980. – Continues : Blackwood's Edinburgh magazine.

ISSN 0006-436X = Blackwood's magazine

- 6c. Blackwood's Edinburgh magazine. – New American ed. – New York : J. Mason, [1983]- . – vol. ; 23 cm.

Monthly. – Contains its own volume numbering in addition to the numbering of the original. – Some issues called: American ed. . – Description based on: Vol. 22 (Jan.-June 1842); title proper taken from vol. t.p.

7. Blueprint. – Vol. 1, issue 1 (5 Oct. 2000)- . – Oxford : University of Oxford, 2000- . – vol. ; 30 cm.

Four times each term. – “The newsletter of the University of Oxford”. – Free to University and college staff. – Also available online. Mode of access: World Wide Web URL: <http://www.ox.ac.uk/blueprint/>

- 8a. Boletín de la Real Sociedad Económica Matritense de Amigos del País. – 1 (en./marzo 1986)-10/11 (nov. 1988). – Madrid : Real Sociedad Económica Matritense de Amigos del País, 1986-1988. – 11 n. ; 24 cm.

Continuada por : Torre de los Lujanes = ISSN 1136-4343

ISSN 1136-4408 = Boletín de la Real Sociedad Económica Matritense de Amigos del País

- 8b. Torre de los Lujanes / Real Sociedad Económica Matritense de Amigos del País. – 12 (abr. 1989)- . – Madrid : Real Sociedad Económica Matritense de Amigos del País, 1989- . – vol. ; 24 cm.

En continuación de : Boletín de la Real Sociedad Económica Matritense de Amigos del País = ISSN 1136-4408

ISSN 1136-4343= Torre de los Lujanes

9. Boletín de la Sociedad Española para la Defensa del Patrimonio Geológico y Minero. – N. 1- . – Madrid : Escuela Técnica Superior de Ingenieros de Minas, 1995- . – vol. ; 30 cm.

Semestral. – Tít. tomado de la cub. – Variante del tít. : Boletín S.E.D.P.G.Y.M.

ISSN 1577-9033 = Boletín de la Sociedad Española para la Defensa del Patrimonio Geológico y Minero

10. Brecht-Jahrbuch / herausgegeben von John Fuegi ... [et al.]. – Frankfurt am Main : Suhrkamp Verlag. – Bd. : ill. ; 18 cm. – (Edition Suhrkamp, ISSN 0422-5821).

Erscheint jährlich. – Beiträge teilweise deutsch, teilweise englisch. – Fing mit dem Bd. für 1974 an ; mit dem Bd. für 1980 geschlossen. – Vorgänger : Brecht heute = ISSN 0341-9428. – Aufnahme nach : 1976.

ISSN 0341-9525 = Brecht-Jahrbuch : DM 6.00 (Einzelbd.)

- 11a. Bulletin de documentation et d'information / Union européenne de radiodiffusion. – Vol. 1, n° 1 (15 mai 1950)-vol. 4, n° 22 (15 nov. 1953). – Genève : U.E.R., [1950-1953]. – 4 vol. : ill. ; 30 cm.
- Devient : Bulletin de l'U.E.R.
- 11b. Bulletin de l'U.E.R. / Union européenne de radiodiffusion. – Vol. 5, n° 23 (janv.-févr. 1954)-vol. 8, n° 46 (nov.-déc. 1957). – Genève : U.E.R., [1954-1957]. – 4 vol. : ill. ; 30 cm.
- Fait suite à : Bulletin de documentation et d'information / Union européenne de radiodiffusion. – Scindé en : Revue de l'U.E.R. Cahier A, Technique = ISSN 0421-6741 ; et : Revue de l'U.E.R. Cahier B, Informations générales et juridiques
- 11c. Revue de l'U.E.R. Cahier A, Technique : publication bimestrielle / éditée par le Centre technique de l'Union européenne de radiodiffusion (U.E.R.). – N° 47 (janv. 1958)- . – Bruxelles : U.E.R., [1958]- . – n° : ill. ; 30 cm.
- Fait suite après scission à : Bulletin de l'U.E.R.
- 11d. Revue de l'UER. Cahier B, Informations générales et juridiques : publication bimestrielle / éditée par l'Office administratif de l'Union européenne de radiodiffusion (U.E.R.). – N° 47 (janv. 1958)- . – Genève : U.E.R., [1958]- . – n° : ill. ; 30 cm.
- Fait suite après scission à : Bulletin de l'U.E.R.
12. Camel forum. Working paper. – No. 1- . – Mogadishu (Somali) : Somali Academy of Science and Arts, 1983- . – vol. : maps ; 30 cm.
- Title from cover. – In English ; some vol. have abstracts in Somali. – Reports originate from : Somali Camel Research Project.
13. Cahiers Maynard. – [Saint-Georges-sur-Loire (France) : Association des amis de Maynard]. – vol. ; ill. ; 29 cm.
- Annuel. – A commencé avec : n° 7 (1977). – Fait suite à : Cahier - Association des amis de Maynard, ISSN 0422-5821. – Description basée sur : n° 8 (1978)
- 14a. Canadian books in print = Catalogue des livres canadiens en librairie. – 1967-1974. – Toronto : University of Toronto Press, 1968-1975. – 8 vol. ; 26 cm.
- Annual. – English title only, 1973-1974. – Text in English and French, 1967-1972. – Continued by: Canadian books in print. Author and title index = ISSN 0068-8398.
- ISSN 0702-0201 = Canadian books in print
- 14b. Canadian books in print. Author and title index. – 1975- . – Toronto : University of Toronto Press, 1977- . – 26 cm.
- Annual. – Continues: Canadian books in print = ISSN 0702-0201
- ISSN 0068-8398 = Canadian books in print. Author and title index

- 14c. Subject guide to Canadian books in print. – 1973-1974. – Toronto : University of Toronto Press, 1974-1975. – 2 vol. ; 26 cm.
- Annual. – Continued by: Canadian books in print. Subject index = ISSN 0315-1999
- ISSN 0318-8493 = Subject guide to Canadian books in print
- 14d. Canadian books in print. Subject index. – 1975. – Toronto : University of Toronto Press, 1976- . – vol. ; 26 cm.
- Annual. – Continues: Subject guide to Canadian books in print. = ISSN 0318-8493.
- ISSN 0315-1999 = Canadian books in print. Subject index
15. Canadian journal of African studies = Le journal canadien des études africaines / Committee on African studies in Canada ; editor Donald C. Savage. – No. 1 (Mar. 1967)- . – Montreal (2141 Sherbrooke Street West, H3H 1G6) : Loyola College, [1967]- . – 25 cm.
- Two no. per year. – Title proper taken from cover. – Text in English and French.
- ISSN 0008-3968 = Canadian journal of African studies : \$5. per year (Great Britain £1.50, France FF 23)
16. CheD : Chemie, Experiment + Didaktik : Zeitschrift für Lehrende und Lernende. – Stuttgart : Thieme. – Bd. : ill. ; 30 cm.
- Erscheint monatlich. – Fing mit Bd. 1, H. 1 für Jan. 1975 an. – Aufnahme nach : Bd. 2, H. 4 (Apr. 1976).
- ISSN 0340-3335 = CheD. Chemie, Experiment + Didaktik : DM 5.50 (Einzelh.) : DM 48.00 (jähr.)
17. Chronicle / St Hugh's College. – [Oxford?] : Association of Senior Members. – vol. : ill. ; 23 cm.
- Annual. – No. 58-68 have spine title: St Hugh's chronicle; no. 69- have cover and spine title: St Hugh's College chronicle. – No 58 includes: Centenary supplement / St Hugh's College. 32 p., [4] p. of plates ; col. ill. ; 22 cm. – Description based on: No. 54 (1981-1982).
18. Confectionery manufacturers / Statistics Canada, Industry Division, Census of Manufactures Section = Fabricants de confiserie / Statistique Canada, Divison de l'industrie, Section du recensement des manufactures. – Ottawa : Statistics Canada, Industry Division, Census of Manufactures Section. – 28 cm. – (Annual census of manufactures = Recensement annuel des manufactures).
- Annual. – Text in English and French. – Continues : Confectionery industry = ISSN 0527-4966. – Description based on: 1984.
- ISSN 0575-8246 = Confectionery manufacturers : \$21.00
19. Đa hiệu. – Fairfax (VA) : Đa Hiệu. – vol. : ill. ; 21 cm.
- “Cỏ quan ngôn luận của Tổng Hội Cựu SVSQ Trường Võ Bị Quốc Gia Việt Nam”. – Issues 46- available online. Mode of access: World Wide Web. URL <http://www.vobi-vietnam.org/dahieu.htm>. – Description based on : 43 (19-6-1966); title from cover.

20. Danmarks 1000 største virksomheder = The 1000 largest companies in Denmark. – [København] : Teknisk Forlag. – vol. ; 30 cm.

Årlig. – Fortsættelse af : Danmarks 500 største virksomheder = ISSN 0419-9472. – Begyndte med 6. udg. i 1973. – Beskrivelsen baseret på : 8. udgave (1975).

ISSN 0105-0311 = Danmarks 1000 største virksomheder : kr 161.00

- 21a. Draper's Company research memoirs. Biometric series [Printed text] / Department of Applied Mathematics, University College, University of London. – 1-12. – London : Dulau and Co., 1904-1922. – 11 vol. : ill. ; 31 cm.

Issued by: Department of Applied Statistics, 1912-1922. – Published by: Cambridge University press, 1905-1922. – No. 5 not published.

- 21b. Draper's Company research memoirs. Biometric series [Microform] / Department of Applied Mathematics, University College, University of London. – 1-12. – Cambridge (Mass.) : Harvard College Library Imaging Services, 1999. – 3 microfilm reels : negative ; 35 mm.

Originally published: London : Dulau and Co., 1904-1922. – 11 vol. : ill. ; 31 cm. – Issued by: Department of Applied Statistics, 1912-1922. – Published by: Cambridge University press, 1905-1922. – No. 5 not published.

22. Elmélet és politika : információs szemle / Tudományos Szocializmus Információs és Továbbképzési Intézet ; [fel.szerk. Simon Péter ; szerk. Meszerics Istvánné]. – Kísérleti szám (1973, dec.) ; 1. évf. 1 sz. (1974)-17. évf. 1. sz. (1990). – [Budapest] : NIM Ipargazdasági és Üzemszervezési Intézet, 1974-1990. – 23 cm.

Negyedévenként. – Borítócím : ep. Információs szemle. Elmélet és politika. – Az 1. évf. 2. számtól a közreadó testület neve : Tudományos Szocializmus Információs és Továbbképzési Intézet ELTE Bölcsészettudományi Kar, Budapest. – A közreadó testület nevében a betűszó feloldása : Eötvös Loránd Tudományegyetem.

ISSN 0324-7325 = Elmélet és politika

23. European journal of cancer = Journal européen de cancérologie = Europäische Zeitschrift für Cancerologie. – Vol. 1, no. 1 (June 1965)- . – Oxford [etc.] : Pergamon, 1965- . – vols. ; 29 cm.

Quarterly. – Title proper taken from cover.

ISSN 0014-2964 = European journal of cancer : £5/5/- per issue : £14 per annum

- 24a. Lincoln, Nebraska, directory. – 1907-1911. – Lincoln (Neb.) : J. North, cop. 1907-[1911]. – 5 vol. ; 24 cm.

Annual. – Continues: Polk-McAvoy Directory Co.'s Lincoln city directory. – Continued by: Lincoln city directory.

- 24b. Lincoln city directory. – 1912-1923. – Lincoln : Lincoln city directory Co., cop. 1911-cop. 1923. – 12 vol. ; 24 cm

Annual. – Continues: Lincoln, Nebraska, directory. – Continued by: R.L. Polk & Co.'s Lincoln city directory.

- 24c. R.L. Polk & Co.'s Lincoln city directory. – 1924. – [Lincoln (Neb.)] : R.L. Polk & Co, cop. 1924. – 1 vol. ; 24 cm.

Continues: Lincoln city directory. – Continued by: Polk's Lincoln city directory.

- 24d. Polk's Lincoln city directory. – 1925-1927. – Kansas City (Mo.) : R.L. Polk & Co., cop. 1926-cop. 1927. – 2 vol. ; 24 cm.

Annual (varies). – Vol. for 1927 has date on spine: 1926-27. – Continues: R.L. Polk & Co.'s Lincoln city directory. – Continued by: Polk's Lincoln (Nebraska) city directory.

- 24e. Polk's Lincoln (Nebraska) city directory. – 1928-1933. – Detroit (Mich.) : R.L. Polk & Co., cop. 1928-cop. 1932. – 6 vol. ; 27 cm.

Annual. – Continues: Polk's Lincoln city directory. – Continued by: Polk's Lincoln (Lancaster County, Neb.) city directory.

- 24f. Polk's Lincoln (Lancaster County, Neb.) city directory. – 1934-1973. – Kansas City (Mo.) : R.L. Polk & Co., cop. 1934-[1974?]. – vol. : ill. ; 27 cm.

Annual. – Vols. for 1943, 1944, 1946, 1948, 1952, 1954, and 1957 not published? – Continues: Polk's Lincoln (Nebraska) city directory. – Continued by: Lincoln (Lancaster County, Neb.) city directory. – 27-30 cm.

25. International hotel review = Revue de l'hôtellerie internationale : the business magazine for international hotel management. – Redhill : International Trade Publications. – vol. ; 30 cm.

Quarterly. – Title proper taken from cover. – Description based on: Mar.-June 1978.

ISSN 0020-6911 = International hotel review : \$25.00 per annum

26. Der Kreis [Printed text] = Le cercle. – Zürich : [s.n., 1933-1967]. – vol. : ill. ; 23 cm.

Monthly. – Some issues have also title in English: The circle. – Began publication in 1933. Ceased with issue for Dez. 1967. – Chiefly German, with some articles in French or English. – Includes separately paged insert: Das kleine Blatt = La petite feuille. – Description based on: 14. Jahrg., Nr. 2 (Feb. 1946); title proper taken from cover.

27. Leer. – N. 1 (21 jun. 1985)- . – Madrid : Ediciones Intemporales, 1985- . – vol. ; 30 cm.

Trimestrial. – Tít. tomado de la cub. – Desde el n. 1 hasta el n. 74 va cambiando de tít. de acuerdo con las estaciones del año : Leer en primavera ; Leer en verano ; Leer en otoño ; Leer en invierno. – A partir del n. 75 (invierno 1997) lleva el subtít. : El magazine literario.

ISSN 1130-7676 = Leer (Madrid)

28. Library of Congress subject headings. – 8th ed. – Washington : Library of Congress, 1975- . – vol. ; 31 cm.

Irregular, 8th ed.-10th ed.; annual, 11th ed.- . – Prepared by: Library of Congress, Subject Cataloging division, 1975-1989; Library of Congress, Office for Subject Cataloging policy, 1990-1992; Library of Congress, Cataloging Policy and Support Office, 1993- . – Issued in 2 vol., 8th ed.-10th ed.; in 3 vol., 11th ed.-15th ed.; in 4 vol., 16th ed.-20th ed.; in 5 vol., 21st ed.- . – Updated by quarterly and annual supplements, 8th ed.-10th ed. – Continues: Subject headings used in the dictionary catalogs of the Library of Congress.

ISSN 1048-9711 = Library of Congress subject headings

- 29a. Los Angeles advocate. – Vol., no. 1 (Sept. 1967)-vol. 4, no. 5 (Apr. 29-May 12, 1970) = [Issue no. 1]-issue no. 32. – Los Angeles : PRIDE, 1957-1970. – 4 vol. : ill. ; 44 cm.

Monthly. – Issues for Feb. 1968-Apr. 29-May 12, 1970, published by Advocate Publications. – Continued by: Advocate (Los Angeles, Calif.) = ISSN 0001-8996.

- 29b. The advocate. – Issue no. 33 (May 13-26, 1970)- . – Los Angeles (Calif.) : Advocate Publications, 1970- . – nos. : ill. (some col.) ; 28-45 cm.

Title from cover. – Biweekly (varies slightly). – No. 156- published by: Liberation Publications. – Indexed in: Alternative press index. – Indexes: 1967-1982. 1 vol. – Also available on microfilm. – Also available online; mode of access: World Wide Web. URL: <http://www.advocate.com>

ISSN 0001-8996 = Advocate (Los Angeles, Calif.)

30. Memoirs of Gothic churches : read before the Oxford Society for Promoting the Study of Gothic Architecture. – [No. 1-no. 3]. – Oxford : the Society, 1840-1845. – 3 vol. ; 23 cm.

31. 2000 : irodalmi és társadalmi havi lap. – Első szám 1989-ben. – Budapest : Heti Világgazdaság R. T. – v. : ill. ; 29 cm.

ISSN 0864-800X = 2000 (Budapest)

32. Music Library Association technical reports. – No. 1- . – Ann Arbor (Mich.) : the Association, 1973- . – vol. : ill. ; 22 cm.

No. 4-20 have title: MLA technical reports; no. 21- have title: MLA technical report. – No. 6-14 published: Philadelphia (Pa.), 1979-1983; no. 15- published: Canton (Mass.), 1984- . – Some no. issued also in rev. eds.

33. The new Church's teaching series. – Vol. 1- . – Cambridge (Mass.) : Cowley Publications, 1997- . – vol. ; 22 cm.

Title appears on spine as: CTS – Contents: vol. 1. The Anglican vision / James E. Griffiss ; vol. 2. Opening the Bible / Roger Ferbo ; vol. 3. Engaging the word / Michael Johnston ; vol. 5. Living with history / Fredrica Harris Thompsett ; vol. 6. Early Christian traditions / Rebecca Lyman ...

34. The northwestern reporter. – Vol. 1-vol. 300 ; 2nd ser., vol. 1 N.W. 2d-vol. 413 N.W. 2d. – St. Paul (Minn.) : West Pub. Co., 1879-1988. – 713 vol. ; 26 cm.

Some vol. have title : The north western reporter. – Subtitle: Containing all the decisions of the Supreme Courts of Minnesota, Wisconsin, Iowa, Michigan, Nebraska, and Dakota. Subtitle varies. – Citations to all cases compiled in: Shepard's northwestern reporter citations. – Continued by: West's north western reporter.

35. La nouvelle revue socialiste. – N° 1 (avril 1974)- . – Paris (12, cité Malesherbes, 75009) : Société des cahiers socialistes, 1974- (Paris : Imprimerie Abexpress). – n° ; 24 cm.

10 nos par an. – Fait suite à : Revue socialiste (Paris. 1885) = ISSN 0035-4139

36. Oxf. Hist. Soc. – [Vol.] 1-vol. 101 ; new ser., vol. 1- . – Oxford : printed for the Oxford Historical Society at the Clarendon Press, 1885- . – vol. : ill., maps ; 23 cm.

Title taken from the spine. – Beginning with vol. 26, title appears on series t.p. as: Oxford Historical Society.

37. Oxford and Cambridge. – 1st ed.- . – London : Ernest Benn Ltd. ; [Chicago : distributed in the U.S.A. by Rand McNally & Co.], 1958- . – vol. : ill., maps (some col.) ; 16 cm. – (The blue guides).

First ed. edited by L. Russell Muirhead; 2nd-3rd ed. by Mercia Mason; 4th ed.- by Geoffrey Tyack. – Second ed. published: London : Ernest Benn Ltd. ; New York : W.W. Norton & Co.; 3rd ed.- published: London : A & C Black ; New York : W.W. Norton. – Second ed.- ; 20 cm.

- 38a. Oxford University gazette. – Vol. 1, no. 1 (Jan. 18, 1870)- . – Oxford : The University, 1870- . – vol. : ill. ; 30-35 cm.

Weekly (during the university year). – Supplements accompany some issues.

- 38b. Oxford University gazette [Electronic resource]. – Electronic data. – Vol. 124, no. 4299 (23 Sept. 1993)- . – [Oxford : The University], 1993-

Weekly (during the university year). – Supplements accompany some issues. – Mode of access: World Wide Web. URL: <http://www.info.ox.ac.uk/gazette>. – Vol. 125, no. 4350-vol. 125, no. 4372 not available in electronic form.

- 38c. Oxford University gazette. Appointments supplement [Electronic resource] / University of Oxford. – Electronic data. – -6 Dec. 2000.

Bi-weekly. – Continued by a section in: Oxford University gazette. – Mode of access: World Wide Web. URL: <http://www.admin.ox.ac.uk/as>. – Description based on : 27 Sept. 2000.

39. Planète. – Paris : Éditions Retz. – n° ; ill., couv. ill. ; 21 cm.

Bimestriel. – Titre de la couverture. – Suivi de : Le nouveau Planète, ISSN 1250-5382. – A commencé en 1961 ; a cessé en 1968. – Description basée sur : n° 9 (mars-avril 1963)

40. Proceedings of the ... annual Symposium on Reduction of Costs in Hand-Operated Glass Plants / presented by West Virginia University ; sponsors, Consolidated Gas Supply Corporation, West Virginia University College of Engineering, West Virginia Section of the American Ceramic Society. – Morgantown : West Virginia University. – vols ; ill. ; 28 cm. – (West Virginia University bulletin, ISSN 0362-3009.) (Engineering Experiment Station bulletin, ISSN 0083-8640).

Annual. – Cover title: Proceedings of the ... Annual Glass Symposium. – Began with : 1st (1970). – Description based on: 6th (1975).

ISSN 0362-2991 = Proceedings of the annual Symposium on Reduction of Costs in Hand-Operated Glass Plants

- 41a. PTT-Zeitschrift / herausgegeben von der Schweizerischen Post-, Telegraphen- und Telephonverwaltung = Revue des PTT / publiée par l'Administration des postes, télégraphes et téléphones suisses = Rivista PTT / pubblicata dall'Amministrazione delle poste, dei telegrafi e dei telefoni svizzeri. – Jg. 1, Nr. 1 (Jan. 1950)-Jg. 17, Nr. 12 (Dez. 1966). – Bern : Generaldirektion PTT, 1950-1966. – 17 Jg. : ill. ; 30 cm.

Erscheint monatlich. – Fortgesetzt als : PTT : PTT-Zeitschrift

- 41b. PTT : PTT-Zeitschrift / herausgegeben von den Schweizerischen PTT-Betrieben = Revue des PTT / publiée par l'Entreprise des PTT suisses = Rivista PTT / pubblicata dall'Azienda svizzera delle PTT. – Jg. 18, Nr. 1 (Jan. 1967)- . – Bern : Generaldirektion PTT, 1967- . – Jg. : ill. ; 30 cm.

Erscheint monatlich. – Fortsetzung von : PTT-Zeitschrift

42. Publications de la Sorbonne. Série Byzantina / Centre de recherches d'histoire et de civilisation byzantines. – 1. – Paris : Université de Paris 1-Panthéon-Sorbonne, 1975. – 1 n° ; 24 cm.

Collection. – Devient : Publications de la Sorbonne. Série Byzantina Sorbonensia, ISSN 0398-7965

ISSN 0337-7970 Publications de la Sorbonne. Série Byzantina

- 43a. Quarterly journal of current acquisitions / Library of Congress. – [Vol. 1, no. 1] (July/Sept. 1943)-vol. 20, no. 4 (Sept. 1963). – [Washington, D.C.] : Library of Congress, [1943-1963]. – 20 vol. : ill. ; 26 cm.

Quarterly. – Title proper taken from cover. – Continued by: The quarterly journal of the Library of Congress = ISSN 0041-7939. – Supplement to: Annual report of the Librarian of Congress = ISSN 0083-1565. – 23-26 cm.

ISSN 0090-0095 = Quarterly journal of current acquisitions

- 43b. The quarterly journal of the Library of Congress. – Vol. 21, no. 1 (Jan. 1964)- . – [Washington, D.C. : For sale by the Superintendent of Documents, U.S. Government Printing Office]. – vol. : ill. ; 26 cm.

Quarterly. – Title proper taken from cover. – Continues: Quarterly journal of current acquisitions = ISSN 0090-0095.

ISSN 0041-7939 = The quarterly journal of the Library of Congress : \$1.65 (single copy) : \$6.45 p.a.

44. Sesame Street annual. – 1972- . – New York (N.Y.) : Children's Television Workshop, 1972- . – vol. : col. ill. ; 26 cm.

Title from cover. – At head of title: CTW. – Issued with: Sesame Street Magazine. – Last issue consulted: 1972.

45. Skolepsykologi. Monografi / Skolepsykologernes Landsforening. – Helsingør (Kingsvej 64A, 3000) : Skolepsykologernes Landsforening. – vol. ; 21 cm.
- Tvangfri hæfter. – Begyndte med nr. 1 i 1969. – Beskrivelsen baseret på : Nr. 10 (1973).
- ISSN 0586-6162 = Skolepsykologi. Monografi : varierende priser : gratis for abonnenter på 'Skolepsykologi'
46. The Soviet journal of glass physics and chemistry. – Vol. 1, no. 1 (Jan./Feb. 1975)- . – New York : Consultants Bureau, 1975- . – vols : ill. ; 27 cm.
- Bi-monthly. – Translation of : Физика и химия стекла. – Title proper taken from cover.
- ISSN 0360-5043 = The Soviet journal of glass physics and chemistry : \$50.00 (single issue) : \$95.00 p.a.
47. Taxes for dummies. – 1995 ed.- . – Foster City, CA : IDG Books Worldwide, 1995. – vol. : ill. ; 24-28 cm. – (– for dummies).
- Annual. – On some vols. the 's's in the title are represented by a dollar sign.
- ISSN 1535-1130 = Taxes for dummies
48. Tuần tập nghệ sĩ. – Montréal (Québec) : Trường Kỳ, 1995- . – vol. : ill., ports. ; 21 cm.
- Annual. – Issue [1]- compiled by Trường Kỳ.
49. Vietnam bulletin. – Vol. 1, no. 1-2 (Jan.-Feb. 1967)-vol. 9, no. 18 (Apr. 15, 1975). – Washington (D.C.) : Embassy of Vietnam, 1967-1975. – 9 vol. : ill. ; 28 cm.
- Title from cover. – Bimonthly, Jan.-Apr. 1967; monthly, May 1967- ; weekly, -May 24, 1971; semimonthly, June 1, 1971-Apr. 15, 1975. – Some issues have title: Viet-Nam bulletin. – Vol. for -Feb. 1, 1975, issued by: Viet-Nam Information Office; for Mar. 15, 1975-Apr. 15, 1975, by: Information Office of the Viet-Nam Embassy.
50. Water-resources bulletin / Utah Geological and Mineral Survey. – Salt Lake City : Utah Geological and Mineral Survey. – vol. : ill. ; 28 cm.
- Irregular. – Description based on: No. 18 (Dec. 1973).
- ISSN 0094-7636 = Water resources bulletin (Salt Lake City) : \$3.00 per issue
- 51a. Willmar tribune. – Vol. 1, no. 1 (Feb. 19, 1895)-vol. 37, no. 39 (Sept. 30, 1931). – Willmar (Minn.) : [s.n.], 1895-1931. – 37 vol. : ill. ; 56 cm.
- Title from masthead. – Weekly, Feb. 19, 1895-nov. 26, 1902; semiweekly, Dec. 3, 1902-Nov. 28, 1903; weekly, Dec. 2, 1903-Sept. 30, 1931. – Issues for Dec. 3, 1902-Nov. 28, 1903, have running title: Twice-a-week Willmar tribune. Issues for Dec. 2, 1903-Sept. 30, 1931, have running title: Willmar weekly tribune. – Also available on microfilm. – Continued by: Willmar weekly tribune.

- 51b. Willmar weekly tribune. – Vol. 37, no. 40 (Oct. 7, 1931)-vol. 56, no. 48 (Dec. 1, 1950). – Willmar (Minn.) : Tribune Print. Co., 1931-1950. – 20 v. : ill. ; 56 cm.

Title from masthead. – Also available on microfilm. – Continues: Willmar tribune.

- 52a. Willmar daily tribune. – Vol. 1, no. 1 (Jan. 3, 1928)-vol. 23, no. 230 (Sept. 30, 1950). – Willmar (Minn.) : Tribune Print. Co., 1928-1950. – 23 vol. : ill. ; 56 cm.

Title from masthead. – Daily (except Sunday and holidays). – Also available on microfilm. –Continued by: West Central Minnesota daily tribune.

- 52b. West Central Minnesota daily tribune. – Vol. 23, no. 231 (Oct. 2, 1950)-vol. 32, no. 1 (Jan. 2, 1959). – Willmar (Minn.) : Tribune Print. Co., 1950-1959. – 10 vol. : ill. ; 56 cm.

Title from masthead. – Daily (except Sundays and holidays). – Also available on microfilm. – Continues: Willmar daily tribune. – Continued by: West Central daily tribune.

- 52c. West Central daily tribune. – Vol. 32, no. 2 (Jan. 3, 1959)-vol. 53, no. 170 (July 19, 1980). – Willmar (Minn.) : Tribune Print. Co., 1959-1980. – 22 vol. : ill. ; 56 cm.

Title from masthead. – Daily (except Sundays and holidays). – Also available on microfilm. – Continues: West Central Minnesota daily tribune. – Continued by: West Central tribune.

- 52d. West Central tribune. – Vol. 53, no. 171- . – Willmar (Minn.) : Tribune Print. Co., 1980- . – vol. : ill. ; 56 cm.

Title from masthead. – Daily (except Sundays and holidays). – Also available on microfilm. – Continues: West Central daily tribune.

Journal d'événement

53. Бюлетин / XV Шахматна Олимпиада. – Бр. 1 (17 септ. 1962 г.)-бр. 21 (10 окт. 1962 г.). – Элатни пясътсир Варна : [s.n.], 1962. – 21 no. ; 26 cm.

Title on cover : Bulletin / XV Olympiade d'échecs, Varna, 15. IX.-10. X. 1962.

54. Daily bulletin / the Third Assembly, Lutheran World Federation, Minneapolis. – No. 1 (Aug. 16, 1957)-no. 8 (Aug. 24, 1957). – [Minneapolis (Minn.) : Committee on Arrangements, Third Assembly, Lutheran World Federation], 1957. – 8 no. : ill. ; 28 cm.

Title taken from caption.

55. The Lambeth daily [Electronic resource]. – Electronic data. – Issue no. 3 (21 July 1998)-issue no. 15 (6 Aug. 1998).

Title from Web site (viewed 2001 Jan. 27). – Mode of access: World Wide Web. URL: <http://justus.Anglican.org/resources/Lambeth1998/Lambeth.html#Lambeth%20daily>. – Issue no. 1-issue no. 2 not published in electronic form. – Issues for 5 Aug. and 6 Aug. both called: Issue no. 13.

Ressource intégratrice finie

56. MARC 21 format for bibliographic data : including guidelines for content designation / prepared by Network Development and MARC Standards Office, Library of Congress, in cooperation with Standards and Support, National Library of Canada. – 1999 ed. – Washington [D.C.] : Library of Congress, Cataloging Distribution Service, 1999- . – 2 vols. (loose-leaf) ; 28 cm.

Updated annually. – Rev. ed. of: USMARC format for bibliographic data. 1994 ed. 1994; and, Canadian MARC communication format for bibliographic data. 1994.

ISBN 0-8444-0989-8 (v. 1). – ISBN 0-660-17771-4 (v. 2)

Document cartographique

57. Canada plotting chart [Cartographic material] : AIR 1615 / produced by Surveys and Mapping branch, Department of Energy, Mines and Resources. – Scale 1:3 000 000 at 45°N ; polar stereographic proj. (W 140°-W 46°/N 78°-N 41°). – 1st ed. (1976)- . – Ottawa : Surveys and Mapping branch, 1976- . – maps : col. ; 101x 149 cm.

Annual. – Continues: Winnipeg navigation plotting chart. – Absorbed in 1979: Canada plotting chart : AIR 1614.

58. Official highway map [Cartographic material] : [Louisiana] / prepared by the Louisiana Department of Transportation and Development. – Scale ca. 1:650,000 (W 94°3'-W 89°49'/N 33°1'-N 28°55'). – 1981- . – Baton Rouge : the Department, 1981- . – maps : col ; on sheets 75 X 82 cm or smaller.

On verso: Louisiana interstate highway system, 8 city maps, text, and ill.

59. Ordnance Survey motoring atlas of Great Britain [Cartographic material]. – Scale 1:90,080. 3 miles to 1 in. – 1983- . – Southampton : Ordnance Survey, 1983- . – atlases : col. maps ; 40 cm.

Annual. – Title from cover.

60. Super scale inner London A-Z [Cartographic material]. – Scale 1:7,040. – Sevenoaks, Kent : Geographer's A-Z Map Company. – atlases : col. maps ; 21 cm.

Title on contents page: A-Z inner London atlas. – Spine title: A-Z inner London in super scale. – description based on: Ed. 6, issued in 1998; title from cover.

Tapuscrit

- 61a. The Historical Society bugle. – Vol. 1, no. 1 (Oct. 17, 1922)-vol. 2, no. 7 (May 7, 1925). – 2 vol. ; 28 cm.

Frequency varies. – Typescript (in part carbon copies). – Prepared by staff members of the Minnesota Historical Society. – Continued by: The bugle.

- 61b. The bugle. – Vol. 2, no. 8 (June 1925) ; new ser., vol. 3, no. 1 (Apr. 1932) [new ser., no. 1 (Jan.? 1944)]-new ser., no. 2 (Feb. 25, 1944). – 3 vol. ; 28 cm.

Typescript (in part carbon copies). – Prepared by staff members of the Minnesota Historical Society. – Continues: The Historical Society bugle.

Musique imprimée

62. The Penguin scores. – Miniature score. – 1- . – Harmondsworth (Middlesex) : Penguin Books, 1949- . – miniature scores ; 13 x 20 cm.

Contents: 1. Symphony no. 40 in G minor / Mozart ; 2. Brandenburg concerto no. 3, in G / J.S. Bach ; 4. Symphony no. 101 in D / Joseph Haydn ; 5. Overtures, A midsummer night's dream & Fingal cave / Mendelssohn ; 6. Symphony no. 8 in B minor ("Unfinished") / Schubert.

Enregistrements sonores

63. The American Arts Project [Sound recording]. – Vol. 1, no. 1- . – New York (NY) : American Arts Project, 1983- . – sound tape cassettes : mono.

"The monthly magasette"–Container.

ISSN 0748-2604

64. The audio lawyer [Sound recording]. – Vol. 1, no. 1- . – Philadelphia : American Law Institute–American Bar Association Committee on Continuing Professional Education, 1983- . – sound tape cassettes : mono.

Monthly.

65. Crime [Sound recording]. – [England] : WH Smith. – sound cassettes : mono.

Quarterly. – Title proper includes name of season. – Description based on: Autumn [1989]

Enregistrements vidéo

66. American art today [Videorecording] : a view from the Whitney ... Biennial Exhibition, Whitney Museum of American Art. – 1985- . – [New York] : Whitney Museum of American Art ; [Chicago (Ill.)] : Home Vision [distributor], cop. 1985- . – videocassettes ; sd., col. ; ½ in.

Biennial. – VHS format. – Summary: Presents an overview of the most important current work in American art. Includes commentary by artists, critics, and curators.

67. Pee-Wee's playhouse [Videorecording] / produced by Paul Reubens and Richard Abramson ; directed by Stephen R. Johnson ; produced in association with Broadcast Arts productions ; a Pee-Wee pictures Production. – Vol. 1- . – Santa Monica (CA) : Hi-Tops Video, cop. 1988- .

Originally broadcast on the television program Pee-Wee's playhouse. – Contents: vol. 1. Ice cream soup (28 min.) ; vol. 2. Luau for two (28 min.) ; vol. 3. Rainy day ; Now you see me, now you don't ; Cowboy fun (80 min.) ; vol. 4. Beauty makeover (28 min.) ...

Ressources électroniques

voir également les exemples 7, 19, 38b, 38c et 76.

68. Bulletin [Ressource électronique] / Bibliothèque nationale du Canada. – Données électroniques. – Vol. 32, no 6 (juin 2000)- . – Ottawa : Bibliothèque nationale du Canada, 2000- .

Bimestriel. – Titre de l'écran-titre (visionné le 30 août 2000). – Fait suite à : Nouvelles de la Bibliothèque nationale = ISSN 1200-4480.

69. Cataloger's desktop [Electronic resource] / Library of Congress. – Electronic data. – 1994, issue 1- . – [Washington (D.C.)] : Cataloging Distribution Service, 1994. – computer optical discs ; 4 3/4 in.

Title from disc label. – Quaterly. – System requirements: IBM PC/AT compatible with Intel compatible 80386 or greater processor ; 4 MB of RAM (Windows users), 8 MB of RAM (OS2 users) ; MS DOS version 5.0 or higher (Windows users) ; Microsoft Windows 3.1 or OS/2 version 2.1 ; CD-ROM drive with Microsoft Extensions ; monitor capable of displaying graphics and compatible video card (EGA/VGA recommended). – System requirements for network installation: on the server: 80386 Intel compatible processor ; 8 MB RAM, 2 MB free disk space ; MS DOS 5.0 or higher ; Network Software ; CD-ROM drive with Microsoft Extensions ; on the workstation: 80386 or greater Intel compatible processor ; 4 MB RMA, 500 KB free disk space. – Accompanied by: Quick reference card, Software user's guide, and Introduction to the infobases.

ISSN 1073-4929 = Cataloger's desktop

- 70a. IFLANET unplugged [Electronic resource]. – [1996]-2000. – The Hague, Netherlands : IFLA, 1996-2000. – 5 computer optical discs : col. ; 12 cm

Annual. – System requirements: PC-compatible 386SX or higher, Windows 3.1 operating system, CD-ROM drive, and 4 MB of RAM, or Macintosh system 7.0 or higher with CD-ROM drive and 4 MB of RAM. – Issues for 1998-2000 include IFLA membership directory. – Continued by: IFLA CD ...

- 70b. IFLA CD ... [Electronic resource]. – 2001- . – The Hague, Netherlands : IFLA, 2001- . – computer optical discs : col. ; 12 cm.

Annual. – System requirements: PC-compatible 386SX or higher, Windows operating system, hard drive with at least 10 MB of space available, CD-ROM drive, and 4 MB of RAM, or Macintosh system 7.0 or higher with CD-ROM drive and 4 MB of RAM. HTML documents can also be read on older DOS machines using a DOS-based Web browser. – “Membership directory and conference papers included”–Cover of accompanying booklet. – Continues: IFLANET unplugged.

- 71a. MacInTax [Electronic resource]. – Electronic program. – Camarillo (CA) : Softview. – electronic disks: sd., col. ; 9 cm.

Title from label. – System requirements: Macintosh/Power Macintosh ; 68030 IICx processor or higher ; system 7.1 or higher ; 12” color monitor ; 8 MB of RAM (16 MB recommended) ; 2X CD-ROM drive (4 X recommended) ; 30 MB of hard drive space ; electronic filing & online features require a 14,400 bps or faster modem or a direct Internet connection. – Issue for 1990 has title: MIT. – Issues for 1991- published: San Diego : ChipSoft CA, Inc. – Some years issued also in rev. eds. – Some issues also published on CD-ROM. – Description based on: Federal 1987. Last issue consulted: Tax year 1996.

- 71b. MacInTax [Electronic resource]. – Electronic program. – [San Diego (CA)] : Intuit. – electronic optical discs : sd., col. ; 12 cm.

Title from label. – System requirements: Macintosh/Power Macintosh ; 68030 IICx processor or higher ; system 7.1 or higher ; 12” color monitor ; 8MB of RAM (16MB recommended) ; 2X CD-ROM drive (4 X recommended) ; 30 MB of hard drive space ; electronic filing & online features require a 14,400 bps or faster modem or a direct Internet connection. – Some years published also in expanded form with title: MacInTax deluxe. – Description based on: Tax year 1995. Last issue consulted: Tax year 1997.

- 71c. MacInTax deluxe [Electronic resource]. – Electronic program. – –tax year 1999. – San Diego (CA) : Intuit. – electronic optical discs : sd., col. ; 12 cm.

System requirements: Macintosh/Power Macintosh ; 68030 IICx processor or higher ; system 7.1 or higher ; 12" color monitor ; 8MB of RAM (16MB recommended) ; 2X CD-ROM drive (4 X recommended) ; 30 MB of hard drive space ; electronic filing & online features require a 14,400 bps or faster modem or a direct Internet connection. – At head of title: Tax year 1997-tax year 1999 : Quicken. – Continued by TurboTax deluxe. – Description based on: Tax year 1995.

- 71d. TurboTax deluxe [Electronic resource]. – Electronic program. – Tax year 2000- . – San Diego (Calif.) : Intuit, 2001- . – electronic optical discs : sd., col. ; 12 cm.

System requirements: Macintosh 7.6 or higher ; CD-ROM drive ; printer. – At head of title: Quicken. – Continues: MacInTax deluxe.

- 71e. Minnesota state supplement [Electronic resource]. – Electronic program. – -1990. – Oxnard (CA) : Softview, -[1991]. – electronic discs : col. ; 9 cm.

Title from label. – System requirements: Macintosh/Power Macintosh ; 68030 IICx processor or higher ; system 7.1 or higher ; 12" color monitor ; 8MB of RAM (16MB recommended) ; 2X CD-ROM drive (4 X recommended) ; 30 MB of hard drive space ; electronic filing & online features require a 14,400 bps or faster modem or a direct Internet connection. – Continued by: MacInTax personal Minnesota. – Description based on and last issue consulted: 1990.

- 71f. MacInTax personal Minnesota [Electronic resource]. – Electronic program. – Tax year 1991- . – San Diego : ChipSoft CA, Inc., 1992- . – electronic discs : col. ; 9 cm.

Title from label. – System requirements: Macintosh/Power Macintosh ; 68030 IICx processor or higher ; system 7.1 or higher ; 12" color monitor ; 8MB of RAM (16MB recommended) ; 2X CD-ROM drive (4 X recommended) ; 30 MB of hard drive space ; electronic filing & online features require a 14,400 bps or faster modem or a direct Internet connection. – Issues for Tax year 1994- published by: Intuit, Inc. – Continues: Minnesota state supplement. – Last issue consulted: Tax year 1998.

72. Tracts for the times [Electronic resource] / Project Canterbury. – Electronic data. – Tract no. 1-tract no. 90.

Title from Web site (viewed 2001 Jan. 27). – Mode of access: World Wide Web. URL: <http://justus.Anglican.org/resources/pc/tracts>. – Originally published : London : printed for J.G.F. & J. Rivington ; Oxford : J.H. Parker, 1840-1842.

Ressources intégratrices

73. Bankservicefees.com [Electronic resource] : your guide to Canadian bank fees / Stewart Associates. – Electronic data. – Toronto : Stewart Associates, [1999]- .

Title from home page (viewed on Sept. 21, 2001) . – Mode of access: World Wide Web. URL: <http://www.bankservicefees.com/index.html>. – Continuously updated.

74. Interactive tariff and trade dataweb [Electronic resource] / United States International Trade Commission. – Electronic data. – [Washington, D.C. : USITC, 2001]- .

Title from title screen (viewed on Nov. 15, 2001). – Mode of access: World Wide Web. URL: <http://dataweb.usitc.gov/>. – Continuously updated. – HTML title: USITC trade database. – Data on this site have been compiled from tariff and trade data from the U.S. Department of Commerce, the U.S. Treasury, and the U.S. International Trade Commission.

Microformes

voir également les exemples 29a-29b, 51a-51b, 52a-52d

75. The Somali news [Microforme] . – Mar. 31, 1961-Sept. 26, 1969 ; year 1, no. 1 (1 Oct. 1969)- . – East Lansing (Mich.) : Information Services Photo Laboratory, Michigan State University ; Chicago (Ill.) : Center for Research Libraries [distributor, 1997?] . – 2 microfilm reels : ill. ; 35 mm.

Ceased with issue for 22 Oct. 1969. – Originally published: Mogadishu (Somalia Republic) : Ministry of Information, 1961-1969.

76. Tracts for the times [Microforme] / by members of the University of Oxford. – Tract no. 1-tract no. 90. – . – Chicago (Ill.) : Library Resources, Inc., 1970. – 5 microfiches : positive ; 8 x 13 cm. – (Library of English literature ; LEL 21176-21180)

Title from header. – Available also online. Mode of access: World Wide Web. URL: <http://justus.Anglican.org/resources/pc/tracts>. – Originally published : London : Printed for J.G.F. & J. Rivington ; Oxford : J.H. Parker, 1840-1842.

EXEMPLES FRANÇAIS

Ressources continues imprimées

77. Chrono [Texte imprimé] : le magazine des sports de Nouvelle-Calédonie / [dir. publ. Claude Beaumoulin, Rémy Moyen]. – N° 1 (juin 2002)- . – Nouméa (BP 8746) : Chrono éd., 2002- . – 32 cm.

Mensuel.

ISSN 1638-8615 = Chrono (Nouméa) : le n° 350 CFP

78. Garona [Texte imprimé] : cahiers du CECAES / Université de Bordeaux III, Centre d'études d'Aquitaine et d'Europe du Sud ; [dir. publ. Pierre Guillaume]. – N° 1 (juin 1985)- . – Talence : Université de Bordeaux III, Centre d'études des cultures d'Aquitaine : Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1985- . – 24 cm. – (Publications de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, ISSN 0154-2257).

Annuel.

ISSN 0765-1422 = Garona (Talence)

79. Bulletin d'études parnassiennes et symbolistes [Texte imprimé] / [Parnassian study circle]. – N° 1 (printemps 1988)- . – Lyon (c/o Edgard Pich, Université Lyon 2, 18 quai Claude-Bernard, 69365 Cedex 07) : Association lyonnaise pour le développement des relations universitaires internationales, 1988- ([69-Lyon] : [Impr. de l'Université de Lyon 2]). – 20 cm.

Semestriel. – Autre forme du titre : Bulletin des études parnassiennes et symbolistes. – Fusion de : Parnasse = ISSN 0263-2942 ; et de : Bulletin des études parnassiennes = ISSN 0244-9315. – Contient une bibliogr. critique.

ISSN 0997-3907 = Bulletin d'études parnassiennes et symbolistes

80. Parthénope collection [Texte imprimé] / Biotope. – Vol. 1- . – Montrouge (14 rue Maurice Arnoux, 92120) : Biotope, 1996- . – Ill. en coul., couv. ill. en coul. ; 24 cm.

Collection. – Autres formes du titre : Collection Parthénope ; Parthénope. – A pour sous-collection : Parthénope florilèges = ISSN 1639-3309. – Variante historique de l'adresse : Mèze : Biotope, 2000-

ISSN 1275-0441 = Parthénope collection (Montrouge)

81. Parthénope florilèges [Texte imprimé] / Biotope. – Mèze : Biotope, 2003- . – Ill. en noir et en coul., couv. ill. en coul. ; 22 cm. – (Parthénope collection).

Collection. – Sous-collection de : Parthénope collection (Montrouge) = ISSN 1275-0441.

ISSN 1639-3309 = Parthénope florilèges.

82. L'ABCdaire [Texte imprimé]. – 1994- . – Paris : Flammarion, 1994- . – Ill. en noir et en coul., couv. ill. en coul. ; 22 cm.

Collection. – Variante de titre : Abécédaire (Paris. 1994). – Collection numérotée à partir du n° 43, publié en 1997. – A pour sous-collections : ABCdaire. Série Art = ISSN 1275-1502 ; L'ABCdaire. Série Patrimoine = ISSN 1275-2665 ; L'ABCdaire. Série Sciences et nature = ISSN 1275-2657 ; L'ABCdaire. Série Art de vivre = ISSN 1275-2789 ; L'ABCdaire. Série Archéologie et civilisations = ISSN 1281-4148 ; L'ABCdaire. Série Sciences = ISSN 1289-8457 ; L'ABCdaire. Série Sport = ISSN 1289-8449 ; L'ABCdaire. Série Littérature = ISSN 1289-8430 ; L'ABCdaire. Série Histoire = ISSN 1296-5197 ; L'ABCdaire. Série Histoire et religions = ISSN 1624-1533 ; L'ABCdaire. Série Nature = ISSN 1630-0815.

ISSN 1258-2794 = L'ABCdaire (Paris. 1994)

83. L'ABCdaire. Série Sport [Texte imprimé] / dir. de la série, Benoît Heimermann. – Paris : Flammarion, 1998- . – Ill. en noir et en coul., couv. ill. en coul. ; 22 cm. – (L'ABCdaire).

Collection. – La série commence au n° 58 de la collection principale. – Sous-collection de : L'ABCdaire (Paris. 1994) = ISSN 1258-2794.

ISSN 1289-8449 = L'ABCdaire. Série Sport

84. Collection Folio [Texte imprimé]. – Vol. 1- . – Paris : Gallimard, 1971- . – 18 cm.

Autre forme du titre : Folio. – A pour sous-collections : Collection Folio junior = ISSN 0153-0593 ; Folio. Essais = ISSN 0769-6418 ; Folio. Actuels = ISSN 0297-6927 ; Folio. Série noire = ISSN 0985-9314 ; Collection Folio. Classique = ISSN 1258-0449 ; Folio. Policier = ISSN 1289-8465 ; Folio. Science fiction = ISSN 1623-085X ; Folio. 2 euros = ISSN 1625-0591 ; Foliothèque (Paris) = ISSN 1158-7296 ; Folio plus (Paris) = ISSN 1264-2215.

ISSN 0768-0732 = Collection Folio

85. Folio. Policier [Texte imprimé]. – 1- . – [Paris] : Gallimard, 1998- . – Couv. ill. ; 18 cm. – (Folio).

Collection. – Sous-collection de : Collection Folio = ISSN 0768-0732

ISSN 1289-8465 = Folio. Policier

Enregistrements sonores

86. Les meilleures musiques celtiques [Enregistrement sonore] / [dir. publ. Manuel Ornato]. – N° 1- . – Paris (60 rue Vitruve, 75020) : Webmusic, 2002- . – Disques compacts + 1 dépl.

Titre provenant du conteneur et du dépliant. – Autre forme du titre : Celtique. – A comme édition en d'autre(s) langue(s) : Le Migliori musiche celtiche = ISSN 1638-6159.

ISSN 1764-7371 = Les Meilleures musiques celtiques

87. Écoutez le cinéma ! [Enregistrement sonore] : bandes originales de films. – N°1- . – Antony (avenue Maurice Ravel, BP 104, 92164 Cedex) : Universal Division Polydor [éd.] ; Antony (avenue Maurice Ravel, BP 104, 92164 Cedex) : Universal licensing music [distrib.], 2000- . – Disque compact + brochure.

Collection. – Titre provenant du conteneur

ISSN 1764-7274 = Ecoutez le cinéma !

88. Les chants de la terre [Enregistrement sonore]. – N°1- . – [Paris (3 rue Crébillon, 75006)] : Alpha productions [éd.] ; [Paris (13 rue du Mail, 75002)] : Abeille musique [distrib.], 2001- . – Disque compact + brochure.

Collection. – Titre provenant du conteneur

ISSN 1764-7282 = Les chants de la terre (Paris)

Images animées

89. Moto news [Images animées] / AVP Production. – N°1 (avril 1990)- . – [Issy-les-Moulineaux (41-43 rue Camille Desmoulins, 92130)] : EMI music France [éd.] ; [Saint-Ouen l'Aumône (22 rue de l'Équerre, 95130)] : EMI music France [distrib.], 1990- . – Cassettes vidéo (VHS) : coul., son.

Mensuel. – Titre provenant du conteneur. – AVP = Alpha Vidéo Production

ISSN 1766-0378 = Moto news (Issy-les-Moulineaux)

90. CCAS vidéo magazine [Images animées]. – N°1 (1987)- . – Montreuil-sous-Bois (8 rue de Rosny, BP 629, 93104) : Caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électrique et gazière [éd., distrib.], 1987- . – Cassettes vidéo (VHS) : coul., son.

Titre provenant du conteneur. – Autre forme du titre : Caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électrique et gazière vidéo magazine.

ISSN 1764-7290 = CCAS vidéo magazine

91. Auteurs [Images animées]. – Paris (70 bd de Sébastopol, 75003) : Films sans frontières, [1996]- . – Cassettes vidéo (VHS) : coul. (SECAM), son.

Collection. – Titre provenant du conteneur. – Autre forme du titre : Collection Auteurs. – Est une édition sur un autre support de : Auteurs (DVD vidéo) = ISSN 1638-5586.

ISSN 1638-5578 = Auteurs (Cassette vidéo)

92. Lieux mystérieux [Images animées]. – Paris (92 rue de Richelieu, 75002) : Katana productions [prod., éd., distrib.], 2002- . – Cass. vidéo (VHS) : coul. (SECAM), son., stéréo.

Collection. – Titre provenant du conteneur. – Autre forme du titre : Collection Lieux mystérieux (Cassette vidéo). – Est une édition sur un autre support de : Lieux mystérieux (DVD vidéo). – Existe aussi en version PAL.

Ressources électroniques en ligne

93. P@rtenaires.news [Ressource électronique] / April assurances. – Données textuelles en ligne. – N°1 (janvier 2002)- . – Lyon (27 rue Maurice-Flandin, BP 3261, 69403 Cedex 03) : April assurances, [2002]- .

Accès : n° de correspondant et mot de passe. URL : <http://intrapril.april.fr/newsletter/Janvier2002.html>. – Titre provenant de l'écran-titre. – Autre forme du titre : Partenaires.news. – Disponible à partir du n° 1 (janvier 2002). En ligne : 2002 d'après l'éditeur. – Diffusion au format html. Diffusion par courrier électronique sur demande. – Description d'après la consultation de la ressource, 2002-05-21.

ISSN 1634-0345 = P@rtenaires.news

94. Le matricule des anges [Ressource électronique] : littérature / directeur de publication, Thierry Guichard,... ; site développé par Olike,... – [Décembre 1997]- . – Données textuelles et iconographiques. – Montpellier (BP 225, 34004 Cedex 1), 1997- .

Trihebd. – Accès World Wide Web. URL : <http://www.oike.com/Lmda/>. – Titre provenant de l'écran-titre. – Contient les anciens numéros de la revue imprimée : "Le Matricule des anges", ISSN 1241-7696. – Description d'après la consultation de la ressource, 1998-01-22.

ISSN 1284-1900 = Le Matricule des anges (en ligne) : gratuit

95. Arob@se : journal des lettres et des sciences humaines = a journal of literatures & human sciences / revue du GReLSH, Groupe de recherches en littératures et sciences humaines ; responsables de la publication, Philippe Brun, Philippe Romanski. – Vol.1, n°1 (hiver 1996)- . – Données textuelles. – Paris (41 rue Gay-Lussac, 75005) : EPHE ; Mont-Saint-Aignan (BP 108, 76134 Cedex) : Université de Rouen, 1996- .

Semest. – Accès World Wide Web. URL : <http://www.liane.net/arobase>. – Titre provenant de l'écran-titre. – Autre forme du titre : Arobase. – Textes en anglais et en français

ISSN 1278-379X = Arobase : gratuit

Ressources électroniques sur support

96. Neuro & psy interactive [Ressource électronique] : 1ère revue neuro et psy sur CD-ROM/Internet. – Données textuelles, vidéographiques et sonores. – N° 1 (novembre 1999)- . – Boulogne (86/88 rue du Point du Jour, 92100) : Médecine interactive productions, 1999- . – Disques optiques numériques (CD-ROM) : son., coul. ; 12 cm.

Semestriel. – Configuration requise : PC Pentium 100 ; 24 Mo de mémoire vive (processeur Pentium recommandé) ; Windows 95 ou supérieur ; lecteur de CD-ROM ; écran VGA 640 x 480 en milliers de coul. ; carte son. Autre configuration requise : Macintosh Processeur 68040 ou supérieur ; 24 Mo de mémoire vive ; système 7 ou supérieur ; lecteur de CD-ROM ; écran 640 x 480 en milliers de coul. – Titre provenant de l'étiquette du support. – Autre forme du titre : Neuro et psy interactive.

ISSN 1638-5896 = Neuro & psy interactive

97. CIMED [Ressource électronique] : s'expatrier c'est d'abord s'informer / Maison des Français de l'étranger, Comité d'informations médicales. – Données textuelles. – 1 (2000)- . – Paris (34 rue La Pérouse, 75116) : Comité d'informations médicales, 2000- . – Disques optiques numériques (CD-ROM) : coul. ; 12 cm.

Trois fois par an. – Configuration requise : PC processeur Pentium ou compatible ; 16 Mo de mémoire vive (32 conseillés) ; Windows 95, 98 et NT ; écran SVGA 800 x 600, 256 coul. Autre configuration requise : Macintosh ; MacOS 8.5 ; écran SVGA 800 x 600, 256 coul. – Titre provenant de l'étiquette du support.

ISSN 1762-5882 = CIMED (Paris)

98. Références [Ressource électronique] / CERTU. – Données textuelles. – Avril 2001- . – Lyon (9 rue Juliette-Récamier, 69456 Cedex 06) : Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques, 2001- . – Disques optiques numériques (CD-ROM) : coul. ; 12 cm.

Collection. – Configuration requise : PC. Autre configuration requise : Macintosh. – Autre forme du titre : Références-Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques. Cédérom. – Est une édition sur un autre support de : Références (CERTU. Imprimé) = ISSN 1263-3313.

ISSN 1638-5659 = Références (CERTU. Cédérom)

99. Droit des affaires [Ressource électronique]. – Données textuelles et vidéographiques. – Alfortville (58 rue Édouard-Vaillant, 94140) : Droit in situ, 2002- . – Disques optiques numériques (CD-ROM) : son., coul. ; 12 cm.

Collection. – Configuration requise : PC. – Autre forme du titre : Collection Droit des affaires (Alfortville). – Titre provenant de l'étiquette du support.

ISSN 1762-6242 = Droit des affaires (Alfortville)

100. Auto tech [Ressource électronique] : documentation technique automobile. – Données textuelles et iconographiques. – 1- . – Bailly (BP 1, 78870) : Pixel press studio, 2003- . – Disques optiques numériques (CD-ROM) : coul. ; 12 cm.

Collection. – Configuration requise : PC. Autre configuration requise : Macintosh. – Titre provenant de l'étiquette du support. – Autre forme du titre : Autotech. – Titre en liaison Gazoline (Bailly) = ISSN 1262-4357.

ISSN 1762-5963 = Auto tech

Notes de fin

1. *Report of the International Meeting of Cataloguing Experts, Copenhagen, 1979. Libri*, vol. 20, n° 1, 1970 ; p. 115-116.
2. *Forme et structure des vedettes de collectivités.* – Paris : Bibliothèque nationale, 1981.
3. Les éléments en italique ne sont obligatoires que s'ils s'appliquent.
4. Le complément du titre n'est pas transcrit, sauf la forme développée d'un titre propre formé d'un acronyme ou d'un sigle.
5. Le nom de la collectivité responsable de la publication faisant partie d'un titre clé ou d'une zone appropriée d'une notice ISSN peut équivaloir à une mention de responsabilité.
6. Uniquement sous la forme d'un qualificatif dans le titre clé s'il y a lieu.
7. Pour les publications en série courantes, on transcrit la date de début; pour les publications en série qui ont cessé de paraître, on transcrit la date de début et la date de fin. Ces dates ne correspondent pas nécessairement aux périodes couvertes; certains centres ISSN indiquent à la place la date de publication.
8. Uniquement pour les réimpressions, lorsque la date de publication diffère de façon importante de la date de début de la publication originale.
9. Cette zone n'est utilisée que dans certaines conditions.
10. Ces deux éléments, les plus importants pour identifier une ressource continue, sont transcrits en premier dans une notice ISSN, lors d'une extraction.
11. Page de titre signifie substitut de la page de titre toutes les fois qu'une publication n'a pas de page de titre. Cette signification s'applique toutes les fois que l'expression "page de titre" est utilisée dans ce document. Pour les ressources continues appartenant à un type particulier de documents, la source prescrite d'information est celle indiquée par l'ISBD approprié ; par exemple, dans le cas d'une ressource cartographique en série, on consultera l'ISBD(CM); dans le cas d'un enregistrement sonore en série, on consultera l'ISBD(NBM).
12. Les numéros et les dates donnés en zone 3 ne doivent pas être confondus avec les numéros et les dates qui correspondent à un état de collection particulier, et qui peuvent varier d'une collection à l'autre. L'ISBD(CR) ne prévoit pas la transcription des états de collection; toutefois, ils peuvent être donnés en note.
13. Quand la numérotation ou la mention de chronologie de la première ou de la dernière livraison ou partie donnée en zone 3 contient un tiret, un double tiret (--) non précédé ni suivi d'un espace peut être mis à la place du tiret qui sépare la numérotation ou mention de chronologie de la première et de la dernière livraisons ou parties, ou bien qui indique que la publication en série continue de paraître.
14. Le nombre de livraisons ou parties donné en zone 5 ne doit pas être confondu avec le nombre d'unités matérielles présentes dans des collections particulières et qui peut varier d'une collection à l'autre (voir aussi Note de fin 12).
15. Dans ces cas de changements mineurs du titre propre, le titre clé et l'ISSN ne sont pas modifiés ; voir *ISSN manual*, Part 2.
16. Dans ces cas de changements mineurs de la forme du nom de la collectivité lorsque le titre propre est un titre générique, le titre clé et l'ISSN ne sont pas modifiés ; voir *ISSN Manual*, Part 2.
17. Dans les fichiers ISSN, un nouveau titre clé et un nouvel ISSN sont attribués à une nouvelle ressource continue formée par la fusion de plusieurs ressources continues ; voir *ISSN Manual*, Part 2.

18. Dans les fichiers ISSN, un nouveau titre clé et un nouvel ISSN sont attribués à chaque nouvelle ressource continue qui résulte d'une scission ou d'une séparation en plusieurs ressources continues, sauf lorsque le titre de la ressource continue originale est conservé par l'une des parties ; voir *ISSN Manual*, Part 2.
19. Norme internationale ISO 3297 *Documentation - Numérotation internationale normalisée des publications en série* (ISSN).

INDEX

Abréviations	0.7	Complément du titre – changement	1.4.8
Absence de numérotation	3.1.11	Complément du titre – mention de responsabilité	1.4.2
Absorption – note	7.2.4.7	Complément du titre – note	7.1.2 , 7.1.3
Acquisition – modalités	8.3	Complément du titre – sigle	1.4.3
Acquisition – modalités – note	7.8	Complément du titre – transcription	1.4.5
Acronyme dans le complément du titre	1.4.3	Complément du titre commun	1.4.7
Acronyme dans le titre propre	1.1.3.3	Complément du titre de collection	6.3
Autre mention d'édition	2.4	Complément du titre dépendant	1.4.7
Autres caractéristiques matérielles	5.2	Complément du titre de sous-collection	6.3
Base de la description	0.5.1	Complément du titre parallèle – transcription	1.4.5.5
Bibliographie nationale	0.1.1	Contenu – note	7.7
Caractéristiques matérielles – zone	5	Continuation – note	7.2.4.4
Changement dans la zone de la publication, distribution, etc.	4.8	Copyright – date	4.4.6 , 4.4.7
Changement de complément du titre	1.4.8	Date de copyright	4.4.6 , 4.4.7
Changement de la mention d'édition	2.1.6	Date d'impression	4.7
Changement de la mention de responsabilité	1.5.6	Date de distribution	4.4
Changement de lieu de publication et/ou de distribution	4.1.16	Date de fabrication	4.7
Changement du nom de l'éditeur et/ou du distributeur	4.2.11	Date de publication	4.4
Changement du titre commun et du titre dépendant	1.4.7	Définitions	0.2
Changement du titre de section	1.1.7.2	Description – base	0.5.1
Changement du titre de sous-collection	1.1.7.2	Description – écriture	0.6
Changement du titre de supplément	1.1.7.3	Description – langue	0.6
Changement du titre d'encart	1.1.7.3	Description à plusieurs niveaux	5.4.3 , A
Changement du titre parallèle	1.3.4	Description matérielle – zone	5
Changement du titre propre	0.12 , 0.13 , 1.1.7.1	Dimensions de l'item	5.3
Changement du titre propre – note	7.1.1.5	Distributeur – mention de la fonction	4.3
Changement majeur du titre propre	0.12 , 0.12.1	Distributeur – nom	4.2
Changement mineur du titre propre	0.13	Domaine de la ressource – note	7.9
Changement ne requérant pas de nouvelle description	0.13	Données mathématiques	3.3
Changement requérant une nouvelle description	0.12	Écriture de la description	0.6
Chiffre dans le titre	1.1.3.4	Éditeur – nom	4.2
Choix du titre propre	1.1.4	Édition – autre mention	2.4
Collection – ISSN	6.5	Édition – différentes éditions	7.2.4.3
Collection – mention d'édition	6.3.2	Édition – mention	2.1
Collection – mention de responsabilité	6.4	Édition – mention de responsabilité	2.3
Collection – numérotation	6.6	Édition – mention parallèle	2.2
Collection – titre parallèle	6.2	Édition – note	7.2
Collection – zone	6	Édition – zone	2
Collection et sous-collection	0.3.3.1	Encart	0.3.3.1
Collection et sous-collection – complément du titre	6.3	Encart – changement du titre	1.1.7.3
Collection et sous-collection – note	7.2.4.10 , 7.2.4.11 , 7.6	Encart – note	7.2.4.8 , 7.2.4.9
Collection et sous-collection – titre	6.1	État de collection	0.1.3
Collection et sous-collection – titre parallèle	6.2	Exemples	0.9 , C
Collection et sous-collection – titre propre	6.1	Fabricant – nom	4.6
Comparaison de l'ISBD(CR) et de l'ISSN	0.3.3	Fac-similé	4.0
Comparaison de l'ISSN et de l'ISBD(CR)	0.3.3	Fac-similé – adresse bibliographique	4.0
Complément du titre	1.4	Fac-similé – note	7.2.4.2
		Fac-similé – numérotation	3.1.10
		Forme de la mention de responsabilité	1.5.3
		Forme du titre propre	1.1.3
		Forme parallèle du lieu de distribution	4.1.12
		Forme parallèle du lieu de publication	4.1.12
		Forme parallèle du nom de l'éditeur	4.2.8
		Forme parallèle du nom du distributeur	4.2.8

Fusion – note	7.2.4.5	Mention de responsabilité relative à l'édition	2.3
Graphies fautives	0.10	Mention de responsabilité relative à la collection	6.4
Histoire bibliographique – note	7.2	Mention de responsabilité relative à la mention d'édition	2.3
Illustration – mention	5.2	Mention de responsabilité relative au titre commun et au titre dépendant	1.5.5.13
Impression – date	4.7	Mention de responsabilité – transcription	1.5.5
Impression – lieu	4.5, 4.6	Mention de responsabilité – une ou plusieurs	1.5.4
Imprimeur – nom	4.5, 4.6	Mention du matériel d'accompagnement	5.4
Indication d'ordre de série non transcrite comme titre dépendant	1.1.5.3	Mention parallèle de responsabilité – transcription	1.5.5.11
Indication générale du type de document	1.2	Mention parallèle de responsabilité relative à la mention d'édition	2.3.4
Indication spécifique du type de document	5.1	Mention parallèle d'édition	2.2
Information – sources prescrites	0.5.4	Modalités d'acquisition	8.3
ISBD(CR) – schéma	0.3.3	Nature de la ressource – note	7.9
ISBD(CR) et ISSN – comparaison	0.3.3	Nom de l'éditeur	4.2
ISBD(CR) et ISSN – relations	0.1.3.1	Nom de l'éditeur – changement	4.2.11
ISBD(G) – schéma	0.3.1	Nom de l'éditeur – forme parallèle	4.2.8
ISSN	8.1	Nom de l'imprimeur	4.2.9, 4.5, 4.6
ISSN – note	7.8	Nom du distributeur	4.2
ISSN de la collection	6.5	Nom du distributeur – changement	4.2.11
ISSN de la sous-collection	6.5	Nom du distributeur – forme parallèle	4.2.8
ISSN et ISBD(CR) – comparaison	0.3.3	Nom du fabricant	4.6
ISSN et ISBD(CR) – relations	0.1.3.1	Nombre d'unités matérielles	5.1
Item décrit – note	7.10	Note – zone	7
Langue de la description	0.6	Note de fac-similé	7.2.4.2
Lettres dans le titre	1.1.3.4	Note de reproduction	7.2.4.2
Liens avec d'autres ressources continues – note	7.2.4, 7.2.5	Note de traduction	7.2.4.1
Lieu d'édition Voir : Lieu de publication	4.1	Note sur l'absorption	7.2.4.7
Lieu d'impression	4.5, 4.6	Note sur l'édition	7.2
Lieu de distribution	4.1	Note sur l'histoire bibliographique	7.2
Lieu de distribution – changement	4.1.16	Note sur l'ISSN	7.8
Lieu de distribution – forme parallèle	4.1.12	Note sur l'item décrit	7.10
Lieu de fabrication	4.5, 4.6	Note sur la continuation	7.2.4.4
Lieu de publication	4.1	Note sur la fusion	7.2.4.5
Lieu de publication – changement	4.1.16	Note sur la numérotation	7.3
Lieu de publication – forme parallèle	4.1.12	Note sur la scission	7.2.4.6
Logo dans le titre	1.1.3.3	Note sur la séparation	7.2.4.6
Majuscule	0.8	Note sur la sous-collection	7.2.4.10, 7.2.4.11
Matériel d'accompagnement – mention	5.4	Note sur la mention de responsabilité	7.1.4
Mention d'édition	2.1	Note sur la nature de la ressource	7.9
Mention d'édition – autre mention	2.4	Note sur la zone de collection	7.6
Mention d'édition – changement	2.1.6	Note sur la zone de collection ou de sous-collection	7.2.4.10, 7.2.4.11, 7.6
Mention d'édition – mention de responsabilité	2.3	Note sur la zone de la description matérielle	7.5
Mention d'édition – mention parallèle de responsabilité	2.3.4	Note sur la zone de la publication, distribution, etc.	7.4
Mention d'édition – transcription	2.1.2	Note sur la zone de l'édition	7.2
Mention d'édition relative à la collection	6.3.2	Note sur la zone du titre et de la mention de responsabilité	7.1
Mention d'illustration	5.2	Note sur le changement du titre propre	7.1.1.5
Mention de la fonction de distributeur	4.3	Note sur le complément du titre	7.1.2, 7.1.3
Mention de périodicité	7.0	Note sur le contenu	7.7
Mention de responsabilité	1.5	Note sur le domaine de la ressource	7.9
Mention de responsabilité abrégée	1.5.5.12	Note sur le numéro normalisé	7.8
Mention de responsabilité – changement	1.5.6	Note sur le supplément	7.2.4.8, 7.2.4.9
Mention de responsabilité dans le complément du titre	1.4.2		
Mention de responsabilité dans le titre propre	1.1.3.5		
Mention de responsabilité – forme	1.5.3		
Mention de responsabilité – note	7.1.4		

Note sur le titre parallèle	7.1.2 , 7.1.3	Sous-collection – changement de titre	1.1.7.2
Note sur le titre propre	7.1.1	Sous-collection – complément du titre	6.3
Note sur les encarts	7.2.4.8 , 7.2.4.9	Sous-collection – ISSN	6.5
Note sur les liens avec d'autres ressources continues	7.2.4	Sous-collection – note	7.2.4.10 , 7.2.4.11 , 7.6
Note sur les modalités d'acquisition	7.8	Sous-collection – numérotation	6.6
Note sur les ressources comportant des éditions	7.2.4.3	Sous-collection – titre	6.1
Note sur les suppléments	7.2.4.8 , 7.2.4.9	Sous-collection – titre parallèle	6.2
Notice combinant deux sens d'écriture	B	Sous-collection – titre propre	6.1
Numéro international normalisé des publications en série <u>Voir</u> : ISSN	8.1	Supplément	0.3.3.1
Numéro normalisé	8.1	Supplément – changement de titre	1.1.7.3
Numéro normalisé – note	7.8	Supplément – note	7.2.4.8 , 7.2.4.9
Numéro normalisé – observations	8.4	Suppressions	0.7
Numéro normalisé (ou autre numéro) et modalités d'acquisition – zone	8	Symbole	0.11
Numérotation	3.1	Taille de la ressource électronique	3.4
Numérotation – absence	3.1.11	Titre – variante(s)	1.1.4.3
Numérotation – fac-similé	3.1.10	Titre clé	0.1.3.1 , 8.2
Numérotation – note	7.3	Titre commun	0.3.3.1 , 1.1.3.6 , 1.4.7 , 1.5.5.13
Numérotation – transcription	3.1.1	Titre commun – transcription	1.1.5.2
Numérotation – zone	3	Titre commun et titre dépendant – changement	1.4.7
Numérotation à l'intérieur de la collection	6.6	Titre commun et titre dépendant – mention de responsabilité	1.5.5.13
Numérotation à l'intérieur de la sous-collection	6.6	Titre de collection ou de sous-collection	6.1
Observations relatives au numéro normalisé	8.4	Titre de la sous-collection – changement	1.1.7.2
Omissions	0.7	Titre de section – changement	1.1.7.2
Ordre préférentiel des sources d'information	0.5.2	Titre dépendant	0.3.3.1 , 1.1.3.6 , 1.4.7 , 1.5.5.13
Page de titre – une ou plusieurs	1.1.4.1 , 1.1.4.2	Titre dépendant – transcription	1.1.5.2
Périodicité – mention	7.0	Titre des encarts	1.1.7.3
Ponctuation	0.4	Titre du supplément – changement	1.1.7.3
Présentation musicale	3.2	Titre et mention de responsabilité – zone	1
Prix	8.3	Titre générique	1.1.3.1
Relations entre l'ISBD(CR) et l'ISSN	0.1.3.1	Titre parallèle	1.3
Relations entre l'ISSN et l'ISBD(CR)	0.1.3.1	Titre parallèle – changement	1.3.4
Reproduction – note	7.2.4.2	Titre parallèle – collection	6.2
Ressource électronique – type et taille	3.4	Titre parallèle – note	7.1.2 , 7.1.3
Ressources comportant des éditions – note	7.2.4.3	Titre parallèle – transcription	1.3.3
Ressources non imprimées – source principale d'information	0.5.3	Titre parallèle de la collection	6.2
Schéma de l'ISBD(CR)	0.3.2	Titre parallèle de la sous-collection	6.2
Schéma de l'ISBD(G)	0.3.1	Titre propre	1.1
Scission – note	7.2.4.6	Titre propre – changement	0.12 , 0.13 , 1.1.7.1
Section – changement de titre	1.1.7.2	Titre propre – changement majeur	0.12 , 0.12.1
Séparation – note	7.2.4.6	Titre propre – changement mineur	0.13
Série – indication d'ordre non transcrite comme titre dépendant	1.1.5.3	Titre propre – choix	1.1.4
Sigle dans le complément du titre	1.4.3	Titre propre – forme	1.1.3
Sigle dans le titre propre	1.1.3.3	Titre propre – note	7.1.1
Source principale d'information	0.5.2	Titre propre – note sur le changement	7.1.1.5
Source principale d'information pour les ressources non imprimées	0.5.3	Titre propre – sigle	1.1.3.3
Sources d'information	0.5	Titre propre – transcription	1.1.5
Sources d'information – ordre préférentiel	0.5.2	Titre propre – variante(s)	1.1.6
Sources prescrites d'information	0.5.4	Titre propre de la collection	6.1
Sous-collection	0.3.3.1	Titre propre de la sous-collection	6.1
		Traduction– note	7.2.4.1
		Transcription de la mention de responsabilité	1.5.5
		Transcription de la mention d'édition	2.1.2
		Transcription de la mention parallèle de responsabilité	1.5.5.11
		Transcription de la numérotation	3.1.1
		Transcription du complément du titre	1.4.5

Transcription du complément du titre parallèle	1.4.5.5	Zone de la description matérielle	5
Transcription du titre commun	1.1.5.2	Zone de la description matérielle – note	7.5
Transcription du titre dépendant	1.1.5.2	Zone de la publication, distribution, etc.	4
Transcription du titre parallèle	1.3.3	Zone de la publication, distribution, etc. – changement	4.8
Transcription du titre propre	1.1.5	Zone de la publication, distribution, etc. – note	7.4
Type de document – indication générale	1.2	Zone de l'édition	2
Type de document – indication spécifique	5.1	Zone de l'édition – note	7.2
Type et taille de la ressource électronique	3.4	Zone des notes	7
Une ou plusieurs mentions de responsabilité	1.5.4	Zone du numéro normalisé (ou autre numéro) et modalités d'acquisition	8
Une ou plusieurs pages de titre	1.1.4.1 , 1.1.4.2	Zone du titre et de la mention de responsabilité	1
Unités matérielles – nombre	5.1	Zone du titre et de la mention de responsabilité – note	7.1
Variante(s) du titre	1.1.4.3	Zone particulière à certains types de documents	3
Variante(s) du titre propre	1.1.6		
Zone de la collection	6		
Zone de la collection – note	7.6		
Zone de la collection ou de la sous-collection – note	7.2.4.10 , 7.2.4.11 , 7.6		